

RÉFLEXIONS QUE SUGGÈRE L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE
Série 4
de septembre 2025 à juin 2026

Christian BIALÈS

Ancien élève de l'École normale supérieure Paris-Saclay
Agrégé de l'Université
Professeur honoraire de Chaire Supérieure
en Économie et Gestion
www.christian-biales.fr

Ce site se veut évolutif. Pour cela il fait l'objet d'un enrichissement documentaire régulier.

© Les textes édités sur ce site sont la propriété de leur auteur.

Le code de la propriété intellectuelle n'autorise, aux termes de l'article L122-5, que les reproductions strictement destinées à l'usage privé.

Pour toute utilisation de tout ou partie d'un texte de ce site, nous vous demandons instamment d'indiquer clairement le nom de l'auteur et la source :

CHRISTIAN BIALÈS
Professeur honoraire de Chaire Supérieure en Économie et Gestion
Montpellier (France)
www.Christian-Biales.fr

Tout autre usage impose d'obtenir l'autorisation de l'auteur.

Vous pouvez aussi [mettre un lien vers cette page](#)

Table des matières en fin de document.

Je ressens la même chose que le Professeur Olivier Babeau :



Olivier Babeau 
@OlivierBabeau

...

J'ai perdu tout intérêt pour le débat politique.
Car en vérité il n'y a aucun débat.
Pour cela il faudrait que des faits, des chiffres, des arguments rationnels
puissent convaincre. Faire la différence. Que devant l'évidence, les
contradictions, des avis puissent changer.
Or les opinions politiques sont plutôt d'ordre religieux. Elles sont au-delà
de la raison. La politique est une foi.

Dernière modification : 9:34 PM · 27 oct. 2025 · **22,8 k** vues

Christian Bialès

TOME 1 :

LA POLEMIQUE AUTOUR DE LA « TAXE ZUCMAN »

Chapitre 1 : Avant la réunion de l'Assemblée nationale fin octobre

UN CONSTAT EN GUISE D'INTRODUCTION :

Comme l'écrit dans Les Echos du 18 septembre le Professeur de droit fiscal à l'Université Rouen-Normandie et membre de la commission des infractions fiscales, Frédéric Douet, il y a une « étonnante couverture médiatique de la taxe Zucman ». L'auteur va d'ailleurs beaucoup plus loin en donnant dès le départ à son propos une couleur très critique :

Depuis quelques jours, les médias du service public sont entrés dans une phase de promotion de la taxe Zucman, qui consisterait à instaurer un « impôt plancher de 2 % sur le patrimoine des ultra-riches » (IPF). L'auteur éponyme de cette taxe et ses affidés saturent ainsi l'espace public médiatique en rabâchant ad nauseam qu'elle serait la solution aux problèmes auxquels la France est confrontée. Cela fait penser à Evariste Gamelin, sinistre sire des « Dieux ont soif » qu'Anatole France finit par faire siéger au tribunal révolutionnaire : « Gamelin réclama de nouveau la taxe comme le seul remède à ces maux ».

(Rappelons que dans son roman « Les Dieux ont soif », paru en 1912, Anatole France traite de l'ascension infernale d'Evariste Gamelin, jeune peintre parisien, qui va devenir un fidèle de Marat et Robespierre et qui sera nommé juré au Tribunal révolutionnaire précisément au moment des années noires de la Terreur. Il suivra l'Incorruptible sur l'échafaud. Pour moi, c'est un personnage pour lequel il n'est pas possible d'avoir de la compassion, contrairement à Camille Desmoulins).

Autre critique, encore plus forte adressée, à Gabriel Zucman par Frédéric Douet (sur X, le 26 octobre) :



Frédéric Douet @Fiscalitor · 26 oct.

Domicilié aux 🇺🇸 où sa tentative d'importation de l'impôt sur la fortune a été un fiasco, M. Zucman se croit autorisé à donner des leçons de morale fiscale aux Français. La 🇫🇷 n'est pas un laboratoire, nous avons besoin de pragmatisme et non d'idéologie masquée derrière de pseudo arguments scientifiques.

Jérôme Godefroy @jeromegodefroy · 25 oct.

Dans les périodes indécises, il y a toujours des personnages, habiles bonimenteurs, qui apparaissent dans le paysage politique. Ce fut le banquier écossais John Law sous la Régence (une catastrophe financière) ou bien Raspoutine auprès du dernier tsar de Russie, Nicolas II. À

Kâplan @KaplanBen_Fr · 26 oct.

Comment l'opération de communication "Gabriel Zucman" sur Instagram, sur X a été montée comme le lancement d'une marque de lessive par les relais de gauche et les réseaux glucksmanniens dans les médias : « On a créé les conditions d'une mobilisation », s'enthousiasme Pierre-Natnaël Bussière, un ancien conseiller de Raphaël Glucksmann qui a jeté son dévolu sur l'économiste et a échafaudé une stratégie pour le propulser sur le devant de la scène, avec l'appui d'une autre amie, l'influenceuse écolo Camille Étienne (600.000 abonnés sur Instagram). « J'ai créé les comptes sociaux de Gabriel, je lui ai écrit ses posts, fait ses vidéos, et on a activé tous les réseaux de gauche pour mobiliser ».

Le Figaro @Le_Figaro · 22h

ENQUÊTE - Comment Gabriel Zucman a mis sa renommée scientifique au service d'une proposition choc, savamment « marketée » par des professionnels de la communication numérique.
lefigaro.fr/actualite-fran...

Pourtant, Gabriel Zucman est un économiste – né fin octobre en 1986 à Paris - réputé et chevronné et il travaille sur ces questions depuis longtemps et ses apports sont importants.

L'ÉCOLE

Présentation de l'École
Une école engagée
Parcours inspirants
→ Docteur Honoris Causa
Organisation et gouvernance
Nos documents
L'École dans l'Université Paris-Saclay
Recrutement
Soutenir l'école
Venir à l'École

Liens utiles

Ses publications



Gabriel Zucman

GABRIEL ZUCMAN

Économiste, professeur à l'université de Californie à Berkeley, médaille Clark en 2023

PARCOURS

Promotion 2005/2009

Gabriel Zucman intègre l'ENS Paris-Saclay en 2005 dans le département des Sciences sociales, après une classe préparatoire "Lettres et sciences sociales".

Il fait un master "Analyse et politique économique" à la [Paris School of Economics](#) en 2008 et son doctorat en sciences économiques à l'EHESS en 2013. Il rédige sa thèse "Trois essais sur la répartition mondiale des fortunes" sous la direction de Thomas Piketty.

Après avoir effectué un post-doc à l'université de Californie à Berkeley (2013-2014), il enseigne l'économie à la [London School of Economics \(LSE\)](#) de 2014 à 2015 et continue ses recherches avec Thomas Piketty. Il retourne ensuite à l'[université de Californie à Berkeley](#) où il est nommé professeur assistant puis professeur associé depuis 2019.

Il est notamment connu pour ses travaux sur les inégalités sociales et les paradis fiscaux.

En mai 2018, le journal *Le Monde* et le Cercle des économistes lui attribuent le [prix du meilleur jeune économiste de France](#).

PRIX ET DISTINCTIONS

2023 : Médaille Clark 2023 qui distingue les économistes âgés de moins de 40 ans, américains ou exerçant aux États-Unis.

2019 : lauréat du prix Bernacer qui récompense chaque année les jeunes économistes européens pour leur contribution exceptionnelle dans les domaines de la macroéconomie et de la finance.

Depuis 2021, il est directeur de l'Observatoire fiscal de l'UE à l'École d'économie de Paris, et depuis 2023 il est professeur d'économie à l'ENS de la Rue d'Ulm. Il a enseigné aussi à la London School of Economics et à l'Université de Californie à Berkeley.

G. Zucman a la double nationalité, française mais aussi américaine (comme d'ailleurs son collègue et ami et co-auteur Emmanuel Saez) ; d'ailleurs, il a eu l'occasion de conseiller les candidats démocrates Elizabeth Warren et Bernie Sanders lors de l'élection présidentielle américaine de 2020. Pour les élections législatives françaises de 2022, il s'est engagé en faveur de la NUPES.

C'est un spécialiste reconnu des questions sociales, en particulier sur la lutte contre les inégalités et les aspects fiscaux en relation avec la redistribution ; notons qu'il est le fondateur de l'Observatoire européen de la fiscalité et que c'est à lui que s'est adressé le Brésil pour fournir un rapport sur la taxation des riches pour le G20 réunissant en 2024 les ministres des finances sur ce thème.

La polémique entre Bernard Arnault et Gabriel Zucman :

L'homme d'affaires français a tancé, dans le «Sunday Times», la «pseudo-compétence universitaire qui fait largement débat» de l'économiste, qui «vise la destruction de l'économie libérale».
→ [Lefigaro.fr/zCG](https://lefigaro.fr/zCG)



“

On ne comprend pas les positions de Monsieur Zucman si l'on oublie qu'il est d'abord un militant d'extrême gauche. À ce titre, il met au service de son idéologie une pseudo-compétence universitaire qui elle-même fait largement débat. Je ne peux pas croire que les forces politiques françaises qui dirigent le pays puissent prêter la moindre crédibilité à cette offensive mortelle pour notre économie.

Bernard Arnault
PDG de LVMH, au sujet de la taxe Zucman

8:29 PM · 20 sept. 2025 · 340,3 k vues



Gabriel Zucman
@gabriel_zucman

X.com

**Bonjour M. Bernard Arnault, la
fièvre n'autorise pas la calomnie.**

**Les milliardaires ne paient pas ou
presque d'impôt sur le revenu et
86% des français ont raison de
vouloir mettre fin à ce privilège** 🧵

M. Arnault, j'ai été très surpris par le caractère caricatural de vos attaques.

Vos propos me visant sortent du domaine de la rationalité et sont sans fondement.

Essayons de reprendre un peu de mesure.

Contrairement à ce que vous affirmez, je n'ai jamais été militant dans aucun mouvement ni encarté dans aucun parti.

Je n'ai pour seule activité que mon travail de chercheur et d'enseignant, en tant que professeur des universités à l'Ecole normale supérieure et à Berkeley

Depuis plus de 17 ans mon travail consiste à cartographier la richesse des grandes fortunes A étudier les paradis fiscaux Et à objectiver les techniques d'évasion fiscale et d'optimisation des grandes fortunes

Depuis plus de 17 ans mon travail consiste à cartographier la richesse des grandes fortunes A étudier les paradis fiscaux Et à objectiver les techniques d'évasion fiscale et d'optimisation des grandes fortunes

Venant de l'un des hommes les plus riches du monde et dans un contexte où les libertés académiques sont remises en cause dans un nombre grandissant de pays, cette rhétorique — guère éloignée de celle d'un Trump ou d'un Musk — devrait tous nous inquiéter

Le constat sur lequel je me fonde — que les milliardaires paient très peu d'impôt sur le revenu proportionnellement à leur revenu — a été établi de façon indépendante et objective par les travaux de l'Institut des Politiques Publiques en France

	<p>ipp.eu Quels impôts les milliardaires paient-ils ? Institut des Pol... L'IPP a rendu publique ce mardi 6 juin, lors d'une conférence de presse, son étude intitulée "Quels impôts ...</p>
---	--

<https://www.ipp.eu/actualites/quels-impots-les-milliardaires-paient-ils/>

Ainsi que par de nombreuses autres équipes de recherche aux Pays-Bas, au Brésil et aux Etats-Unis entre autres pays.

M. Arnault : niez-vous ce constat ?

En outre les grandes fortunes ont vu leur patrimoine exploser ces 30 dernières années.

Selon Challenges, en 1996, le patrimoine des 500 plus grandes fortunes s'élevait à 80 milliards d'euros, soit 6,4% du PIB de l'époque.

En 2024 : 1228 milliards d'euros, soit 42 % du PIB.

Mais ces grandes fortunes ne contribuent pas aujourd'hui à hauteur de ce qui est demandé aux autres catégories sociales — patrons de PME, salariés, cadres, etc.

L'impôt plancher de 2% que je défends vise à corriger cette anomalie.

Cette mesure ne concernerait que les foyers fiscaux possédant plus de 100 millions d'euros de patrimoine, au nombre de 1 800 environ.

Elle est soutenue par de nombreux économistes de renommée internationale au-delà des clivages partisans



De lemonde.fr

https://www.lemonde.fr/idees/article/2025/06/11/olivier-blanchard-jean-pisani-ferry-et-gabriel-zucman-nous-partageons-le-constat-qu-un-impot-plancher-sur-les-grandes-fortunes-est-le-plus-efficace-face-a-l-inegalite-fiscale_6612129_3232.html

Sept Prix Nobel d'économie la soutiennent

Tous ces économistes veulent-ils aussi, selon vous, abattre l'économie de marché ? Sont-ils des militants d'extrême gauche aux "pseudo-compétences universitaires" ?



De lemonde.fr

https://www.lemonde.fr/idees/article/2025/07/07/avec-l-impot-sur-les-ultrariches-la-france-peut-montrer-la-voie-au-reste-du-monde-le-plaidoyer-de-sept-prix-nobel-d-economie-pour-la-taxe-zucman_6619619_3232.html

Cette mesure permettrait simplement de s'assurer que les milliardaires contribuent aux charges communes à la même hauteur que les autres citoyens :

Principe fondamental d'égalité devant l'impôt affirmé par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789

Cette mesure est plébiscitée par une écrasante majorité de Français (86%).

L'impôt plancher est un instrument de justice, d'apaisement social et de stabilité budgétaire.

Plus vite on l'adoptera, plus vite on débloquera la situation budgétaire.

M. Arnault : votre opposition caricaturale à nos principes d'égalité fondamentaux, inscrits dans notre Constitution, constitue une attaque contre notre contrat social

Quoi que vous en pensiez : le temps est venu de soumettre les milliardaires à un taux minimal d'imposition

/fin

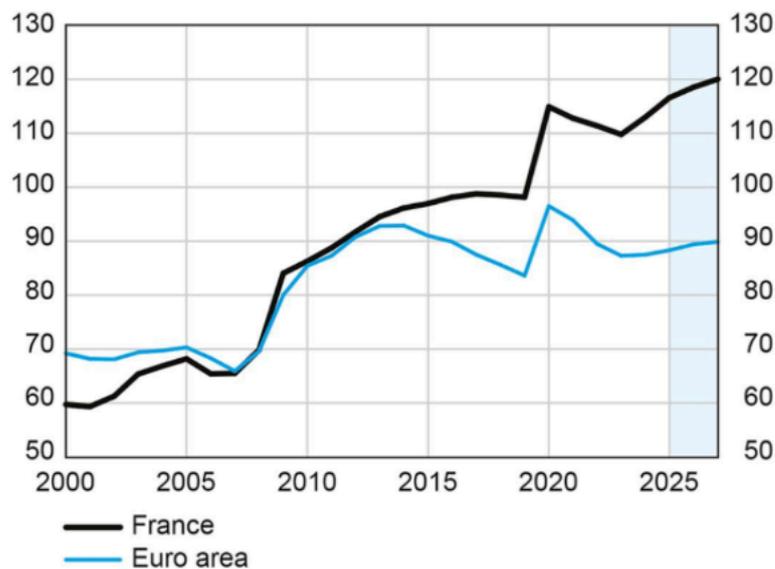
I- POURQUOI CETTE PROPOSITION DE « TAXE ZUCMAN » ?

Deux raisons :

***A priori*, la 1^{ère} raison est budgétaire : au moment de construire le nouveau budget, il y a la nécessité de lutter contre l'aggravation du déficit budgétaire et l'alourdissement de la dette publique.**

Chart 13: Public debt in France and the euro area

(percentage of GDP)



Sources: INSEE and Eurostat data up to 2024. Blue shaded area shows Banque de France and Eurosystem projections.

Article dans Les Echos du 18 septembre : [file:///Users/cb/Desktop/Dette/1802 Dette, déficit : comment la France est devenue une exception dans la zone euro | Les Echos.pdf](file:///Users/cb/Desktop/Dette/1802%20Dette,%20d%C3%A9ficit%20comment%20la%20France%20est%20devenue%20une%20exception%20dans%20la%20zone%20euro%20|%20Les%20Echos.pdf)

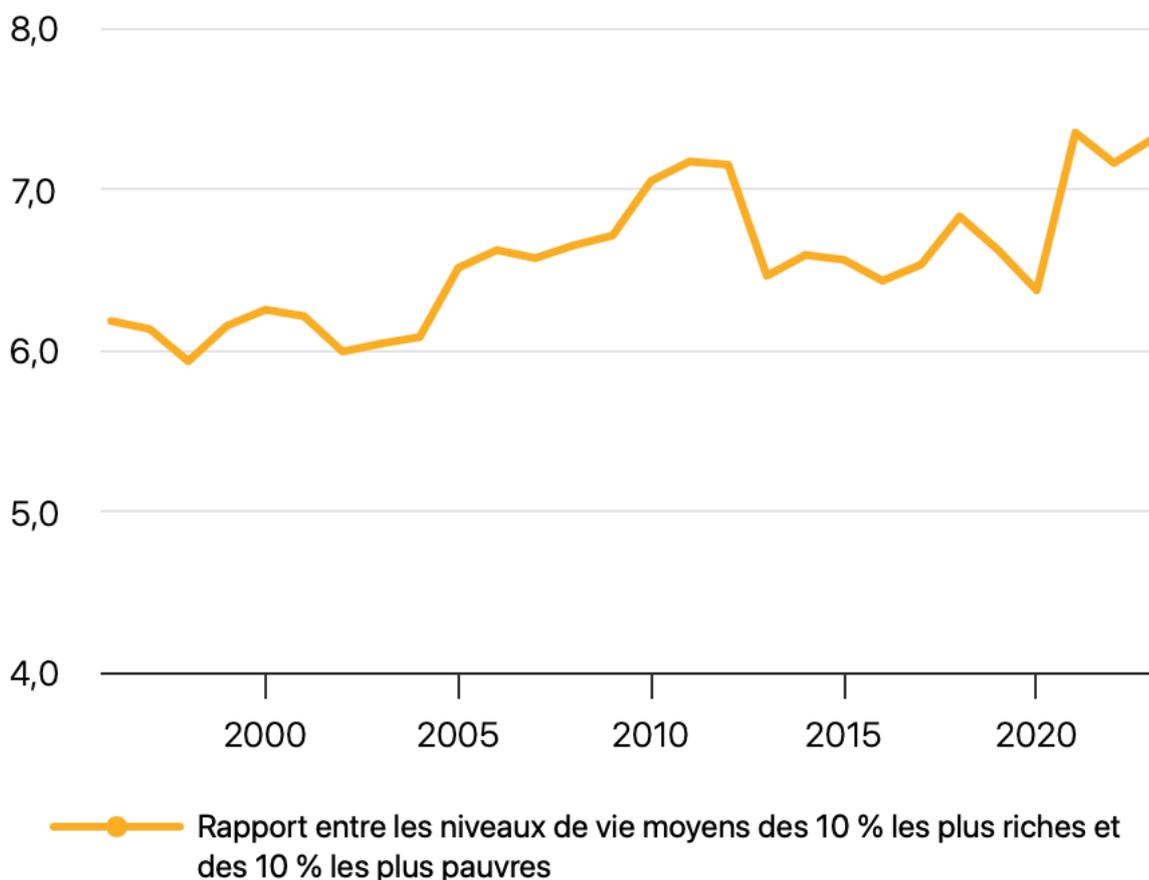
Selon Zucman, cette taxe, qui ciblerait environ 1 800 foyers fiscaux en France, pourrait rapporter entre 15 et 25 milliards d'euros par an. Dans un contexte où le gouvernement cherche 40 milliards d'euros pour le budget 2026, cela représente une manne significative pour financer les services publics ou réduire le déficit.

Par conséquent, la «taxe Zucman» peut apparaître une solution pour apporter des recettes supplémentaires, tout en ne donnant pas l'impression qu'il y a augmentation de la pression fiscale pour tout le monde mais seulement pour ceux qui sont très très riches, ce qui a d'ailleurs l'assentiment d'une très grande proportion de la population.

Il n'est donc pas très étonnant qu'une deuxième raison à la polémique soit rapidement apparue au point de devenir la première dans l'ordre d'importance.

A posteriori, la réduction des inégalités est devenue la raison principale de la polémique autour de la taxe Zucman.

Évolution du rapport entre les niveaux de vie moyens des plus riches et des plus pauvres

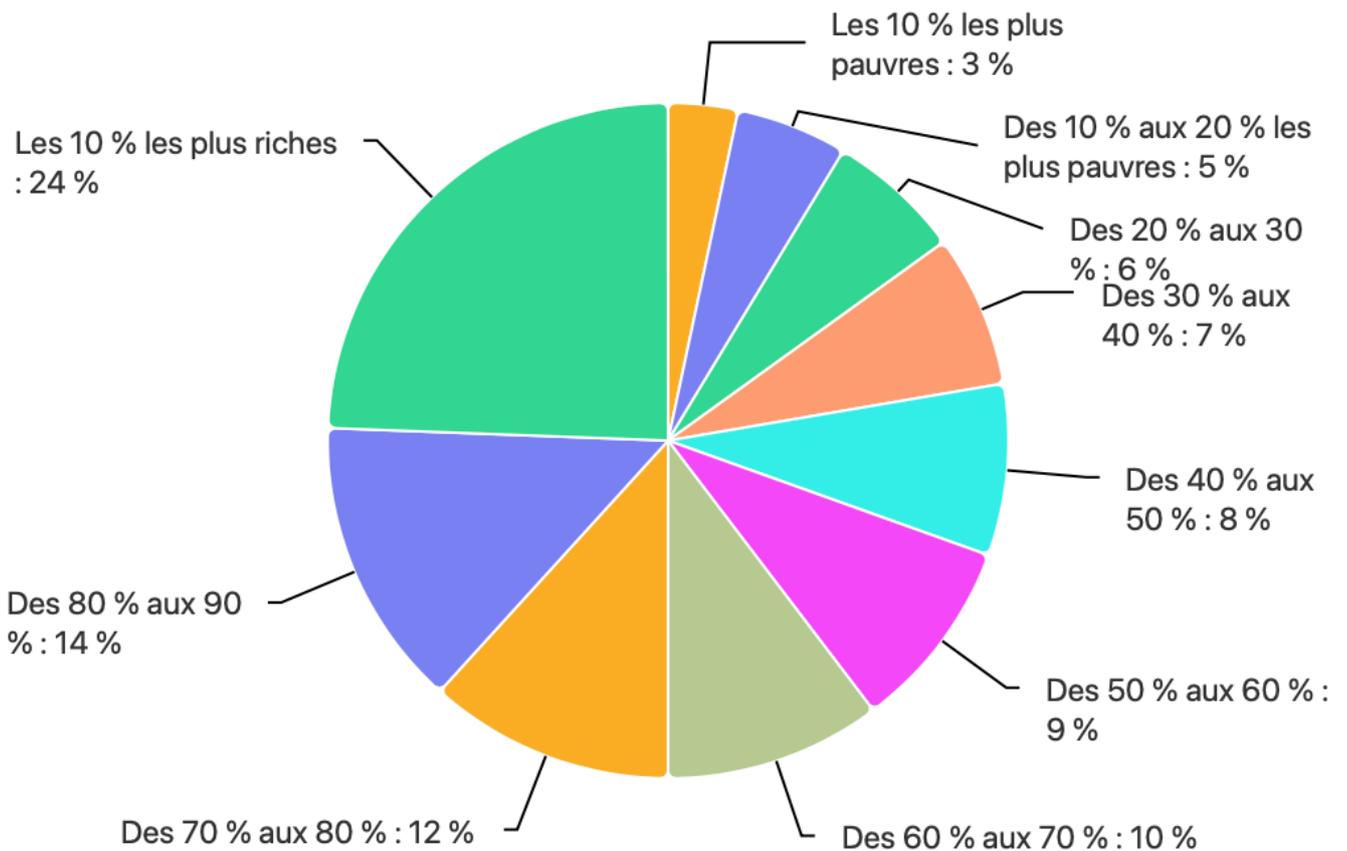


Revenus après impôts et prestations sociales. Séries recalculées pour tenir compte des ruptures de série.

Lecture : en 2023, le niveau de vie moyen des 10 % les plus riches est 7,3 fois plus élevé que celui des 10 % les plus pauvres.

Source : calculs de l'Observatoire des inégalités d'après les données de l'Insee – © Observatoire des inégalités

Répartition de l'ensemble des revenus par tranche de 10 % de la population

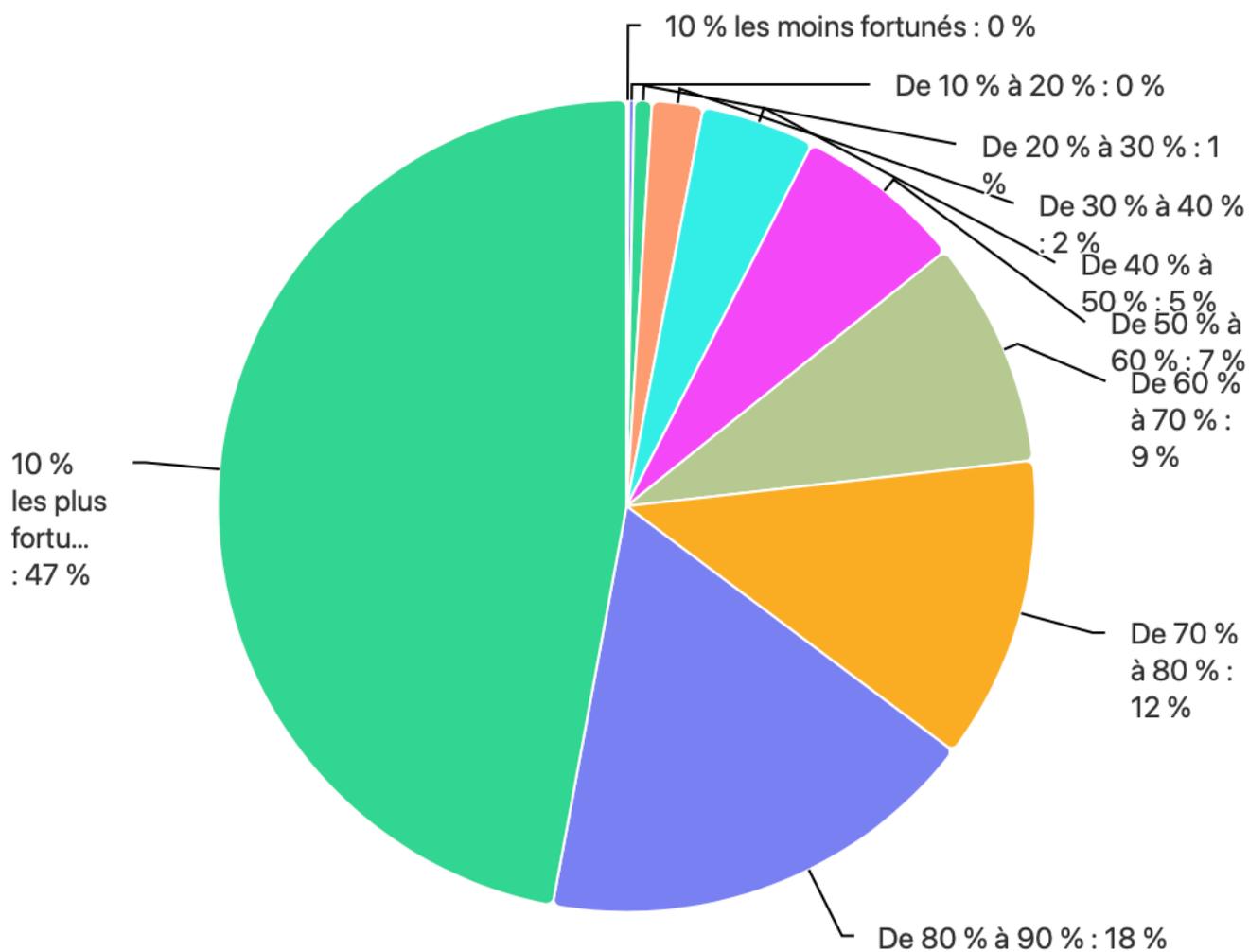


Après impôts et prestations sociales.

Lecture : les 10 % les plus pauvres reçoivent 3,3 % de l'ensemble des revenus.

Source : Insee – Données 2022 – © Observatoire des inégalités

Répartition du patrimoine de l'ensemble des ménages selon le niveau de fortune

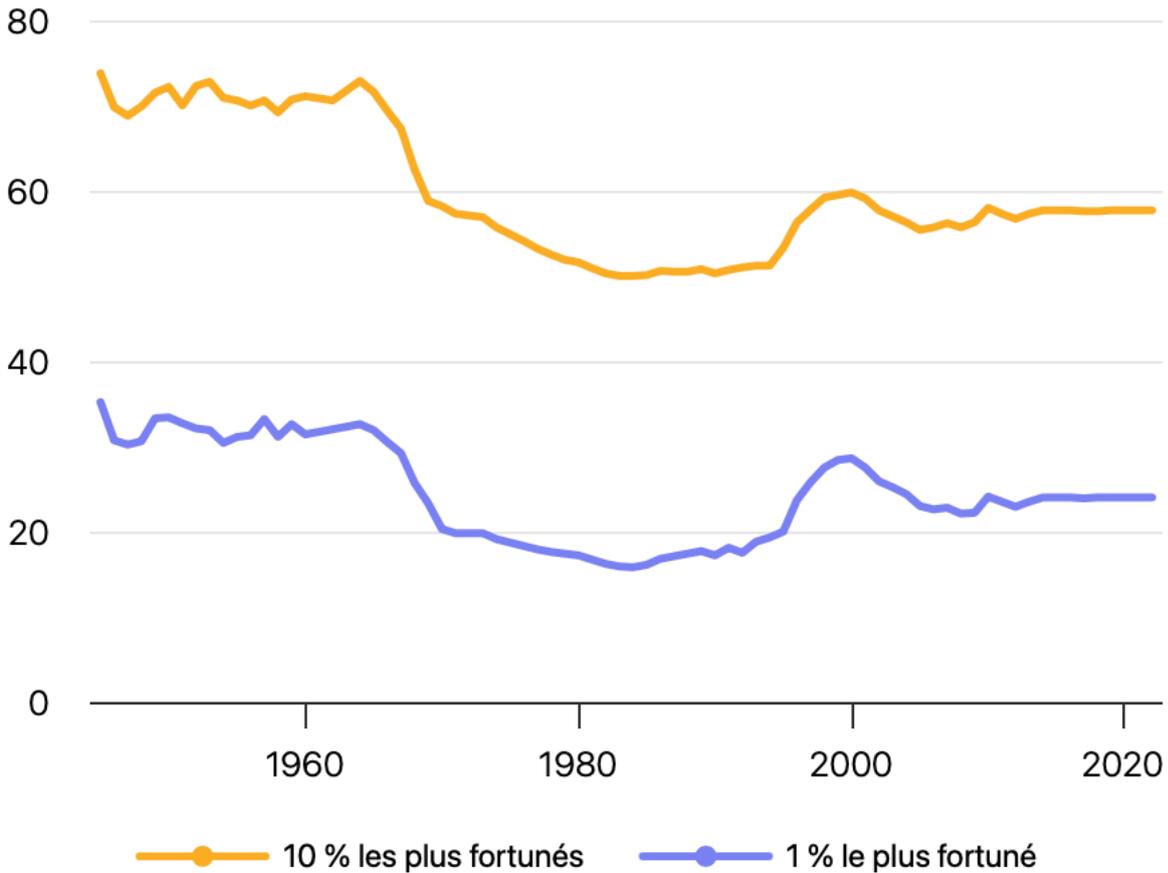


Patrimoine brut. L'endettement n'est pas pris en compte.

Lecture : les 10 % les plus fortunés des ménages disposent de 47 % du patrimoine total des ménages.

Source : calculs de l'Observatoire des inégalités d'après l'Insee – Données 2021 – © Observatoire des inégalités

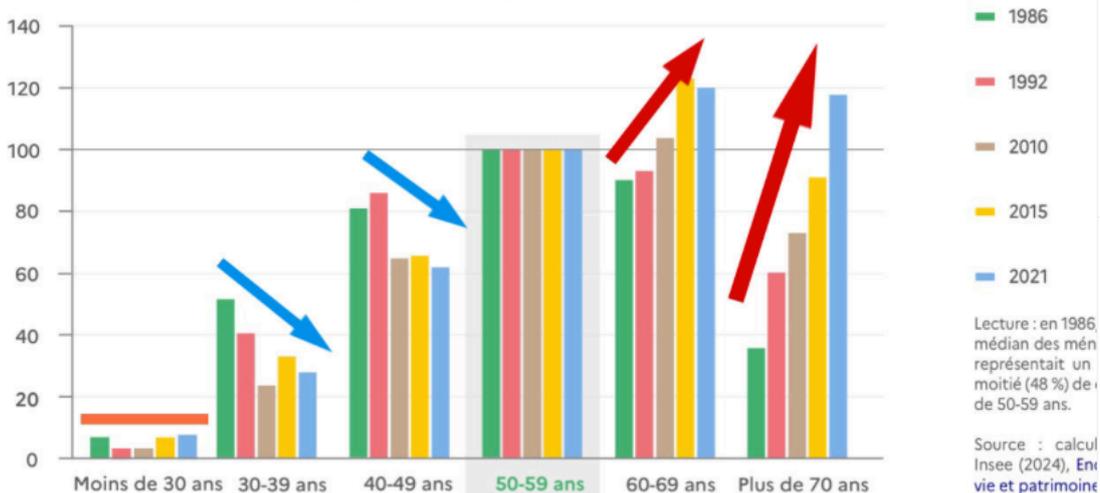
Évolution de la part des plus fortunés dans l'ensemble du patrimoine des ménages



Lecture : en 2022, les 10 % les plus fortunés détiennent 57,7 % de l'ensemble du patrimoine privé en France.

Source : World Inequality Database – © Observatoire des inégalités

Graphique 3 – Évolution du patrimoine net médian en fonction des catégories d'âge (base 100 pour les individus de 50 à 59 ans)



En France, les ultra-riches paient proportionnellement moins d'impôts que les classes moyennes. Une étude de l'Institut des politiques publiques (2023) montre que le taux d'imposition global des 0,0002 % les plus riches est de 26 %, contre 46 % pour les 0,1 % les plus fortunés, en raison de l'optimisation fiscale (holdings, trusts offshore, etc.). La taxe Zucman, en ciblant le patrimoine (immobilier, financier et professionnel), vise à rétablir une progressivité fiscale, conformément au principe constitutionnel d'égalité devant l'impôt.

Soutenue par des économistes de renom, dont sept prix Nobel (Daron Acemoglu, Esther Duflo, Joseph Stiglitz, etc.), elle est vue comme un outil pour réduire les inégalités croissantes.

Adoptée à l'Assemblée nationale en février 2025 (116 voix pour, 39 contre) avec le soutien de la gauche et l'abstention du RN, la taxe bénéficie d'un large appui populaire (78 % des Français selon un sondage Oxfam de septembre 2024). Elle est devenue un symbole de justice fiscale pour la gauche, du PS aux écologistes. Mais précisons que Le Sénat, dominé par la droite, a rejeté la taxe en juin 2025 (188 voix contre 129), arguant qu'un taux de 2 % pourrait être jugé confiscatoire par le Conseil constitutionnel, surtout sans plafonnement. Emmanuel Capus, rapporteur du texte, a dénoncé un dispositif « inconstitutionnel et économiquement néfaste ».

Sur XerfiCanal, le 20 octobre, l'économiste Guillaume Duval prend nettement position pour la taxation des patrimoines. Voici son argumentaire :

« Le débat autour de la « taxe Zucman » a remis au goût du jour une question centrale : faut-il (ou non) taxer les patrimoines en tant que tels ou ne pourrait-on pas se contenter de taxer les revenus et la consommation des ménages ? Quoi qu'on pense de la taxe Zucman en particulier, il existe plusieurs bonnes raisons de vouloir taxer davantage les patrimoines eux-mêmes.

Une explosion des patrimoines et des inégalités de patrimoine

On a assisté tout d'abord au cours des dernières décennies à une explosion à la fois de la valeur des patrimoines et des inégalités dans ce domaine, bien plus marquées que les inégalités de revenus. Mais contrairement à une idée reçue, cette hausse de la valeur des patrimoines ne résulte pas de l'accumulation méticuleuse de revenus qui auraient été mis de côté année après année.

Les dits revenus, qu'il s'agisse de salaires, de dividendes, de bénéfices industriels ou commerciaux, de droits d'auteurs ou que sais-je encore ont en règle générale déjà été imposés au moment où ils ont été reçus. Il ne serait pas illogique dans ce cas de considérer qu'ils n'ont pas à l'être une seconde fois, quand ils ont été transformés en patrimoine.

Un enrichissement sans cause

Mais la hausse spectaculaire de la valeur des patrimoines à laquelle on a assisté ces dernières années ne résulte pas de ce processus d'accumulation d'épargne. Elle résulte principalement de ce qu'on appelle l'inflation des prix d'actifs, le fait que les prix de l'immobilier et des actions ont monté beaucoup plus vite que ceux des biens et des services ou des salaires.

Cette hausse a résulté en particulier des politiques monétaires très expansives menées durablement par les banques centrales au cours des dernières décennies. Autrement dit, du point de vue de celles et ceux qui possèdent ces actifs, il s'agit purement d'un enrichissement sans cause : ils n'y sont pour rien. Ce n'est le résultat ni de leur travail, ni de leur épargne. De plus cette hausse de la valeur de leur patrimoine qu'ils ont enregistrée n'a jamais été taxée à aucun moment.

L'inflation des patrimoines a des conséquences concrètes

Et contrairement à ce qu'on entend souvent cet enrichissement n'est pas purement virtuel : même quand ce patrimoine n'est pas vendu, il peut servir en particulier de collatéral pour obtenir des prêts auprès d'institutions financières : Elon Musk a pu emprunter pour acheter Twitter grâce à la valeur gonflée par la Fed de ses actions Tesla.

Les plus-values enregistrées sur la valeur des actifs sont certes en théorie taxés au moment de la transmission ou de leurs ventes mais il existe beaucoup d'exonérations sur cette taxation. Et par ailleurs, il n'y a pas de raison de ne pas taxer année après année cet enrichissement sans cause qui est à l'origine d'injustices sociales et de graves dysfonctionnements dans nos sociétés.

Obliger les ménages à faire fructifier leur capital

Enfin, il existe une autre raison qui justifie de taxer plus spécifiquement les patrimoines des ménages, y compris les patrimoines professionnels. C'est un moyen d'obliger les ménages à faire fructifier leur capital, à ce que celui-ci ne dorme pas sans être utilisé à accroître les richesses produites ou sans l'être suffisamment. Ce qui représente une perte significative pour le bien-être collectif. C'est un résultat qu'on ne peut pas atteindre en taxant simplement les revenus.

Bref, oui il est légitime de taxer les patrimoines des ménages, y compris les biens professionnels, même si bien sûr il faut réfléchir précisément aux modalités et aux taux appliqués dans un monde où les capitaux peuvent fuir ».



Liberty Fox
@LibertyF0x

C'est la plus grande escroquerie intellectuelle de ce mec, celle qui lui fera éternellement perdre toute crédibilité.

N'importe qui, de classe moyenne ou riche, sans accident majeur de vie, verra son patrimoine augmenter tout au long de sa vie (épargne, résidence principale, etc.).

Le PIB étant un flux annuel et le patrimoine un stock accumulatif, ils ne sont pas comparables.

Exemple : mes collègues et moi avons gagné ensemble 240 000 € cette année. Mon collègue de 59 ans a une maison de 400 000 € et 200 K€ d'épargne.

Son patrimoine fait 250 % de ce qu'on gagne chaque année ensemble ! Oui, ça ne veut rien dire...

On rétorquera qu'on le fait avec la dette française. Oui, mais ce comparatif est loin de faire l'unanimité. Il permet simplement de voir si, en prélevant tout le PIB d'une année, on arriverait à rembourser la dette.

Zucman utilise ce comparatif fallacieux par pure démagogie, en surfant sur l'inculture financière de sa masse de fans.

LCI @LCI · 27 oct.

"On a des grandes fortunes qui sont passées en 1996 à 6% du PIB en patrimoine à 46% du PIB en presque 30 ans. Le poids des très grandes fortunes a explosé."

@gabriel_zucman sur LCI



II- ALORS, LA « TAXE ZUCMAN », C'EST QUOI ?

La taxe Zucman par Alexandre Ouizille, économiste et sénateur PS de l'Oise :

https://video.twimg.com/amplify_video/1969069261793472512/vid/avc1/1080x1080/h4dJgqBKQlOfAwmh.mp4?tag=21

(20 septembre 2025)

III- QUE PENSER DE LA « TAXE ZUCMAN » ?

A) REACTIONS PRINCIPALES

Réaction immédiate à cette vidéo, celle d'Olivier Redoules, économiste directeur des études chez Rexecode :



Olivier Redoules
@od2ole

...

Plusieurs problèmes et raccourcis dans cet argumentaire militant pour la taxe Zucman :

- le constat de départ est fallacieux, le Français moyen ne paie pas "entre 48 et 52%" d'impôts sans contrepartie, mais au contraire reçoit globalement davantage en prestations et services publics qu'il ne paie. Une large majorité de Français (57%) est bénéficiaire net de la redistribution, et paie en quelque sorte un impôt négatif.

- à l'opposé, selon la note de l'IPP qui fait référence, les 75 ménages les plus aisés paient individuellement plus d'impôts en absolu (environ 9 millions par foyer fiscal en 2016) mais aussi par rapport au revenu fiscal, celui dont ils disposent (36 % soit plus que tous les Français sauf les top 1%). On arrive à afficher des taux d'imposition plus bas en comptant les bénéficiaires non redistribués des sociétés, mais dont par définition ils ne disposent pas (et dans ce cas ils paient 170 millions par foyer). Au contraire, les revenus des sociétés non distribués servent à continuer d'investir dans l'économie, en fonds propres. C'est par ce canal que les capitaux peuvent aller des secteurs moins porteurs vers de plus dynamiques ;

- Minimiser le risque d'exil fiscal en prenant pour exemple l'ISF ou d'autres exemples est fallacieux parce que justement l'ISF avait été aménagé pour éviter au maximum l'exil fiscal, par exemple en exonérant le patrimoine professionnel. Par ailleurs, même sans exil fiscal, on a vu que les taxes de type ISF ont généré des rendements de 75% inférieurs à ce qui était espéré car personne ne se laisse ponctionner son patrimoine sans réagir. Faire reposer le financement d'un budget sur quelques dizaines d'individus, c'est s'exposer à beaucoup de déconvenues.

- Fiscaliser le capital productif est le principal problème de la mesure. 2 % de prélèvement sur le patrimoine doit être comparé à un taux d'intérêt réel sans risque de l'économie, soit son taux de croissance, qui est de l'ordre de 1 %. C'est à cette vitesse que croît le stock de capital en moyenne dans l'économie. Certaines entreprises progressent plus vite, d'autres moins vite. Les taux plus élevés qui circulent dans le débat public sont ceux des investissements qui ont le plus réussi, notamment à l'international, alors que certains capitaux font du -100% en cas de faillite. Donc la taxe Zucman conduirait l'économie vers la stagnation faute d'investissements suffisants, le patrimoine étant consommé.

- L'effet sur l'économie serait atténué par le fait que les fonds étrangers ne seraient pas assujettis à cet impôt. Mais accroître la détention étrangère de l'économie française ne serait pas sans conséquence. Les fonds étrangers font jouer la concurrence entre les pays dans lesquels ils investissent. Le risque est de livrer la France à des fonds opportunistes qui demanderont une forte rémunération de leur capital qui sera autant de richesse prélevée sur l'économie française. C'est ce que subissent certains pays du tiers monde.

- L'idée sous jacente aux nombreuses propositions visant à fiscaliser le capital est que le coût du capital serait une variable d'ajustement, mais rien n'est plus faux. Qui imaginerait payer l'or ou le pétrole en dessous du prix mondial ? Il en est de même pour les capitaux. L'accès aux marchés de capitaux internationaux pour notre économie nous permet de nous financer à un coût plus bas, mais celui-ci est désormais fixé par les marchés mondiaux. C'est pour cette raison qu'il faut aligner notre fiscalité sur nos concurrents, au risque de moins d'investissement et de moins de richesse produite pour soutenir notre niveau de vie.

- Enfin, nous n'aurions pas ce débat si nous disposions de fonds de pension. Aujourd'hui environ 30% du salaire est prélevé pour financer les retraites actuelles, c'est une forme d'épargne forcée et peu rémunératrice pour le salarié, qui n'est cependant pas investie. En l'absence de fonds de pension rien de plus logique que le patrimoine productif soit très concentré et internationalisé.

LIOR CHAMLA  @LiorC · 20 sept. ..

Attention, l'article unique rédigé et voté par l'assemblée nationale mentionne bien le fait que les personnes physiques qui n'ont pas leur résidence fiscale en France seraient tout de même soumises à l'impôt plancher de 2% sur le patrimoine qu'elles possèdent en France.

[Voir plus](#)

 4

 1

 4

 1k

Olivier Redoules @od2ole · 20 sept. ..

Vous avez raison (j'ai compris comme vous), c'est pour cela que je parle de fonds. Un investisseur particulier étranger n'aurait intérêt à investir en France que si le rendement après taxe Zucman est supérieur à ce qu'il obtient dans d'autres pays. Et les entreprises françaises

Réflexion d'Olivier Redoules le 13 octobre :



Olivier Redoules ✓

@od2ole

...

Est-ce qu'un milliardaire paie deux fois moins d'impôts qu'un Français ordinaire ?

Faisons le calcul !

Supposons que le Français ordinaire soit rémunéré au salaire median c'est-à-dire 2700 euros brut par mois comme l'indique l'Urssaf ici mon-entreprise.urssaf.fr/simulateurs/sa...

Alors sa rémunération totale, acquittée par l'employeur et correspondant à sa contribution à la valeur ajoutée de l'entreprise, est de 3569 euros, et son salaire net d'impôts est de 2025 euros.

Entre les deux, il y a 1544 euros de prélèvements dont l'Urssaf nous indique qu'ils incluent 753 euros de cotisations vieillesse et 115 euros de cotisations chômage, soit 868 euros de cotisations contributives ouvrant des droits au moment de la retraite ou en cas de chômage. A moins de considérer qu'il s'agit d'impôts, il faut retirer ces montants au total des prélèvements.

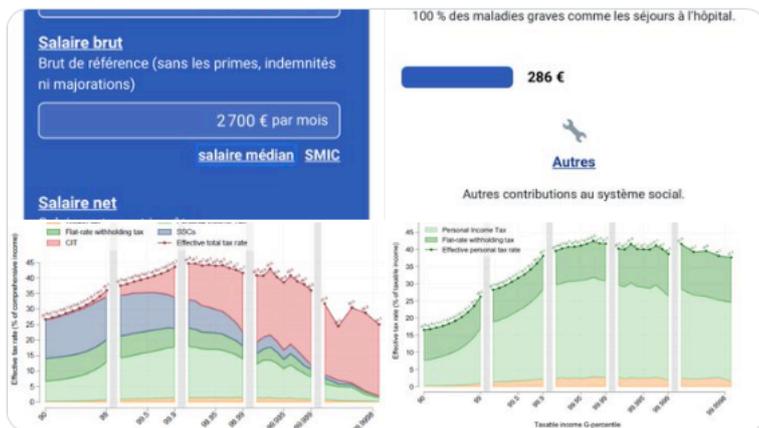
Les impôts supportés par notre Français ordinaire représentent donc $1544 - 868 = 676$ euros.

Rapporté à la rémunération du salarié, cela fait $676/3568$ soit un taux d'imposition de 19%.

Lorsque l'on regarde les milliardaires, en utilisant le concept de revenu économique défini par l'IPP, qui inclut les bénéfices non distribués en dividendes des entreprises, on voit que leur taux d'imposition est de l'ordre de 25%. Et si l'on regarde leur revenu fiscal, on est plutôt à 37%.

Un point de discussion serait d'inclure la TVA. Cela ne va pas de soi car les milliardaires devront s'acquitter de la TVA au moment de consommer leur patrimoine. Mais même en supposant que notre Français ordinaire consomme tout son revenu, et s'acquitte de la TVA sur l'intégralité de celui ci, soit environ 200 euros au taux effectif moyen de 10%, cela porte son taux d'imposition à $(676+184)/3569 = 24\%$, soit peu ou prou le même taux d'imposition que notre milliardaire (avant TVA pour ce dernier).

Bref, l'argument selon lequel le Français ordinaire paierait deux fois moins d'impôt que le milliardaire, pour aussi séduisant soit-il sur le plan politique, est tout simplement faux.



Olivier Faure @faureolivier · 13 oct.

Aujourd'hui, un milliardaire paie 2 fois moins d'impôts qu'un Français ordinaire.

Sur les 157 milliards de Bernard Arnault, si on n'arrive pas à trouver 1 ou 2 milliards, il faut m'expliquer comment on peut continuer à demander des ...

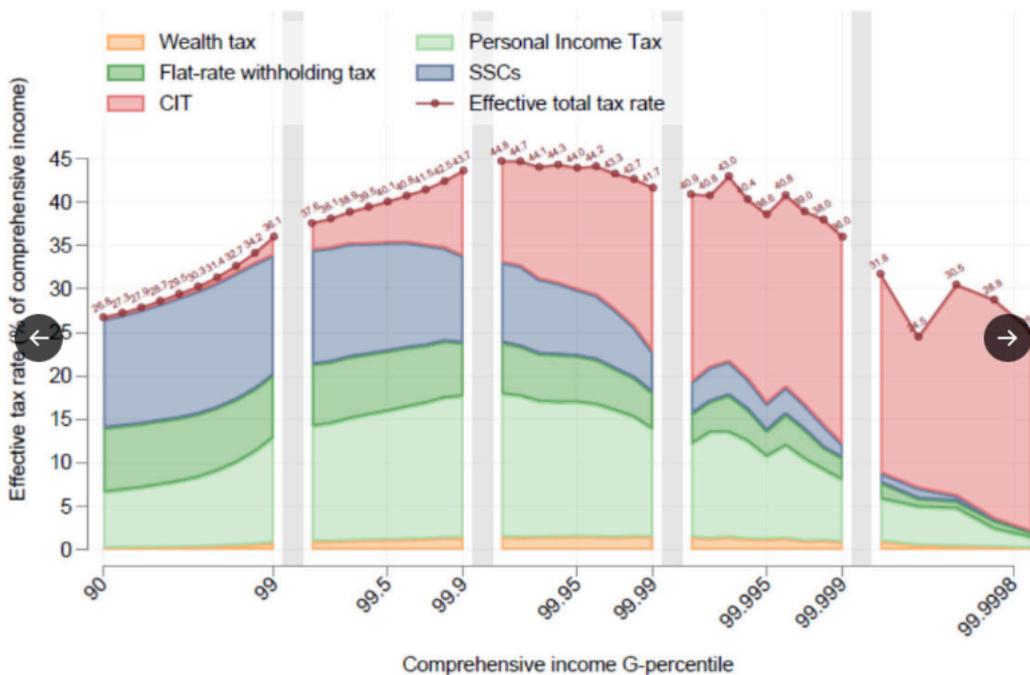
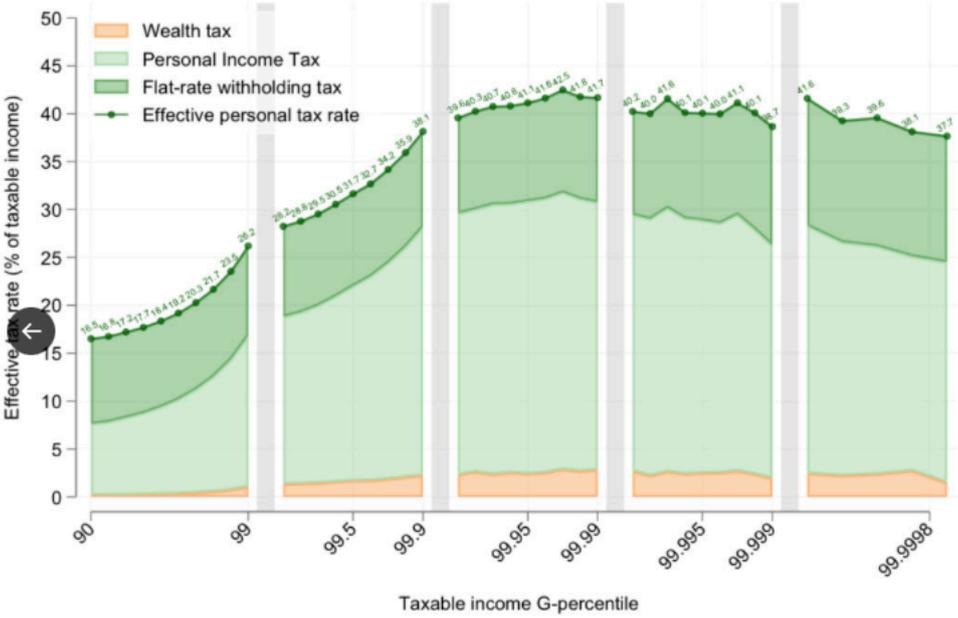


Figure 5: Effective tax rates as a share of taxable income



Réflexion de Jean-Baptiste Michau, Professeur d'économie à l'X (Les Echos 10/9/2025)

L'économiste Gabriel Zucman soutient l'instauration d'une taxe plancher de 2 % sur le patrimoine au-delà de 100 millions d'euros.

L'adoption de cette taxe, qui est envisagée pour le budget 2026, serait profondément nuisible pour l'économie française.

Un impôt sur la richesse soulève d'abord un problème de valorisation : la base taxable est fluctuante pour les entreprises cotées en Bourse et difficile à établir pour les entreprises non cotées. Il pose ensuite un problème de liquidité pour les propriétaires d'entreprises en croissance ne versant pas encore de dividendes.

Faire revenir les Français fortunés installés à l'étranger

Cela pose la question de l'exil fiscal, dont l'ampleur est incertaine. D'un côté, les études empiriques suggèrent que le flux de départs serait limité. D'un autre côté, jamais une taxe aussi massive n'a été mise en œuvre. En outre, si les flux sont limités, le stock de Français fortunés installés à l'étranger est déjà substantiel. L'objectif devrait plutôt être de les faire revenir en France.

Outre ces effets, la taxation de la richesse entrave presque mécaniquement la croissance. Rappelons que la valorisation d'une entreprise est déterminée par son flux de profits futurs.

Une taxe sur la richesse pénalise donc les entreprises les plus innovantes dont la perspective de profits est très éloignée dans le temps : chaque année, l'actionnaire doit payer pour des profits qu'il n'a pas encore perçus... et qu'il ne percevra peut-être jamais ! La taxe Zucman est donc une taxe sur l'innovation et sur la croissance.

Moins d'épargne et d'investissement

Une caractéristique des milliardaires est que leur taux d'épargne est particulièrement élevé, avec une consommation souvent négligeable au regard de leurs revenus. Par conséquent, une taxe sur leur richesse consiste pour l'Etat à prélever puis à dépenser des revenus du capital qu'ils auraient sinon épargnés et réinvestis. Ainsi, cette taxe réduirait mécaniquement l'épargne et l'investissement.

Plus précisément, l'Etat consacre environ 10 % de ses dépenses à l'investissement public et une partie de l'argent transféré aux Français, et notamment aux retraités, est épargné. On peut néanmoins considérer qu'au moins 80 % des sommes prélevées sur les plus riches seraient dépensées, soit par l'Etat directement, soit par les Français qui recevraient cet argent.

Ainsi, si la taxe Zucman rapportait comme prévu 20 milliards d'euros, la consommation (publique ou privée) augmenterait d'environ 16 milliards. Or, le produit intérieur brut (PIB) est forcément égal à la somme de la consommation (privée ou publique), de l'investissement (privé ou public) et du surplus de la balance commerciale. Donc, à PIB inchangé : soit l'investissement diminue de 16 milliards d'euros ; soit il se maintient financé par l'étranger et le déficit commercial se creuse alors de 16 milliards ; soit, plus vraisemblablement, on a une combinaison de ces deux possibilités.

Pire : en France, les entreprises innovantes rencontrent souvent des difficultés à se financer. Or, les milliardaires sont précisément les investisseurs les plus à même d'effectuer des placements risqués au service des entreprises en croissance, avec à la clé des rendements élevés. La taxe Zucman entraverait ce vecteur de croissance.

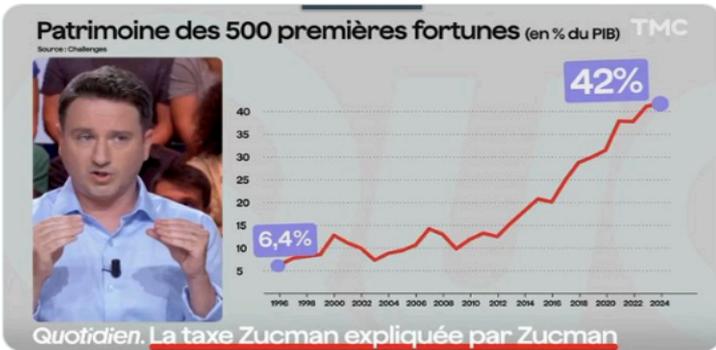
Une mesure purement idéologique

Bref, en appauvrissant les riches, et en empêchant les grandes fortunes de se constituer, c'est la France qu'on appauvrirait. D'ailleurs, peu après l'instauration de l'impôt sur la fortune au début des années 1980, les socialistes ont exonéré l'outil de travail, c'est-à-dire l'essentiel de la fortune des milliardaires.

La taxe Zucman affaiblirait certainement notre potentiel de croissance à long terme. Or, même une petite diminution de la croissance réduirait massivement nos recettes fiscales : TVA, impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés, etc. Il est donc très probable que l'impact sur nos finances publiques serait rapidement négatif. Les partisans de la taxe Zucman doivent donc nous expliquer quels impôts augmenter ou quelles dépenses publiques diminuer afin de financer cette **mesure purement idéologique** ».

Contestation de la construction d'un graphique par le professeur d'économie à l'université de Pennsylvanie (Wharton) Sylvain Catherine :

Sylvain Catherine  @sc_cath



Pourquoi, sur ce graphique, la richesse (un stock) est-elle exprimée en pourcentage du PIB (un flux) ? On aurait pu rapporter la richesse des plus riches à l'ensemble de la richesse nationale.

Selon le World Inequality Database (WID, dont Gabriel Zucman est scientifique co-director), le top 1 % détenait 24,6 % de la richesse nationale en 1996 et 27,2 % en 2023, soit une multiplication par 1,1x. Comment en arrive-t-on à un facteur 6x à la télévision pour les 500 premières fortunes ?

Problème n°1 : le graphique de Zucman laisserait apparaître une forte hausse des inégalités de richesse même s'il n'y en avait pas eu

Le premier biais tient au fait que le ratio richesse/PIB de l'ensemble du pays n'est pas stable dans le temps. D'après le WID, la richesse nationale représentait 364 % du PIB en 1996 contre 621 % en 2023, soit une multiplication par 1,7x.

Net national wealth to net national income ratio, France, 1900-2023



Autrement dit, si la part des 500 plus grandes fortunes dans la richesse nationale n'avait absolument pas changé durant cette période, le graphique laisserait apparaître un passage de 6,4 % du PIB en 1996 à $6,4 \% \times 1,7 = 10,9 \%$ en 2023.

Du coup, quelle aurait été la fortune des 500 familles les plus riches, rapportée au PIB, si ce ratio stock/flux était resté à son niveau de 1996 ? La richesse de chaque français rapportée au PIB eut été 1,7x plus faible. Et donc celle des familles de *Challenge* de $41 \% / 1,7 \approx 24 \%$ du PIB.

Autrement dit, sur les $41 - 6 = 35$ points de PIB de hausse affichés sur le graphique de Gabriel Zucman, environ 18 points tiennent au fait que les 500 familles les plus riches se sont effectivement enrichies plus rapidement que le reste des Français. Les 17 points restants sont une amplification attribuable à l'évolution du ratio richesse/revenu de l'ensemble du pays.

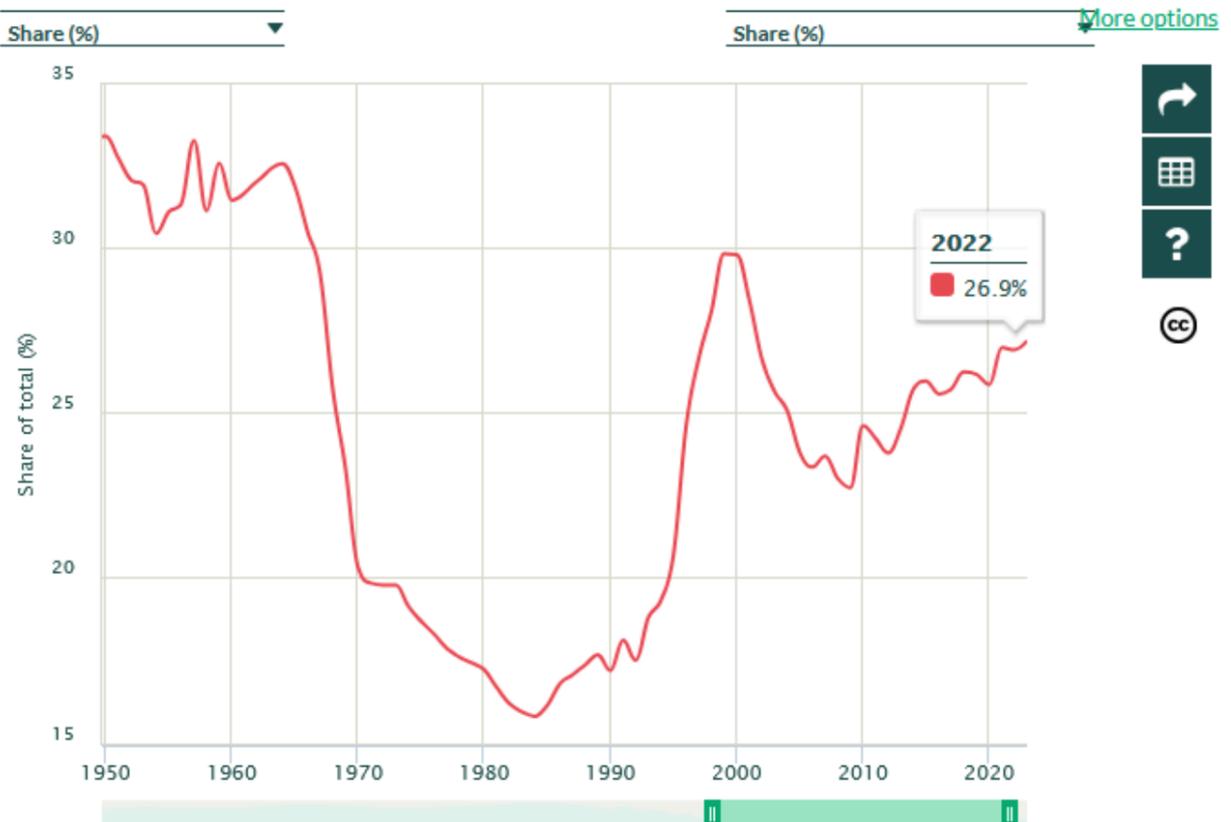
Bien sûr, il s'agit toujours d'une progression très marquée de leur richesse relative. Mais pourquoi accentuer artificiellement le phénomène en choisissant un dénominateur qui double le résultat ?

Problème n°2: Rapporter les stocks aux flux amplifie les multiples

La mesure la plus naturelle des inégalités de richesse--celle qu'on trouve dans les publications académiques de Gabriel Zucman--consiste à rapporter le patrimoine des plus riches à la richesse totale de la population.

Selon le WID, la part détenue par le top 1 % est passée de 24,6 % en 1996 à 27,2 % en 2023, soit une hausse de 2,6 points — une multiplication par 1,1x.

Top 1% net personal wealth share, France, 1950-2023



Rapportée au revenu national net — sachant que la richesse totale en représente 621 % — cette hausse correspond à $2,6 \% \times 621 \% \approx 16 \%$. Autrement dit, la progression de la part du top 1 % sur cette période de 27 ans équivaut à environ 16 points de revenu national: on retrouve à peu près le même ordre de grandeur que dans le calcul précédent. Mais ceci ne correspond qu'à 2,6 % du stock national de richesse.

Encore une fois, rien de tout cela ne remet en cause le fait que la performance des marchés boursiers mondiaux a bel et bien accru la part de richesse détenue par le top 1 %-- et en particulier les 500 plus grandes fortunes. D'après le WID, la part du top 1% a été multipliée par 1,7x depuis le milieu des années 1980.

Mais pourquoi en rajouter artificiellement en choisissant un indicateur qui grossit ainsi l'évolution observée ?

PS: Il faut également rappeler que les statistiques du WID sont elles aussi sujettes à caution. Dans la plupart des pays, les instituts statistiques ne disposent pas de données administratives sur les patrimoines individuels. Les séries publiées sont le plus souvent inférées à partir de sources sur les revenus, et les résultats obtenus donnent lieu à des désaccords parfois vifs entre économistes. Par ailleurs, ces mesures ne prennent pas en compte les droits à la retraite, et leur inclusion applatit considérablement les évolutions historiques.

»

Downloaded from wid.world on 28-10-2025 at 09:04:17		
Percentile	Year	shweal_z_FR Net personal wealth Top 1% share adults equal split France
p99p100	1996	0.2462
p99p100	1997	0.2666
p99p100	1998	0.2808
p99p100	1999	0.2981
p99p100	2000	0.2979
p99p100	2001	0.2841
p99p100	2002	0.2662
p99p100	2003	0.2564
p99p100	2004	0.2506
p99p100	2005	0.2379
p99p100	2006	0.2335
p99p100	2007	0.2369
p99p100	2008	0.2301
p99p100	2009	0.2273
p99p100	2010	0.2461
p99p100	2011	0.2422
p99p100	2012	0.2378
p99p100	2013	0.2453
p99p100	2014	0.2571
p99p100	2015	0.2596
p99p100	2016	0.2557
p99p100	2017	0.2572
p99p100	2018	0.2624
p99p100	2019	0.2616
p99p100	2020	0.2585
p99p100	2021	0.2697
p99p100	2022	0.2691
p99p100	2023	0.2718

Note : « Net personal wealth top 1% share adults equal split » = richesse personnelle nette, répartition égale de la part des 1 % les plus riches parmi les adultes.

Downloaded from wid.world on 28-10-2025 at 09:13:05		
Percentile	Year	shweal_z_US Net personal wealth Top 1% share adults equal split USA
p99p100	1996	0.2964
p99p100	1997	0.3047
p99p100	1998	0.3148
p99p100	1999	0.3181
p99p100	2000	0.3234
p99p100	2001	0.3214
p99p100	2002	0.3147
p99p100	2003	0.311
p99p100	2004	0.3168
p99p100	2005	0.3232
p99p100	2006	0.3271
p99p100	2007	0.3339
p99p100	2008	0.3397
p99p100	2009	0.3312
p99p100	2010	0.3461
p99p100	2011	0.3527
p99p100	2012	0.3662
p99p100	2013	0.3564
p99p100	2014	0.3583
p99p100	2015	0.3581
p99p100	2016	0.355
p99p100	2017	0.3548
p99p100	2018	0.352
p99p100	2019	0.3485
p99p100	2020	0.3513
p99p100	2021	0.3626
p99p100	2022	0.3489
p99p100	2023	0.3483

Downloaded from wid.world on 28-10-2025 at 09:09:40		
Percentile	Year	shweal_z_DE Net personal wealth Top 1% share adults equal split Germany
p99p100	1996	0.2678
p99p100	1997	0.2638
p99p100	1998	0.2602
p99p100	1999	0.2704
p99p100	2000	0.266
p99p100	2001	0.262
p99p100	2002	0.263
p99p100	2003	0.2653
p99p100	2004	0.2735
p99p100	2005	0.2779
p99p100	2006	0.28
p99p100	2007	0.2858
p99p100	2008	0.289
p99p100	2009	0.2767
p99p100	2010	0.2725
p99p100	2011	0.2706
p99p100	2012	0.2664
p99p100	2013	0.2693
p99p100	2014	0.2753
p99p100	2015	0.2765
p99p100	2016	0.2781
p99p100	2017	0.2779
p99p100	2018	0.2845
p99p100	2019	0.2797
p99p100	2020	0.2753
p99p100	2021	0.2796
p99p100	2022	0.278
p99p100	2023	0.2762

Kâplan (enseignant-chercheur en sciences politiques) conteste lui aussi la présentation de Zucman :



Kâplan ✓

@KaplanBen_Fr



Comparer la valeur d'un patrimoine (un stock) au PIB (un flux) n'a pas de fondement rigoureux en science économique : ce sont deux grandeurs de nature différente. Pour évaluer l'évolution de la concentration des richesses, il est bien plus pertinent de rapporter la valeur cumulée des grandes fortunes au patrimoine total des ménages. En 1996, le cumul des 500 plus grandes fortunes représentait environ 80 milliards d'euros, soit à peu près 3 % du patrimoine net des ménages de l'époque (qui s'élevait à un peu moins de 2 600 milliards d'euros). Vingt-huit ans plus tard, en 2024, leur poids relatif a radicalement changé : les 500 fortunes atteignent 1 228 milliards d'euros, pour un patrimoine net des ménages estimé autour de 14 000 milliards fin 2023, ce qui correspond à près de 9 %. Autrement dit, la part des 500 plus grandes fortunes a presque triplé en proportion du patrimoine des ménages depuis 1996, ce qui illustre, certes, un mouvement de concentration mais pas aussi marqué que ne voudrait le démontrer l'économiste marqué idéologiquement.



Gabriel Zucman

@gabriel_zucman



En outre les grandes fortunes ont vu leur patrimoine exploser ces 30 dernières années.

Selon Challenges, en 1996, le patrimoine des 500 plus grandes fortunes s'élevait à 80 milliards d'euros, soit 6,4% du PIB de l'époque.

En 2024 : 1228 milliards d'euros, soit 42 % du PIB.

9:39 PM · 20 sept. 2025 · 14 k vues



8



80



350



8



10:54 AM · 21 sept. 2025 · 65,6 k vues

Stefan Schubert, professeur d'économie à la London School of Economics and Political Science de l'Université d'Oxford, lance une contestation à propos d'un autre graphique :

« Excellent exemple de la façon dont les échelles linéaires sont souvent trompeuses. La richesse des 10 % les plus riches a augmenté de 53 %, celle des 50 % les plus pauvres de 45 %. (En France.)

C'est une différence modeste, mais l'échelle linéaire la fait paraître énorme ».

En réponse à :



Clémence Guetté @Clemence_Guette · 12 sept.

Regardez ce graphique.

En haut, l'envolée du patrimoine moyen des Français les plus riches depuis 15 ans.

...

Le patrimoine des 10 % les plus riches a bondi, creusant les inégalités

Evolution du patrimoine, en euros



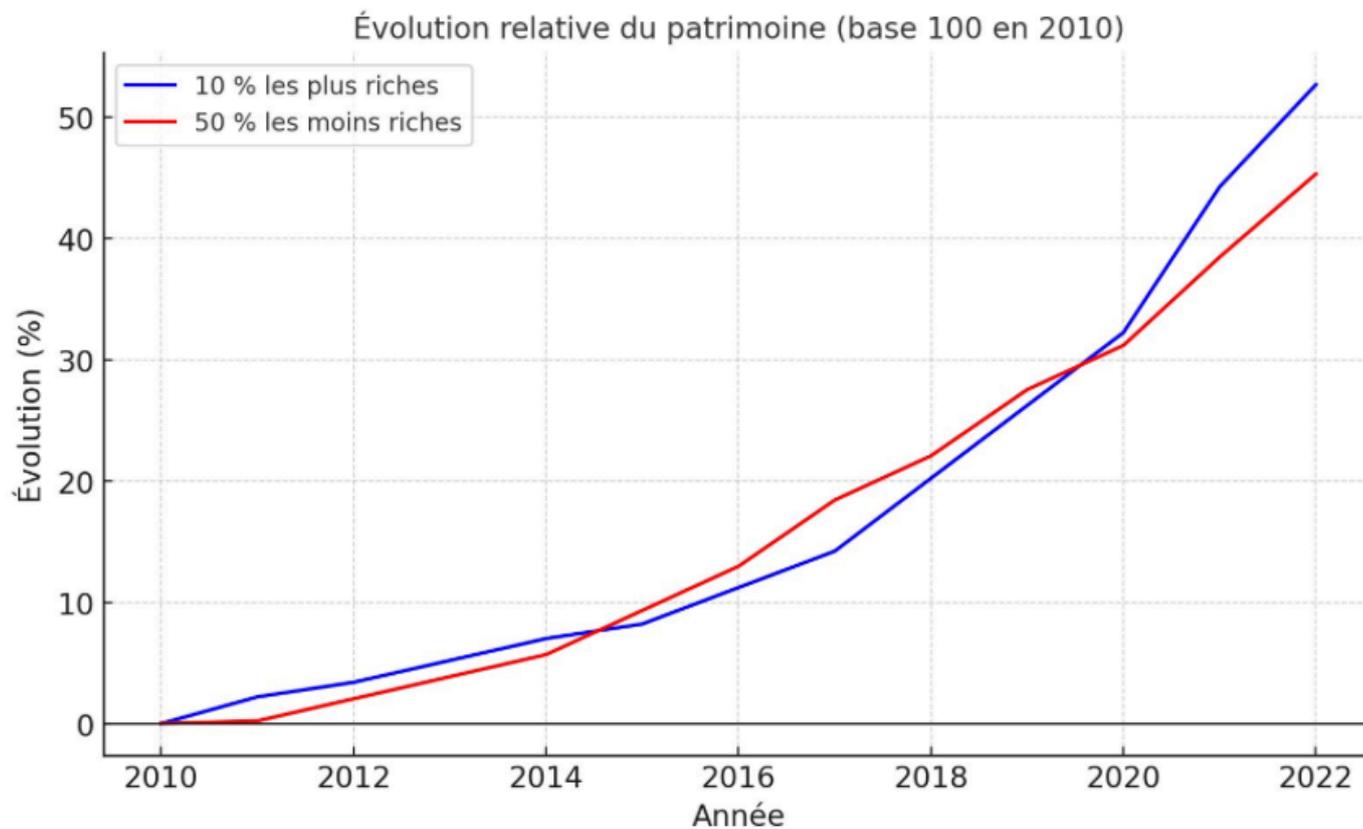
Infographie : Le Monde

Source : Observatoire des inégalités

2:58 PM · 13 sept. 2025 · 34,2 k vues

Commentaire important de « Léo pas idéo » :

Voici le bon graphique en utilisant exactement les mêmes données :



Le bon calcul :

$$[(2540190-1663430) / 1663430] \times 100 = 52,70\%$$

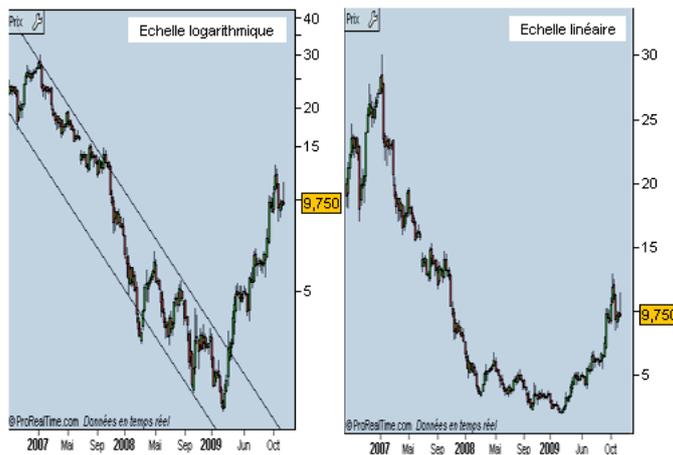
$$[(79760-54880) / 54880] \times 100 = 45,33\%$$

Le problème des échelles linéaire et logarithmique :

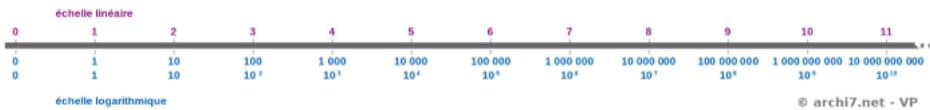
L'échelle arithmétique permet de tracer les prix simplement sur un graphique, en associant une graduation métrique (centimètre, millimètre, etc.) à un prix. Ainsi, pour une action passant de 1 à 10 EUR sur une période donnée, le passage de 1 à 2 euros sur un graphique en données arithmétiques accordera la même importance qu'un passage de 9 à 10 euros. En pourcentage, l'écart n'est pourtant pas comparable entre une hausse de 100% d'un côté et de 11 % de l'autre.

L'échelle logarithmique prend en compte les pourcentages et non le niveau absolu des prix. Sur le long terme, elle offre une vision différente de l'évolution des prix en permettant de relativiser les variations dans le temps.

Illustration : Les deux graphiques suivants concernent la même valeur sur une même période. La seule différence est l'échelle utilisée. On se rend compte rapidement que le rapport est totalement différent entre l'échelle logarithmique et celle linéaire.



D'un point de vue financier, l'échelle logarithmique est la plus pertinente, mais dans la réalité, à court terme, de nombreux chartistes ont recours à une échelle linéaire pour le tracé de figures et la fixation d'objectifs (en points et non en pourcentage). Sur le long terme, l'utilisation d'une échelle logarithmique est souvent rendue nécessaire pour le « confort de lecture » et le tracé de tendance.



(en cliquant sur l'image, elle s'ouvrira en grand dans un nouvel onglet)

On a ainsi pu représenter l'Univers - oui, tout l'Univers ! - sans que la Terre ne soit un point micro-microscopique !

[Une image de l'Univers](#)

Représenter sur un graphique des choses qui évoluent beaucoup

L'échelle logarithmique sert en fait surtout beaucoup pour représenter des choses qui changent énormément avec le temps : si vous voulez mettre dans un graphique une population de lapins qui se multiplie par 20 chaque année par exemple !

année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
nombre de lapins	2	40	800	16 000	320 000	6 400 000	128 000 000	2 560 000 000	51 200 000 000	1 024 000 000 000

Pour représenter cela sur un graphique, on va placer le numéro de l'année sur l'axe des "x", de 1 à 10.

Mais pour l'axe des "y" ?

Si on choisit une échelle linéaire qui va jusqu'à jusqu'à 1 024 000 000 000, on perd totalement de vue le nombre de lapins jusqu'à la neuvième année !

Par contre, avec une échelle logarithmique, on voit le nombre de lapins même quand il n'y en avait que 2 au début !



Se méfier des graphiques...



Quand on vous propose un graphique, regardez toujours les échelles utilisées et demandez-vous si cela vous donne la bonne impression ! Car, en prenant des chiffres identiques, on peut complètement changer l'impression qu'ils donnent en modifiant l'échelle utilisée.

Réflexion de Me Philippe Prigent :

 @philippejeanpr1

La taxe Zucman serait dévastatrice pour les entreprises comme Mistral... mais très rentable pour les fonds d'investissement, les banquiers et les avocats d'affaires.

Explication :

Les fondateurs d'entreprises à la valorisation très élevée mais sans bénéfices en proportion devront massivement céder des actions pour s'acquitter de la taxe sur le capital.

Et cette taxation permettra des acquisitions très rentables pour les acquéreurs et les intermédiaires - et ces acquisitions sous la menace créeront des procès.

Si l'objectif de M. Zucman est de transférer l'argent des preneurs de risques créateurs de richesses aux milliardaires déjà installés qui pourront ainsi dépouiller les nouveaux venus en enrichissant copieusement les intermédiaires, c'est brillant.

 **Les Echos** 🌟 @LesEchos · 9 sept.

 C'est historique pour cette start-up française d'intelligence artificielle ! 
trib.al/wqxiaJS

EXCLUSIF

**Mistral devient
la première décacorne
française avec
une valorisation de
14 milliards de dollars**

Une réflexion similaire :

La loi Zucman est en fait une loi pro milliardaires.

Tous les millionnaires de papier, qui ont juste des boîtes bien valorisées et pas rentables vont devoir brader des parts de leurs entreprises à des fonds d'investissement (les "méchants capitalistes") juste pour pouvoir s'acquitter de la taxe.

Cette loi va pomper l'argent des entrepreneurs pour le rediriger vers les milliardaires installés et les fonds héritiers du vieux capital.

Et celle aussi de Sylvain Catherine :

 Sylvain Catherine ✓
@sc_cath

On devrait avoir Arthur Mensch sur les plateaux pour nous expliquer comment la France peut devenir une puissance innovante au 21e siècle. Pas le Professeur Taxe du moment.

L'exil des milliardaires n'est pas le problème. Zucman répond à l'argument sur lequel il y a effectivement quelques études allant dans son sens.

Mais l'exil n'est des milliardaires issues d'entreprises créées il y a plus de 50 ans n'est pas le danger principal.

Notre problème c'est l'exil des gens susceptibles de devenir milliardaires. Et plus généralement de contribuer à l'émergence des grandes entreprises de demain. L'économie française dans sa composition sectorielle est héritée des années 1970. Le problème ce n'est pas la performance de nos entreprises de maroquinerie et d'aéronautique: tant mieux si elle tiennent le pays et profitent de la croissance de l'Asie.

Le problème c'est l'absence de nouveaux relais de croissance depuis 40 ans en France. Nous sommes peut-être au bord d'une nouvelle révolution industrielle. Beaucoup de français y contribuent—à l'étranger. Ce n'est pas une nouvelle taxe sur le patrimoine professionnel qui nous aidera à en faire partie.

20h • Le20h-France Télévisions @le20hfrancetele · 19h

 Taxer les ultra-riches = les faire fuir ?

"Les études montrent que l'exil fiscal est faible et on peut le réduire en mettant en œuvre un bouclier anti-exil" explique l'économiste Gabriel Zucman. #JT20h

Note : Arthur Mensch est co-fondateur et directeur général de l'entreprise MISTRAL AI

 François Geerolf
@FrancoisGeerolf

✗ Arthur Moench, PDG de Mistral AI, échappe-t-il à l'impôt ? Non ! Il n'a pas de holding : il paie les impôts qu'il doit...

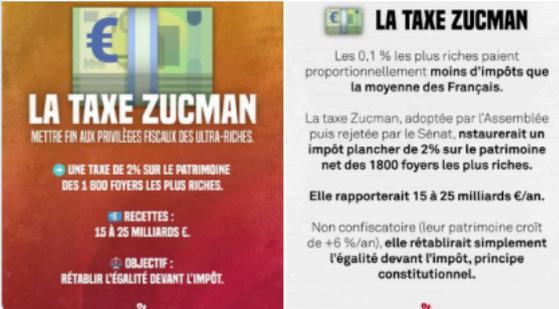
👉 Donc ceci est faux.

Et c'est bien là le problème : proposer un impôt sur le patrimoine à partir d'un diagnostic d'évitement de l'impôt sur le revenu... 🧐

Attac France @attac_fr · 9h

Nous voulons la taxe Zucman !

Cet impôt plancher sur les milliardaires ne concernerait que ceux qui échappent à l'impôt : il suffit de payer 2% de son patrimoine en impôt pour y échapper...



LA TAXE ZUCMAN
METTRE EN AUX PRIVILEGES FISCAUX DES ULTRA-RICHES.

- UNE TAXE DE 2% SUR LE PATRIMOINE DES 1 800 FOYERS LES PLUS RICHES.
- RECETTES : 15 à 25 MILLIARDS €.
- OBJECTIF : RÉTABLIR L'ÉGALITÉ DEVANT L'IMPÔT.

LA TAXE ZUCMAN

Les 0,1 % les plus riches paient proportionnellement **moins d'impôts que la moyenne des Français.**

La taxe Zucman, adoptée par l'Assemblée puis rejetée par le Sénat, **restaure** un **impôt plancher de 2% sur le patrimoine net des 1800 foyers les plus riches.**

Elle **rapporterait 15 à 25 milliards €/an.**

Non confiscatoire (leur patrimoine croît de +6 %/an), **elle rétablirait simplement l'égalité devant l'impôt, principe constitutionnel.**

12:20 PM · 27 oct. 2025 · 5 898 vues

 Lönnrot
@drmtgr

Zucman jeudi dernier à l'ENS : Mensch pourra soit emprunter, soit payer son impôt en parts. S'il a 10% aujourd'hui l'année prochaine il aura 9.8% et ainsi de suite. Et s'il y a des problèmes contractuels comme le fait que les fondateurs ne peuvent pas librement disposer de leur

12:48 PM · 27 oct. 2025 · 335 vues

equity ce n'est pas grave: l'état pourra intervenir pour rendre ces clauses caduques. Et tout cela évidemment se fera sans impact pour les investisseurs (faut croire qu'ils mettent ces clauses pour rigoler)

ni sur la gouvernance de la boîte (faut croire que les fondateurs qui veulent garder des actions avec droit de vote le font pour le fun), bien sûr ! ».

 **Jean François Porchez**
@jfporchez

«Avec la taxe Zucman, @arthurmensch @MistralAI devra trouver des financiers pour payer ses impôts au lieu de pouvoir financer l'innovation. Ils mettrons la clé sous la porte, car il y aura des entreprises semblables qui n'auront pas ces contraintes.» —Philippe Aghion, prix Nobel.



8:38 PM · 15 oct. 2025 · 80,2 k vues

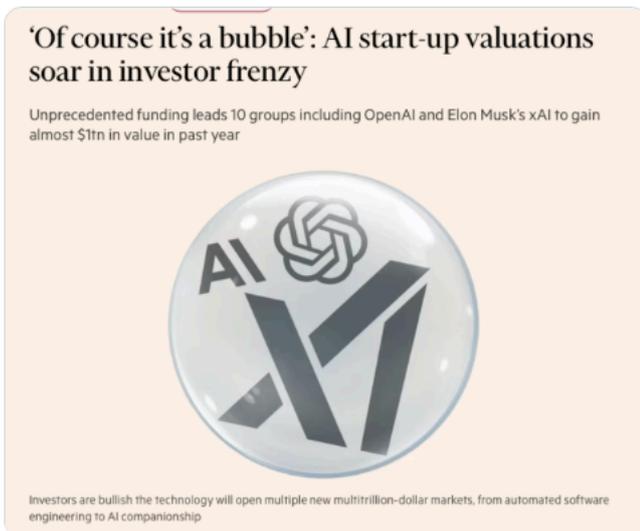
 **Philipp Heimberger**
@heimbergecon

"Ten loss making artificial intelligence start-ups have gained close to \$1tn in valuation over the past 12 months, an unprecedented increase that adds to fears about an inflating bubble in private markets that could spill over into the wider economy."

[À l'origine en anglais et traduit par Google](#)

« Dix start-ups déficitaires spécialisées dans l'intelligence artificielle ont vu leur valorisation augmenter de près de 1 000 milliards de dollars au cours des 12 derniers mois, une hausse sans précédent qui renforce les craintes d'une bulle spéculative sur les marchés privés, susceptible de se propager à l'ensemble de l'économie. »

Évaluez cette traduction :  



10:33 AM · 16 oct. 2025 · 18,1 k vues

Dans **Le Point du 12/9**, Sylvain Catherine, approfondit son analyse :

« La place accordée à la taxe Zucman dans les débats publics est symptomatique d'un diagnostic totalement erroné quant aux problèmes auxquels la France fait face. Elle donne le sentiment que notre principal défi réside dans une insuffisance de recettes fiscales et dans une explosion des inégalités.

Si tel était le cas, une augmentation des impôts des plus riches figurerait en tête des solutions à envisager. Mais la réalité ne corrobore pas ce diagnostic. À l'inverse, si notre véritable problème est l'absence de croissance économique et le risque de manquer la révolution de l'intelligence artificielle, alors une hausse des impôts, et en particulier l'instauration d'une taxe sur le patrimoine professionnel, serait tout à fait contre-productive.

Examinons les faits, en commençant par la situation fiscale. Le déficit public ne résulte pas de recettes inférieures à celles des autres pays développés. En 2023, la France collectait 51,4 % de son produit intérieur brut (PIB) en prélèvements obligatoires et recettes des administrations publiques, contre 38 % en moyenne dans l'OCDE. Seuls deux pays prélevaient davantage. Notre déficit ne s'explique donc pas par manque de recettes, mais par excès de dépenses.

La moitié de ces dépenses est consacrée aux prestations sociales, ce qui nous conduit à la question des inégalités. D'après le World Inequality Database (WID), dont les économistes Thomas Piketty et Gabriel Zucman sont les codirecteurs, la part des 1 % les plus aisés dans la richesse nationale s'élevait à 27,2 % en 2023, soit un niveau proche de celui de 1997 (26,7 %). Après impôts, leur part dans le revenu était de 6,6 % en 2023, contre 7,5 % en 1997. L'explosion des inégalités ne saute pas aux yeux !

Une autre grande injustice présentée par Gabriel Zucman est que l'ensemble des Français, y compris les plus pauvres, seraient assujettis à environ 50 % de prélèvements obligatoires, contre environ 30 % pour les plus riches. Pourtant, si le système fiscal était réellement régressif, les plus riches conserveraient une part du revenu national au moins identique avant et après impôts. Or ce n'est pas le cas : les données du WID montrent que la part des 0,01 % les plus riches est deux fois moindre après impôts qu'elle ne l'est avant impôts.

Les taux de prélèvements obligatoires calculés par Gabriel Zucman incluent les impôts et taxes sur les prestations sociales, comme la TVA payée lorsqu'une personne dépense une allocation sociale. Ils incluent aussi l'ensemble des cotisations ouvrant des droits sociaux (retraite, chômage...). En revanche, les transferts sociaux eux-mêmes sont ignorés. Ni soustraits des prélèvements ni inclus dans les revenus au dénominateur. Ainsi, recevoir une allocation se traduit par un taux de prélèvements obligatoires plus élevé.

Dans le monde réel, les données de l'Insee montrent que l'imposition nette des transferts monétaires est négative (environ - 20 %) pour les 10 % les plus pauvres et d'environ 40 % pour les 10 % les plus riches. Pour citer l'Insee : « Avant transferts, les ménages aisés ont un revenu 18 fois plus élevé que celui des ménages pauvres, contre 1 à 3 après transferts. » Reste que les salariés les mieux rémunérés payent un peu plus de prélèvements obligatoires nets que les milliardaires, car le travail qualifié est excessivement taxé en France.

Le vrai problème du pays, c'est notre décrochage économique par rapport au reste du monde. L'Europe a perdu environ un demi-point de PIB par an depuis 1995 du fait du décrochage de sa productivité horaire par rapport aux États-Unis. Notre retard technologique est au cœur de nos difficultés. L'âge moyen des entreprises du CAC 40 dépasse 100 ans, contre 25 à 30 ans pour celles du S&P 500 américain. Pourtant, les Français innovent et entreprennent : une cinquantaine de licornes américaines (start-up valorisées plus d'un milliard de dollars) ont été fondées par des entrepreneurs venus de nos écoles !

La taxation du patrimoine professionnel voulue par Gabriel Zucman ne répond pas à ce diagnostic, elle l'aggrave. C'est un signal clair : celui de vouloir rester à la pointe... de l'innovation fiscale. C'est aussi un risque existentiel pour les entreprises de demain. Une société comme Mistral AI est valorisée 14 milliards d'euros. Si ses fondateurs en détiennent 20 %, ils devraient s'acquitter de 56 millions d'euros d'impôt par an, alors même que leur entreprise ne génère aucun bénéfice. Il a fallu neuf ans à Amazon pour réaliser ses premiers profits, quatorze ans à Uber, dix-sept ans à Tesla. Durant la plupart de ces années, leurs fondateurs auraient été soumis à une taxe impayable sur la valorisation de profits lointains et hypothétiques. Un problème facile à éviter... en créant son entreprise hors de France.

Dans leur essai *Le Triomphe de l'injustice* (Seuil), Emmanuel Saez et Gabriel Zucman consacrent un chapitre à expliquer « pourquoi des gouvernements démocratiques peuvent raisonnablement choisir d'appliquer aux riches des taux supérieurs à ceux qui maximisent les recettes fiscales – c'est-à-dire pourquoi détruire une partie de l'assiette fiscale peut être dans l'intérêt de la collectivité ».

D'après les auteurs, la concentration des richesses conduit à une concentration du pouvoir. Dans cette logique, réduire la richesse des milliardaires peut constituer une fin en soi, justifiant la mise en place de taxes confiscatoires, même si celles-ci entraînent une dégradation des comptes publics et un appauvrissement du pays.

Si tel est le diagnostic que les auteurs posent sur la France, alors qu'ils l'exposent honnêtement aux Français ! C'est une idée simple à comprendre : les citoyens pourront donc juger par eux-mêmes des risques que nos milliardaires font peser sur la démocratie et décider si ces risques justifient une imposition confiscatoire.

Pour protéger notre liberté, il faut avant tout garantir le poids économique de l'Europe et de la France face aux États-Unis et à l'Asie. Et, si nous voulons avoir voix au chapitre dans le contrôle du monde numérique, il faut que nos talents développent leurs entreprises en France plutôt qu'ailleurs. »

[file:///Users/cb/Desktop/1150 Sécurité sociale et tendances en matière d'inégalités de richesse Sylvain Catherine et alii.pdf](file:///Users/cb/Desktop/1150%20S%C3%A9curit%C3%A9%20sociale%20et%20tendances%20en%20mati%C3%A8re%20d'in%C3%A9galit%C3%A9s%20de%20richesse%20Sylvain%20Catherine%20et%20alii.pdf)

Et Sylvain Catherine analyse les effets possibles de la taxe Zucman sur la croissance :



Sylvain Catherine ✓

@sc_cath

...

Quel serait l'effet d'une taxe Zucman sur la croissance économique ? À ma connaissance, aucun institut sérieux n'a fait ce calcul. En revanche, en 2019, la sénatrice Elizabeth Warren, conseillée par E. Saez et G. Zucman, en avait fait l'une des principales mesures de son programme présidentiel en vue de la primaire démocrate. La taxe alors proposée était de 2% à partir de 50 millions de dollars et 6% au dessus de 1 milliard. Plus dure que celle dont on discute aujourd'hui donc.

L'Université de Pennsylvanie (mon employeur) dispose d'un centre de recherche non partisan dont l'objet est d'évaluer les propositions législatives afin d'informer le débat politique. Ses évaluations étaient, par exemple, citées par Kamala Harris lors du débat présidentiel l'an dernier. En 2019, le "Penn Wharton Budget Model" avait évalué les pertes de PIB et de salaires à un horizon de 30 ans, selon la manière dont les recettes de la taxes Warren seraient allouées.

La note d'évaluation indique en introduction (trad. GPT):

Bien qu'un impôt fédéral sur la valeur nette soit sans précédent aux États-Unis et que sa constitutionnalité fasse actuellement l'objet de débats parmi les juristes, les impôts sur la fortune ne sont pas nouveaux à l'international. En 1990, douze des trente-six pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) appliquaient un impôt sur la fortune. Cependant, en 2019, seuls quatre pays de l'OCDE maintenaient un tel impôt : la Norvège, la Belgique, l'Espagne et la Suisse.

Un examen mené par l'OCDE a conclu que les difficultés administratives, le caractère limité des recettes et l'incapacité à réduire efficacement les inégalités de patrimoine comptent parmi les principales raisons pour lesquelles la plupart des pays membres ont abandonné l'impôt sur la fortune.

Les enseignements tirés de ces expériences, combinés à une expertise spécifique au système fiscal américain, nous permettent de modéliser le comportement des contribuables et d'estimer le potentiel de recettes d'un impôt sur la fortune aux États-Unis. En définitive, toutefois, le montant effectivement collecté dépendra des choix précis des décideurs en matière de conception et de mise en œuvre.

Réflexion de Gilles Raveaud (Gilles Raveaud enseigne la politique économique, l'euro, les services publics et les politiques sociales en Europe à l'Institut d'Études Européennes de l'Université Paris 8 Saint-Denis).

"Les milliardaires, tous prélèvements obligatoires compris, paient deux fois moins d'impôts que la moyenne des Français".



Quand est-ce que des journalistes vont cesser d'accepter d'entendre cette fake news ?

J'explique, encore :

La "moyenne des Français" reçoit plus en services publics et en prestations sociales qu'elle ne paie en prélèvements obligatoires. Il serait impossible qu'il en aille autrement. L'argent de l'État et de la Sécurité sociale va quelque part.

C'est impossible de ne parler que des prélèvements, sans mentionner leur contrepartie. C'est ce que font... les ennemis de l'État social, comme l'IFRAP. Tous les chiffres disponibles, cités par de nombreuses personnes honnêtes ici, montrent deux choses : 1. Le système socio-fiscal français est - fortement - redistributif ; 2. La part du Haut 1% dans les revenus totaux a augmenté ces dernières années. Oui ! Mais elle n'a pas explosé non plus ! Rien de tout cela ne dit ce qui doit être fait sur le plan politique, qui ne relève ni de Gabriel Zucman ni de moi. Mais le fait est que, sous couvert de présenter de simples statistiques, donc, en semblant faire référence à la réalité, Gabriel Zucman invente en fait un monde imaginaire. Je ne sais pas du tout pourquoi il fait ça. Pour moi, c'est la pire chose que lui et moi puissions faire dans notre métier. Et ce monde rejoint l'imaginaire des haïsseurs de l'État, ce qui est un comble. THE END [de la gauche] »

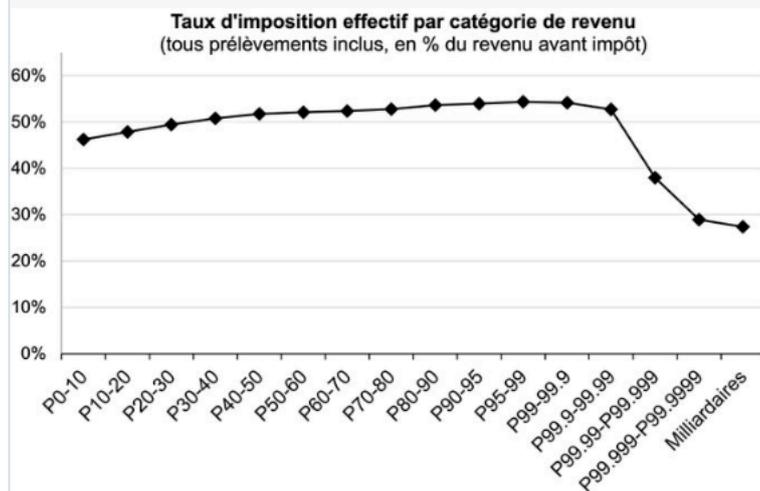
Réflexion sur le même thème de Jean-Charles Simon, économiste et statisticien :

Gabriel Zucman @gabriel_zucman · 9 sept.

En réponse à @gabriel_zucman

La conséquence de tout cela est simple :

tous prélèvements obligatoires compris, les ultra-riches paient 2 fois moins d'impôts, en proportion de leurs revenus, que le Français moyen



Des lecteurs ont ajouté du contexte →

L'axe des abscisses n'est pas normé, il est dilaté.

Les valeurs sont en %, les valeurs absolues en euro ne sont pas fournies sciemment.

Les allocations redistributives ne sont pas prises en compte dans le dénominateur du ratio x.com/gillescallot/s...

10:07 PM · 10 sept. 2025 · 21,4 k vues

Note supplémentaire :

Mr Zucman trompe ses lecteurs : les revenus avant impôt d'une entreprise, opérationnelle ou holding, NE SONT PAS LA PROPRIÉTÉ DE L'ACTIONNAIRE tant qu'ils n'ont pas été i) taxés à l'Impôt sur les Sociétés, puis ii) distribués comme dividendes et retaxés à l'impôts sur le revenu.

Cette manipulation grossière de M. Zucman essaie de s'imposer comme représentant les efforts des citoyens selon leurs revenus, pour susciter l'indignation.

La vraie contribution nette selon les revenus donnée par l'Insee :

**EN VALORISANT LES SERVICES PUBLICS,
deux ménages sur trois reçoivent en moyenne
davantage qu'ils ne versent en prélèvements,
contre un sur trois dans l'approche usuelle**

Les **10 % les plus modestes** reçoivent en moyenne
17 900 euros par an avec l'approche élargie,
contre **3 900 euros** avec l'approche usuelle



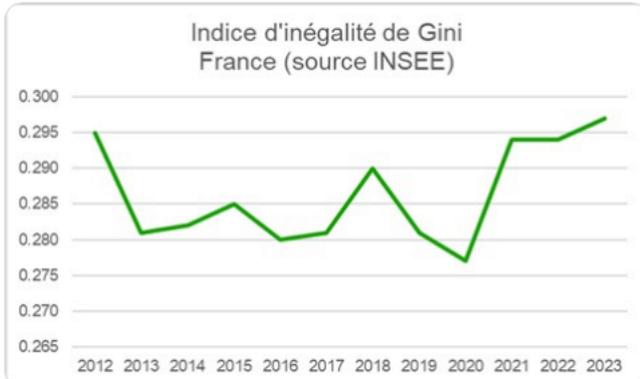
Solde des transferts publics selon les deux approches en 2018,
par dixième de niveau de vie usuel

Sur l'effet de la « redistribution élargie, voir :
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/7669723>

[file:///Users/cb/Desktop/1150 La redistribution élargie Rapport du COR 23:9:2023.pdf](file:///Users/cb/Desktop/1150%20La%20redistribution%20%C3%A9largie%20Rapport%20du%20COR%2023:9:2023.pdf)

Christian Gollier
@CGollier

Aghion, il veut dire cela, un indice d'inégalité de Gini stable en France autour de 0.290 depuis 15 ans, historiquement faible. Pour info, cet indice est de 0.324 en Allemagne, 0.360 en Chine, et 0.418 aux USA (source Banque Mondiale).



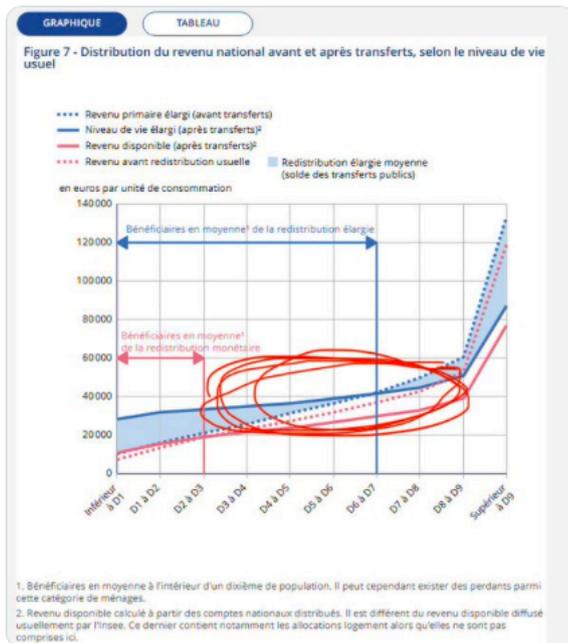
Julien Pain @JulienPain · 16 oct.

Le prix Nobel d'économie Philippe Aghion explique qu'il est faux de dire que les inégalités en France ont explosé. Qu'est-ce qu'il veut dire par là ?

9:34 PM · 16 oct. 2025 · 37,6 k vues

Wittgensteino-Aronien @wittgensteinien

Une chose m'a frappé hier soir. Le pire c'est même pas qu'autant de gens soient bénéficiaires nets. C'est que dans la zone entourée en rouge, on fait transiter des milliards par l'Etat POUR RIEN !



fbir @SakumiBLR · 2 sept.

En réponse à @SakumiBLR

Ce graphe devrait hanter la gauche et plus généralement l'ensemble de la classe politique, si elle était vraiment du côté des travailleurs.

Figure 7 - Distribution du revenu national avant et après transferts, selon le niveau de vie usuel



1. Bénéficiaires en moyenne à l'intérieur d'un dixième de population. Il peut cependant exister des perdants parmi cette catégorie de ménages.

2. Revenu disponible calculé à partir des comptes nationaux distribués. Il est différent du revenu disponible diffusé usuellement par l'Insee. Ce dernier contient notamment les allocations logement alors qu'elles ne sont pas comprises ici.

Dr Jérôme BARRIERE, MD. 
@barriere_dr

Aujourd'hui il faut près de 80 ans pour espérer doubler son pouvoir d'achat, quand 15 années suffisaient dans les années 70...

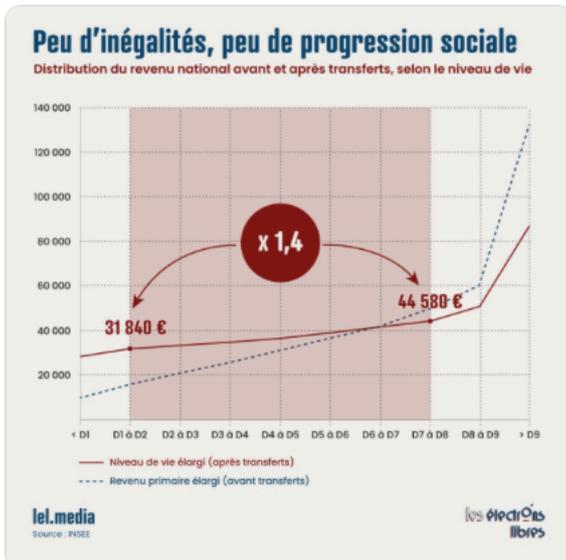
Notre société s'est sclérosée et n'encourage plus à travailler ou innover, entreprendre.

Et on se décline.

Alors même que notre pays est un des plus redistributifs au monde, le sentiment d'inégalité est au plus haut corolaire de notre déclin.

Et si on continue comme ça on va dans le mur
Et c'est pas si Bernard Arnault paye un milliard de plus que ça changera les choses !

Réveillons nous !



Sur la progressivité des PO, voir Fipeco/François Ecalle : [1333 La progressivité des prélèvements \(Fipeco Ecalle sept 2025\)](#)

Olivier Babeau 
@OlivierBabeau

L'Etat a rendu tout le monde si dépendant de sa redistribution que la moindre remise en question des dépenses est décrite comme nuisant aux plus modestes. Mais c'est inévitable car une grande part des dépenses sont des transferts sociaux, par définition plutôt vers les moins riches ! Donc tout débat sur la réforme se fracasse sur l'argument des plus modestes, donc on s'en sort en augmentant les impôts sur les autres (notamment les entreprises), ce qui tue la croissance et aggrave la situation.

Le système est ainsi comparable à des sables mouvants : plus on s'agit pour s'en sortir, plus on s'enfoncé.

12:50 PM · 28 oct. 2025 · 29,3 k vues

Un article important du Pr Christian Gollier (Challenges, 2 octobre 2025) :



LES ÉCONOMISTES DU BIEN COMMUN

CHRISTIAN GOLLIER,
PROFESSEUR À L'ÉCOLE D'ÉCONOMIE DE TOULOUSE

Le dumping fiscal rend impossible la taxe Zucman

Entre 1990 et 2024, le PIB par habitant de la France par rapport à la Suisse est passé de deux tiers à 44%. Envers les États-Unis, de la parité à la moitié. Notre pays souffre de son décalage économique, et le mécontentement social qu'il engendre nous impose aujourd'hui une crise politique dont on ne voit pas d'issue. Les dynamiques macroéconomiques en Occident sont divergentes. D'un côté, les pays prousibness à la fiscalité limitée ont réussi à créer les conditions d'un cercle vertueux entre prospérité et attractivité. De l'autre, les pays qui en ont été incapables s'enfoncent dans le cercle vicieux de la stagnation compensée par la hausse de la fiscalité pour financer leur système social.

avant de se rabattre sur notre pays. Mais les économistes nous rappellent que les êtres humains réagissent aux incitations financières et sociales qui les entourent. La hausse du prix du gaz nous pousse à baisser notre thermostat. La baisse de celui des billets d'avion nous encourage à voyager plus. Ces réalités, les économistes les documentent depuis des décennies. Cela fait de cette matière une « science lugubre », car elle nous rappelle que l'exercice de nos libertés d'agir va souvent à l'encontre de l'intérêt général. La redistribution désincite les plus productifs. C'est encore plus vrai pour la fiscalité sur le capital productif, parce que le dumping fiscal met notre pays en concurrence avec d'autres pour l'attirer, qui ne s'en privent pas. Comme le capital est par nature plus mobile que

professionnel, le plus mobile et le plus créateur de valeur sociale. Comme la taxe Zucman s'intéresse précisément à celui-là, les données utilisées ratent la cible de beaucoup. Ensuite, Zucman vise les contribuables disposant de plus de 100 millions d'euros de patrimoine, ce qui représente une infime partie du 1% couvert par l'étude. Il est fort probable que ce soit précisément ceux-là qui soient les premiers candidats au départ, ce qui serait désastreux pour la prospérité du pays. Selon Antoine Levy, de l'université de Berkeley, « la taxe Z repose en pratique sur une trentaine de familles, dont 40% a minima ne sont déjà plus résidents fiscaux ». Car enfin, peut-on vraiment croire qu'un contribuable disposant d'1 milliard en capital professionnel acceptera de payer 20 millions chaque année sans réagir, alors que, par exemple, l'Italie lui ouvre les bras avec un impôt forfaitaire libératoire de 200 000 euros par an ? Le rapport du CAE n'offre pas de réponse à cette question. Ignorer le rôle des incitations, dans le cas de la taxe Zucman en particulier, nous pousserait plus loin encore dans le cercle vicieux de la perte d'attractivité et du décalage dans laquelle la France s'est enfoncée. Si aucun autre pays au monde n'a mis en place une telle taxe, et si beaucoup ont au contraire déroulé le tapis rouge aux riches, c'est que le dumping fiscal est une réalité de notre monde. La taxe Zucman est un totem populiste qui répond à une fureur populaire mal informée, mais qui, au mieux, ne résout rien. Sauf à croire que l'élimination des ultrariches soit une fin en soi qui transcende la nature envieuse de l'homme. Pire, elle nous détourne de la vraie question : comment restaurer la prospérité du pays tout en résorbant nos déficits et en protégeant les ménages les plus vulnérables ?

Peut-on vraiment croire qu'un contribuable disposant d'1 milliard en capital professionnel acceptera de payer 20 millions par an sans réagir ?

Le dumping fiscal que les premiers imposent aux seconds contribue à la divergence des deux dynamiques. Certes, la primauté accordée en France aux questions d'inégalité nous honore. Nos politiques redistributives sont parmi les plus vigoureuses dans le monde. Elles permettent de faire passer le rapport de revenus entre le décile le plus modeste et le décile le plus aisé de 1 à 18 avant impôts et subventions, à un rapport de 1 à 3 après. Nos inégalités de pouvoir d'achat et nos taux de pauvreté sont restés stables ces dernières décennies, à des niveaux historiquement faibles, contrairement aux États-Unis par exemple, où Gabriel Zucman a tenté de faire passer sa taxe

le travail, cette question de l'exil fiscal ne peut être occultée. Gabriel Zucman et les économistes de l'OCDE ne l'ignoraient pas ces dernières années en défendant, sans succès, un taux mondial minimum de taxation des revenus du capital. Aujourd'hui, le débat d'experts sur l'exil fiscal tourne autour d'un rapport récent du Conseil d'analyse économique (CAE) : il conclut qu'une hausse de 2 milliards de recette fiscale sur le capital dont disposent le 1% des ménages les plus riches conduirait à un exil fiscal de 0,06 à 0,6% d'entre eux, estimation très faible qui semble constituer un argument puissant en faveur des thèses de Zucman. Mais constatons que l'économiste veut lever 20 milliards, ce qui multiplie par dix l'exil fiscal estimé. Rappelons ensuite que la fiscalité sur le patrimoine (ISF, IFR) a essentiellement préservé le capital

le travail, cette question de l'exil fiscal ne peut être occultée. Gabriel Zucman et les économistes de l'OCDE ne l'ignoraient pas ces dernières années



Débat entre Gabriel Zucman et Philippe Aghion (nouveau Prix Nobel d'Économie), le 17 sept 2025

<https://www.youtube.com/watch?v=6pUgHTqctF0>

Taxe Zucman : le débat entre Gabriel Zucman et Philippe Aghion au FDDAY25 en version intégrale. La taxe Zucman en débat entre Gabriel Zucman, son auteur, et un collègue économiste éminent lui aussi, Philippe Aghion, professeur au Collège de France, à l'INSEAD et à la London School of Economics, lors de France Digitale Day 2025, le 17 septembre 2025 à Paris. Découvrez ces 40 minutes d'échange passionnant, modéré par Maya Noel, présidente de France Digitale, et Fabrice Mazella, fondateur de Blablacar et vice-président de France Digitale. Gabriel Zucman y explique la raison d'être de sa taxe baptisée de son nom "taxe Zucman", l'objectif de justice fiscale, la restriction à un tout petit nombre de contribuables ultra-riches (plus de 100 millions d'euros de patrimoine) et les modalités dont une proposition inattendue pour payer ces 2% de taxe par an : emprunter !

Mot de G. Zucman sur X, le 9 septembre après un article dans Challenges de Ph. Aghion et 2 co-signataires (dont Ch. Gollier) :

Gabriel Zucman
@gabriel_zucman



Bonjour Philippe Aghion, j'ai le plus grand respect pour vos travaux sur la croissance et l'innovation, mais sur la question du chiffrage de l'impôt sur les grandes fortunes, vous et vos co-signataires faites fausse route

Parlons-nous et essayons d'avancer sur les vrais enjeux 🇫🇷

« La taxe Zucman générerait une réduction du déficit de 5 milliards d'euros, pas de 20 milliards »

Sept économistes, parmi lesquels Philippe Aghion, Christian Gollier et Emmanuelle Taugourdeau, expliquent, dans une tribune au « Monde », que la taxe se heurterait à des limites d'ordre juridique, économique et comportemental.

2:33 PM · 9 sept. 2025 · 133,3 k vues

48 393 1 k 205



Postez votre réponse

Répondre



Gabriel Zucman @gabriel_zucman · 9 sept.
Cela fait longtemps que je travaille sur ce sujet :



J'ai proposé des chiffrages pour Joe Biden aux Etats-Unis, pour le G20 l'année dernière

Et récemment, donc, pour l'impôt plancher de 2 % adopté par l'Assemblée nationale en février

5 17 64 10 k



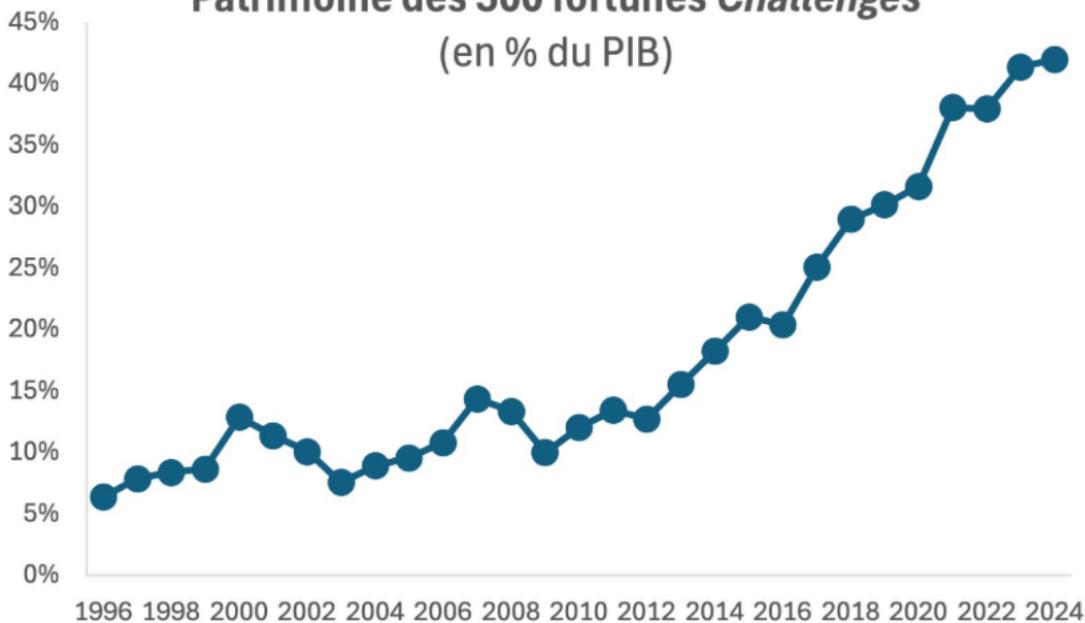
Gabriel Zucman @gabriel_zucman · 9 sept.
En France, d'après toutes les sources disponibles, les ultra-riches ont vu leur richesse exploser depuis 30 ans



Le patrimoine des 500 plus grandes fortunes est passé de 6% du PIB en 1996 à 42 % du PIB en 2024

Soit 1.200 milliards d'euros aujourd'hui

Patrimoine des 500 fortunes Challenges (en % du PIB)



- Gabriel Zucman** @gabriel_zucman · 9 sept.  
- Cela signifie que les patrimoines en question ont augmenté de 10% par an depuis 30 ans
- Avec un taux plancher de 2% ils auraient augmenté de l'ordre de 8% par an
- On est loin de la confiscation, vous en conviendrez
-  11  29  83  9 k  
-
- Gabriel Zucman** @gabriel_zucman · 9 sept.  
- Néanmoins cet impôt provoquerait d'après vous des réactions si considérables que les 3/4 des recettes attendues s'évaporerait
- Taxer ces 1.200 milliards à 2 % ne rapporterait que 5 milliards et non 20
- La fortune imposable des Bettencourt, Arnault, etc fondrait donc de 3/4
-  6  15  59  8 k  
-
- Gabriel Zucman** @gabriel_zucman · 9 sept.  
- Vous vous fondez pour cela sur une étude universitaire que j'ai co-écrite de l'impôt sur la fortune danois, aboli en 1997
- Hélas, c'est une erreur d'interprétation
- Car cette étude ne dit rien des réponses comportementales des milliardaires à l'impôt plancher que je défends
-  1  18  63  8 k  
-
- Gabriel Zucman** @gabriel_zucman · 9 sept.  
- Cette étude porte sur l'ISF danois, qui comme tous les ISF qui ont existé en Europe, était défaillant
- C'est la conclusion des travaux scientifiques des 5-10 dernières années sur le sujet
- Et c'est précisément sur ces conclusions que je me suis fondé pour proposer autre chose
-  1  15  56  8 k  
-
- Gabriel Zucman** @gabriel_zucman · 9 sept.  
- L'ISF danois comme le français commençait bien plus bas dans la distribution des patrimoines (1 million environ, pas 100 millions)
- Il était mité par l'optimisation et l'évasion fiscale
- Il ne prévoyait aucun dispositif pour limiter l'exil
-  17  29  63  37 k  

- Gabriel Zucman** @gabriel_zucman · 9 sept. 🔒 ⋮
 Vous nous dites donc qu'un impôt de ce type rapportait de l'ordre de 5 milliards, ce qui n'est pas faux — c'est ce que rapportait l'ISF
- Mais cela ne nous dit rien de l'impôt plancher sur les ultra-riches
- Car il ne s'agit pas de recréer l'ISF, mais tout l'inverse, d'inventer :
- 🗨️ 1 ↻ 18 ❤️ 67 👤 9 k 📌 ⬆️
-
- Gabriel Zucman** @gabriel_zucman · 9 sept. 🔒 ⋮
 Un impôt sur les ultra-riches qui commence au delà de 100 millions, pas 1 million
- Sans optimisation possible car sans exonération, et non pas mité de niches
- Pré-rempli par l'administration, et non pas auto-déclaré
- 🗨️ 13 ↻ 30 ❤️ 76 👤 18 k 📌 ⬆️
-
- Gabriel Zucman** @gabriel_zucman · 9 sept. 🔒 ⋮
 Se fondant sur l'échange automatique d'informations bancaires pour enrayer la fraude offshore, endémique avant 2018
- Taxant les non-résidents, au lieu de laisser les contribuables s'exiler
- Bref : il s'agit de tirer les leçons des erreurs du passé, pas de les répéter !
- 🗨️ 4 ↻ 23 ❤️ 67 👤 9 k 📌 ⬆️
-
- Gabriel Zucman** @gabriel_zucman · 9 sept. 🔒 ⋮
 Le reste de votre tribune consiste à dire que l'on ne peut rien faire d'autre que l'ISF, qui serait le maximum permis par notre Constitution ou les lois de la nature
- Mais l'histoire ne s'arrête pas : on fera bien sûr très différemment dans les années & les décennies à venir
- 🗨️ 6 ↻ 14 ❤️ 56 👤 7 k 📌 ⬆️
-
- Gabriel Zucman** @gabriel_zucman · 9 sept. 🔒 ⋮
 Plutôt que prétendre que le futur ne peut être rien d'autre qu'une simple répétition du passé, pourquoi n'essayerions nous pas de réfléchir ensemble à la façon de faire fonctionner l'impôt du futur pour le bien commun ?
- 🗨️ 8 ↻ 22 ❤️ 70 👤 6 k 📌 ⬆️
-
- Gabriel Zucman** @gabriel_zucman · 9 sept. 🔒 ⋮
 L'Assemblée nationale a adopté un texte en février, sans doute perfectible : pourquoi ne pas travailler ensemble à l'améliorer ?
- Le chiffrage que j'ai proposé se fonde sur des données encore limitées : demandons la possibilité à l'administration de faire une meilleure estimation
-
- Gabriel Zucman** @gabriel_zucman · 9 sept. 🔒 ⋮
 Essayons d'avancer ensemble pour sortir du blocage actuel, en regardant la réalité en face, qui est simple :
- Le potentiel de recettes fiscales d'un impôt sur les ultra-riches, qui sont massivement sous-imposés, est considérable, l'assiette représentant plus de 40% du PIB
- /fin
- 🗨️ 10 ↻ 33 ❤️ 131 👤 12 k 📌 ⬆️
-
- Djé** @barthol0meow · 9 sept. 🔒 ⋮
 Pourquoi ne militez vous pas pour que la retraite soit par capitalisation et que l'ensemble de la population bénéficie de cet augmentation du patrimoine ?
- 🗨️ 2 ↻ ❤️ 25 👤 2 k 📌 ⬆️
-
- Lucy ROCHE** @Lucy__Roche · 9 sept. 🔒 ⋮
 Bonjour @gabriel_zucman, mais sur la question de l'impôt sur le patrimoine, vous faites fausse route. Parlons-nous et essayons d'avancer sur les vrais enjeux, c'est à dire la dépense publique. Cette dépense est-elle excessive / aux pains des boulangers ?
- Lucy ROCHE** @Lucy__Roche · 9 sept.
 En réponse à @gabriel_zucman et @Qofficiel
 Vous comparez le stock avec le flux ?
 Vous mélangez le pain avec le revenu du boulanger ?
 Le seul moment où vous mélangez la farine et l'argent, c'est pour fêter les rois...

Article de Ph. Aghion et Xavier Jaravel dans Les Echos du 27 septembre :

« Lorsque est proposée une nouvelle taxe ou une nouvelle dépense publique, il est toujours utile de s'interroger sur le but recherché et sur l'efficacité d'une telle mesure pour atteindre ce but. Un but

largement partagé est celui d'une plus grande prospérité assortie d'une plus grande justice fiscale. La taxe Zucman n'atteint ni l'un ni l'autre.

Regardons d'abord la justice fiscale. La taxe Zucman part de l'idée qu'un patrimoine très élevé implique une « présomption de revenus » et qu'il est injuste de payer moins de 2 % d'impôt sur ce patrimoine. Mais de nombreuses entreprises innovantes, avec de très fortes valorisations, ne génèrent aucun revenu pendant des années. Les taxer sur cette base serait injuste, d'autant plus que ces valorisations sont très volatiles et incertaines. Au-delà des start-up, cela toucherait aussi des sociétés comme BioMérieux, qui réinvestissent tous leurs bénéfices pour innover et créer des emplois. Pénaliser ces entreprises simplement parce qu'elles appartiennent à des milliardaires est injuste, y compris pour leurs salariés.

Décourager et tarir l'investissement

La taxe Zucman menace par ailleurs la prospérité. En taxant la valeur estimée d'entreprises sans bénéfices, elle obligerait les entrepreneurs ou des chefs d'entreprise à chercher des financements pour payer l'impôt plutôt qu'investir et innover. De fait, elle découragerait la création et l'expansion d'entreprises innovantes, en assimilant l'épargne réinvestie dans l'activité - pourtant risquée et essentielle à la croissance - à une simple épargne patrimoniale. L'adopter, ce serait aller à rebours des recommandations du rapport Draghi pour stimuler l'innovation de rupture et endiguer notre déclin technologique par rapport aux Etats-Unis et à la Chine.

Pourquoi plutôt ne pas s'attaquer directement à l'injustice fiscale, c'est-à-dire à l'optimisation fiscale « excessive » ? Certains milliardaires paient proportionnellement moins d'impôts que les cadres supérieurs en organisant leur patrimoine grâce à des holdings qui leur permettent de différer, voire d'éviter, l'imposition de leurs revenus. Dividendes, plus-values, flux financiers transitent par ces structures sans se traduire en revenus imposables.

Un modèle américain pour les holdings

Cette optimisation fiscale est légale mais semble parfois excessive et injuste - elle doit donc être régulée, par exemple en durcissant les conditions de fonctionnement des holdings sur le modèle américain et en taxant les trésoreries dormantes des holdings patrimoniales.

Il faudrait également une mise à plat de la niche Dutreil afin de mettre fin aux abus auxquelles cette niche donne lieu. Lorsqu'un chef d'entreprise transmet son entreprise (par donation ou succession), les héritiers ou donataires peuvent bénéficier d'un abattement de 75 % sur la valeur des titres ou de l'entreprise pour le calcul des droits de mutation. On pourrait envisager de réduire ce plafond ce qui n'affecterait pas la transmission de petites entreprises.

Au total, évitons une taxe mal ciblée et injuste qui découragerait l'innovation, mais lançons une lutte résolue contre l'optimisation abusive. Cela pourrait même être le point de départ d'un agenda de réformes plus large visant à mieux allier efficacité économique et justice sociale. Il existe d'autres leviers que la fiscalité pour concilier croissance et réduction des inégalités : au premier rang, la réforme de l'école, dont les faiblesses freinent la mobilité sociale et dont les performances, en particulier en mathématiques, demeurent très préoccupantes ».



Raphael Grably ✓
@GrablyR

...

Un rappel pour comprendre pourquoi le fonctionnement de la taxe Zucman est si décrié.

Exemple: une entreprise vaut 100 millions d'euros.
Il faut donc verser 2% = 2 millions d'euros par an.

Scénario 1:

Elle dégage 10 millions de bénéfice net sur l'année.
Il faut verser 2 millions.
Le revenu est donc imposé à 20%.

Scénario 2:

Elle dégage 2 millions de bénéfice net sur l'année.
Il faut verser 2 millions.
Le revenu est donc imposé à 100%.

Scénario 3:

Elle dégage 1 million de bénéfice net sur l'année.
Il faut verser 2 millions.
Le revenu est donc imposé à 200%.



Boris VALLAUD @BorisVallaud · 16 oct.

19 milliards en une journée.

On confirme : la taxe Zucman, c'est pas du luxe. x.com/bfmtv/status/1...

Des lecteurs ont ajouté du contexte

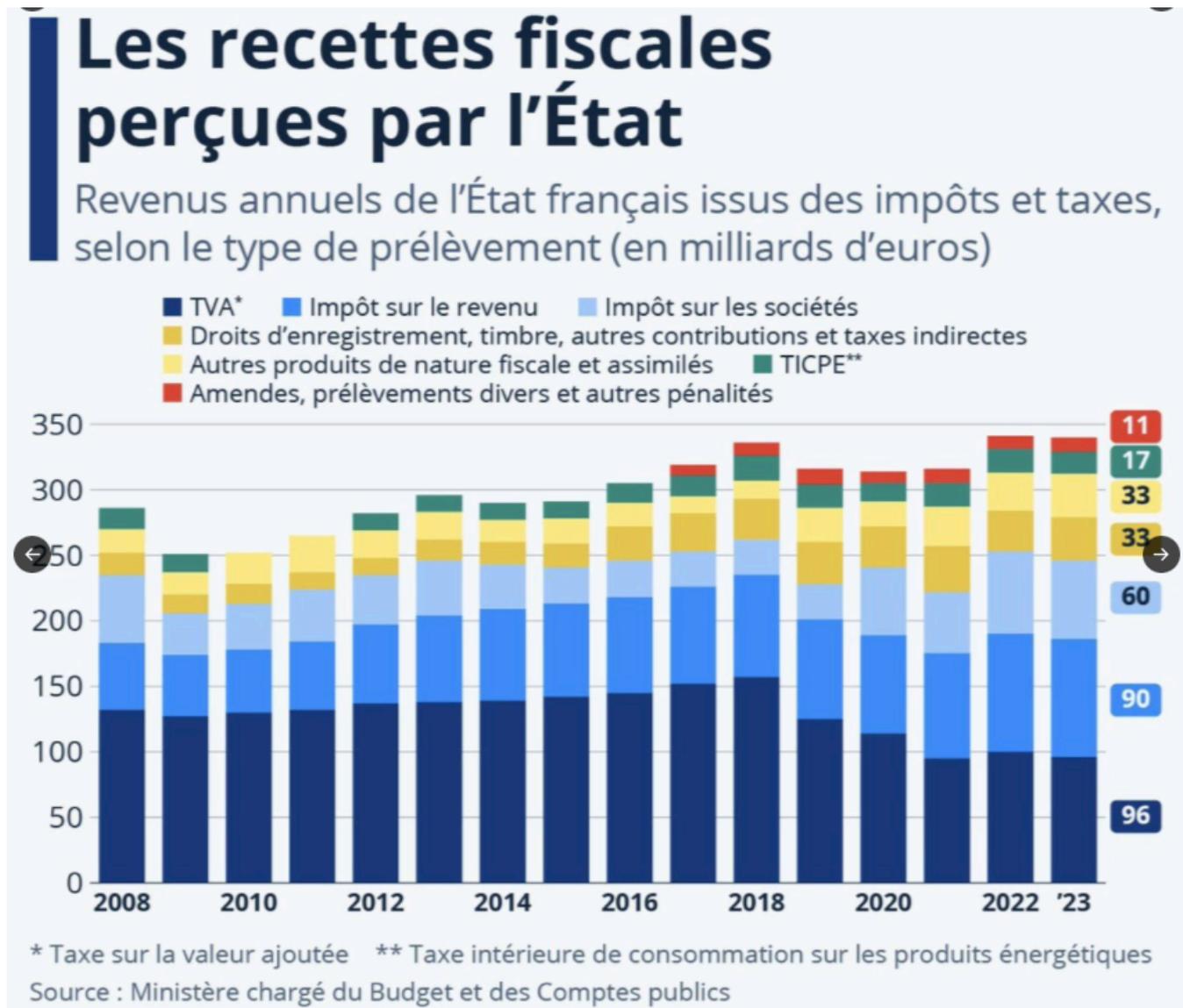


La fortune de M. Arnault est en baisse depuis le début de l'année malgré cette récente hausse.
La valeur des actions LVMH de la famille Arnault (49% du capital) a en effet reculé d'environ 9 milliards d'euros.
S'il les vend, les gains sont soumis à la flat tax de 30%.

lvmh.com/fr/actionnaire...
finance.yahoo.com/news/lvmh-ceo-...

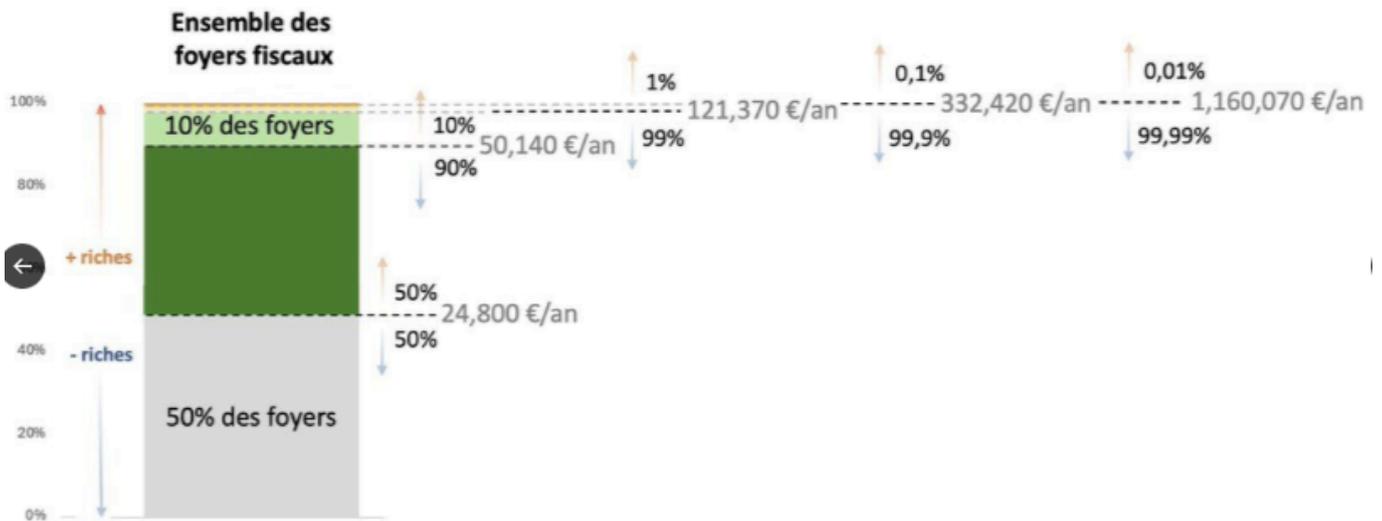
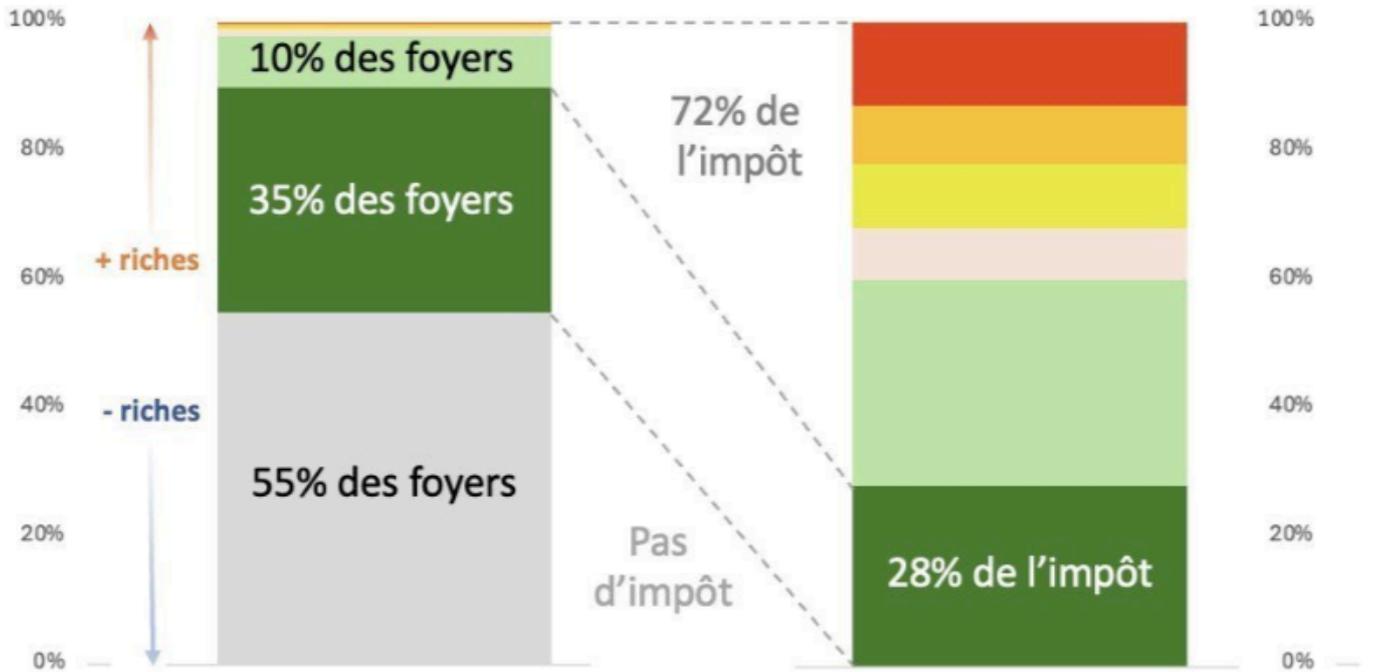
12:05 PM · 17 oct. 2025 · **93,8 k** vues

Stéphane Vojetta rappelle plusieurs données (X-18/9) :



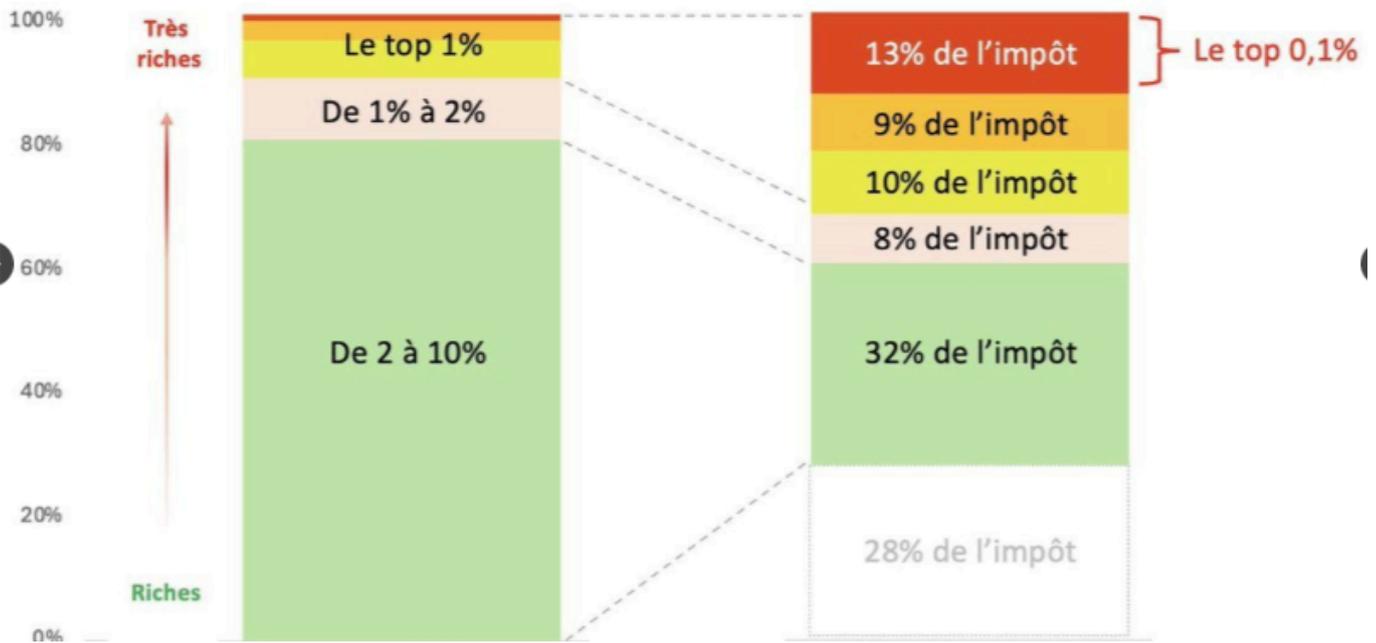
Ensemble des foyers fiscaux

Total des recettes impôt sur revenu

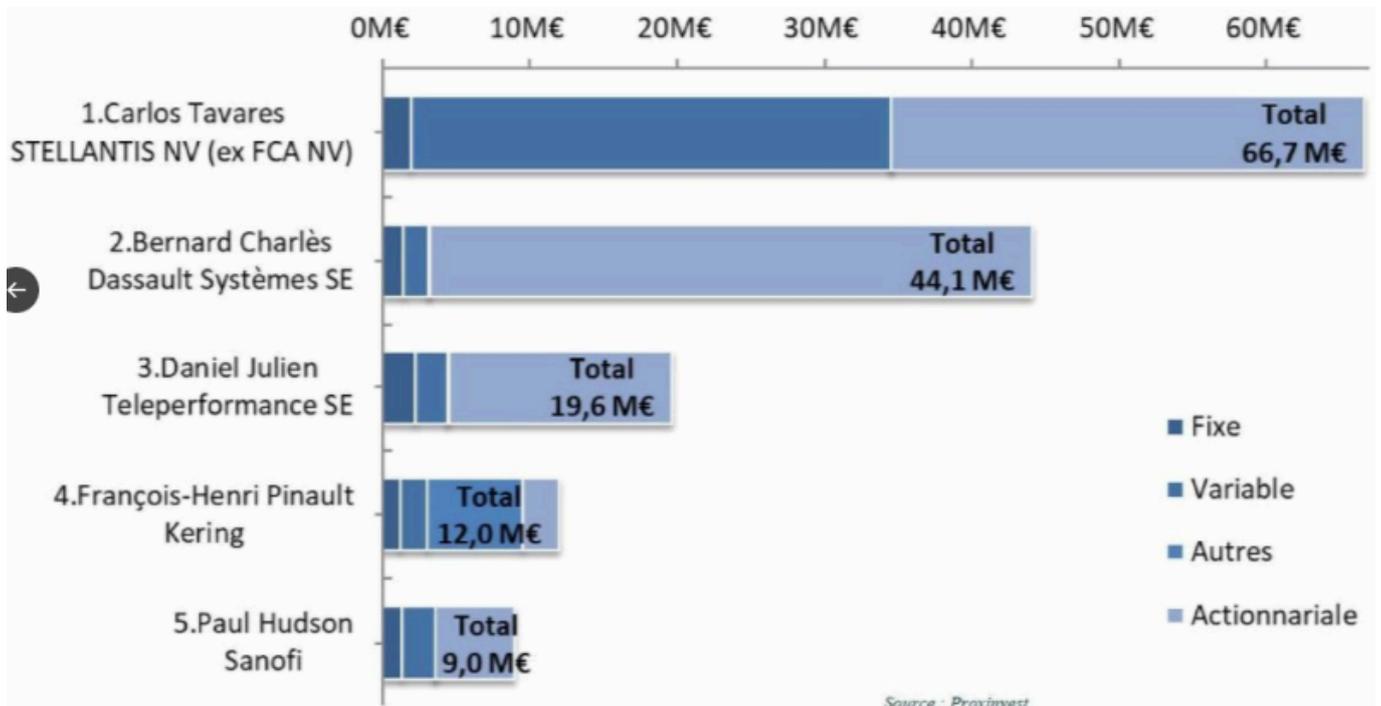


Les 10% des foyers fiscaux aux + hauts revenus

72% des recettes de l'impôt sur le revenu



Top 5 des dirigeants les mieux payés



B) REACTIONS DIVERSES :

Au préalable, bon résumé d'ensemble :

Le 18 oct. 2025



Aurelien Baillon ✓ · 1er
professor at emlyon business school
1 j · Modifié ·

Entretien avec la [Tribune de Lyon](#) sur la taxe Zucman. J'y explique qu'elle a « trois avantages et trois inconvénients. Cela pourrait générer des recettes supplémentaires non négligeables, mais vraisemblablement moins que les 20 milliards régulièrement avancés. Ça permettrait également de rétablir une certaine progressivité de l'impôt et ralentir un peu la montée des inégalités, mais également d'envoyer un signal de justice sociale et de contribution partagée, susceptible de renforcer le consentement à l'impôt de tous et l'effort collectif.

Côté inconvénients, si, comme on l'évoquait, la taxe n'est appliquée que dans un seul pays, elle perd beaucoup de son efficacité à cause de l'exil fiscal. Il y a aussi un défi pratique sur la manière de prendre en compte les entreprises innovantes qui ont un gros patrimoine sur le papier, mais qui est virtuel. Comment taxer des entreprises comme Mistral AI ? Si on exclut ces start-up, on enlève de l'efficacité à cette taxe. Et enfin, la symbolique de cette taxe peut être perçue comme une stigmatisation, et certains vont percevoir ça comme un symbole de justice sociale quand d'autres vont voir ça comme une injustice. Les symboles, c'est quelque chose à manier avec précaution. »

Sylvain Catherine
@sc_cath

« L'exil fiscal aura un effet marginal sur le rendement de la taxe »

Antoine Lévy: « En fait, il y a déjà 40% de la liste qui est déjà à l'étranger ! »

Antoine Levy @LevyAntoine · 7h
Ce serait intéressant d'en savoir + sur la fortune des *résidents français*. Si on prend le top 25 du classement Challenges (source du chiffrage de la taxe Z), il y en a au moins 10 qui sont *avec quasi-certitude*, selon les sources publiques, résidents fiscaux à l'étranger.

Classement	Nom	Fortune	Residence fiscale?	Entreprise
1	Famille Hermès	163,4 Mds €		HERMÈS INTERNATIONAL
2	Bernard Arnault et sa famille	116,7 Mds €		LVMH
3	Alain et Gérard Wertheimer et leur famille	95 Mds €	Suisse	CHANEL
4	Françoise Bettencourt Meyers et sa famille	73,8 Mds €		L'ORÉAL
5	Laurent, Marie-Hélène et Thierry Dassault et leur	35,6 Mds €		GROUPE DASSAULT
6	Rodolphe Saadé et sa famille	35 Mds €		CMA CGM
7	Xavier Niel et sa famille	27,9 Mds €		ILIAD
8	Gérard Mulliez et sa famille	25,9 Mds €		GROUPE MULLIEZ
9	François Pinault et sa famille	15 Mds €		KERING
10	Emmanuel Besnier et sa famille	14,1 Mds €		LACTALIS
11	Nicolas Puech	14 Mds €	Suisse	HERMÈS INTERNATIONAL
12	Pavel Durov	13,9 Mds €	Dubai	TELEGRAM
13	Pierre Castet et sa famille	13,4 Mds €	Suisse	CASTEL FRÈRES
14	M.-C. Coisne-Roquette et familles Coisne et Lam	10 Mds €		SONEPAR
15	Vincent Bolloré et sa famille	9,75 Mds €		BOLLORÉ
16	Alain Mérieux et sa famille	9,45 Mds €		BIOMÉRIEUX
17	François Perrodo et sa famille	9,1 Mds €	Royaume-Uni (?)	PERENCO
18	Famille Courtin-Clarins	8,8 Mds €		CLARINS
19	Patrick Drahi	7 Mds €	Suisse	ALTICE
20	Mohed Altrad	6,5 Mds €		ALTRAD
21	Pierre Omidyar	5,8 Mds €	US	PAYPAL
22	Ariane de Rothschild et sa famille	5,3 Mds €	Suisse	GROUPE E. DE ROTHSCHILD
23	Olivier Pomet et Alexis Lê-Quôc	5,15 Mds €	US	DATADOG
24	Jean-Guillaume Despature et sa famille	5,1 Mds €	Suisse	SOMFY
25	Famille Lesaffre	5 Mds €		LESAFFRE

Michael A. Arouet
@MichaelAArouet

The problem with millionaires leaving the UK is not only lost tax revenue, but also countless jobs that disappear with them as well.

But hey, why don't you introduce a wealth tax and see what happens then?

[A l'origine en anglais et traduit par Google](#)

Le problème avec les millionnaires qui quittent le Royaume-Uni n'est pas seulement la perte de recettes fiscales, mais aussi la disparition d'innombrables emplois avec eux.

Mais bon, pourquoi ne pas introduire un impôt sur la fortune et voir ce qui se passe ensuite ?

Évaluez cette traduction :



10:13 AM · 4 oct. 2025 · 122,7 k vues

Taxation des yachts : effondrement de la recette fiscale
Taxation des aéroports : baisse de l'offre de destinations
Taxation de l'immobilier : effondrement de l'offre de logements
Taxation des capitaux, de la production : ?
Il faut faire combien d'essais pour comprendre !?!

03/10/2025 08:00



Lysandre
@LysandreBL

En 2010, le patrimoine économique national des Français s'établissait à 13 065 milliards d'euros et le PIB de 2 010 milliards d'euros (Insee)

Soit 5 fois le PIB français

En 2024, le patrimoine économique national des Français s'établissait à 14 000 milliards d'euros et le PIB à 2 919 milliards d'euros (Insee)

Soit 5 fois le PIB français

Le PIB mondial en 2010 était de 63 000 milliards de dollars
En 2024, 110 000 milliards de dollars

En 2010, 77 % du CA des boîtes du CAC 40 se faisait hors de France
En 2024, 77% du CA des boîtes du CAC 40 se faisait hors de France

Voilà comment débunker une connerie monumentale que vous trouverez dans les médias

En 2010 la fortune des 500 plus grandes fortunes du magazine Challenges s'établissait à 200 milliards d'euros, soit 10% du PIB.

Aujourd'hui on est à près de 1.200 milliards d'euros, 40% du PIB. Ce qui signifie que même avec des taux d'imposition faibles, les recettes potentielles d'un impôt sur ces patrimoines stratosphériques sont désormais de premier ordre.

11:00 AM · 17 sept. 2025 · 27,7 k vues

« Lysandre » est un directeur financier et gestionnaire de patrimoine

Réaction d'Éric Larchevêque le 24/9

J'ai pris le temps de réaliser une vidéo YouTube complète, où je partage mon expérience personnelle, mes réserves concrètes sur cette taxe, et mon inquiétude réelle pour l'avenir économique du pays.

Au programme : Pourquoi une fortune « sur le papier » n'est pas du cash disponible
Pourquoi les « solutions » proposées (vente d'actions, emprunts, collectivisation) sont hors-sol
Pourquoi cette taxe met en danger l'innovation, l'investissement et la création d'entreprise en France
Vidéo disponible ici : <https://www.youtube.com/watch?v=pncXDm67w0w>

Réaction d'Éric Larchevêque le 19/10 :



Ulrich
@UlrichFromy

...

Très bonne vidéo sur la réalité de l'action entrepreneuriale, le risque, les effets incitatifs et l'illusion de l'égalité des salaires.

Debrief à chaud 🇫🇷

- Oui, la valeur est toujours déterminée par le consommateur, qui valide ou non l'action de l'entrepreneur. Le salaire est déterminé par la relation entre la production du travail et la durée du processus productif. Chaque salaire versé récompense non pas le travail actuel, mais une avance sur la valeur projetée de celui-ci. L'entrepreneur assume le risque que le travail ne soit pas "acheté" par le marché, donc de perdre.

On comprend également une autre réalité économique fondamentale : sur le marché, le roi n'est pas l'entrepreneur, mais le consommateur.

Un autre point abordé par @EricLarch est le problème de l'incitation dans l'économie. C'est un problème dont Ludwig von Mises parlait déjà en 1922 dans son livre Socialisme. Dans ce livre, il démontre l'impossibilité du calcul économique sans propriété privée, mais il explique également que l'égalité des salaires est contre-productive.

Pourquoi ? Car dans une économie de marché, les salaires reflètent la productivité marginale des individus et la demande de leurs compétences par les entreprises.

Comme les prix sont un signal sur la rareté relative des biens, les salaires sont également un signal sur les compétences et la spécialisation des individus. Une réalité importante et cruciale dans la division du travail. Ainsi, l'égalité des salaires (et même l'existence d'un salaire minimum légal) brouille le signal et empêche une bonne répartition et allocation des talents et compétences dans l'économie.

La conséquence logique est une mauvaise allocation du capital le plus important dans l'économie : le temps humain. La conséquence ? Une baisse globale de la productivité dans la société, et donc une baisse du niveau de vie des individus.



Eric Larchevêque
@EricLarch

...

Faut-il plafonner la richesse ?

Un entrepreneur "accapare-t-il" la valeur créée par ses salariés ?

Je vois souvent passer ces interrogations...

Et s'il est légitime de se poser ce genre de questions, elles reposent néanmoins sur une vision fautive de l'économie : celle d'un gâteau fixe où, si l'un prend plus, l'autre a moins.

Dans ma nouvelle vidéo Youtube, je prends le temps d'expliquer, exemples concrets à l'appui :

- ◆ Pourquoi le risque pris par l'entrepreneur n'a rien à voir avec celui du salarié
- ◆ Pourquoi la valeur ne naît pas seulement du travail en lui-même, mais aussi de la vision, de l'impulsion initiale et de l'assemblage des talents
- ◆ Pourquoi mettre un plafond sur la richesse possible casse l'ambition
- ◆ Et enfin, le mythe de "l'économie-gâteau" qu'il faudrait se partager

👉 Pour regarder la vidéo : youtu.be/mBdLR5BxhaE

Partagez-la à ceux qui pensent encore que quand un entrepreneur s'enrichit, c'est aux dépens des autres.



Dernière modification : 12:10 PM · 19 oct. 2025 · 81,6 k vues

<https://www.youtube.com/watch?v=mBdLR5BxhaE>

Réaction d'un autre entrepreneur (Laurent) :

Ironiquement, le graphique présenté par Zucman démontre exactement le contraire de sa thèse. L'augmentation spectaculaire du patrimoine des plus riches (de 6,4% à 42% du PIB) ne révèle pas un "vol" mais prouve que ces acteurs **ont alloué leur capital de manière remarquablement efficace**.

Cette performance supérieure à la moyenne de l'économie signifie qu'ils ont :

- ◆ Financé les entreprises les plus innovantes
- ◆ Développé les secteurs les plus productifs
- ◆ Créé de la valeur économique réelle

En ponctionnant 2% annuellement, l'État prive l'économie de capitaux qui seraient investis de manière optimale. Ces fonds, une fois dans les caisses publiques, risquent d'être :

- ◆ Mal alloués via des choix politiques plutôt qu'économiques
- ◆ Gaspillés dans des projets improductifs
- ◆ Utilisés pour alimenter une bureaucratie pléthorique

Les intérêts composés ne fonctionnent pas seulement pour les fortunes individuelles, mais pour l'économie entière. Une économie qui investit moins bien son capital voit sa croissance ralentir de manière exponentielle. Résultat :

- ◆ Un pays plus pauvre
- ◆ Moins de recettes fiscales pour l'État
- ◆ Des services publics (éducation, santé, sécurité) sous-financés

Plutôt que de s'attaquer au vrai problème (le gaspillage et la corruption dans les dépenses publiques), Zucman propose d'augmenter encore les prélèvements. Cette approche :

- ◆ Aggrave le problème qu'elle prétend résoudre
- ◆ Crée plus d'opportunités de détournement
- ◆ Favorise paradoxalement ceux qui vivent "grassement des largesses de l'État"



Mowgli
@MowgliTrading

...

Le Royaume-Uni vit en 2025 la plus grande fuite de capitaux jamais enregistrée en Occident (250 milliards \$ en un an).

C'est une leçon claire : quand on tape trop fort sur les investisseurs, ils partent.

Parler de "paradis fiscal" en France est une mauvaise blague.

La réalité est toute autre : quand un pays devient hostile au capital, il s'effondre.

Exemple concret : le Royaume-Uni en 2025.

En un an, plus de 16 500 millionnaires ont quitté le pays, un exode jamais vu en Occident.

Et ce n'est pas tout : plus de 250 milliards \$ de capitaux se sont envolés en seulement 12 mois, soit davantage que le budget annuel de ministères entiers.

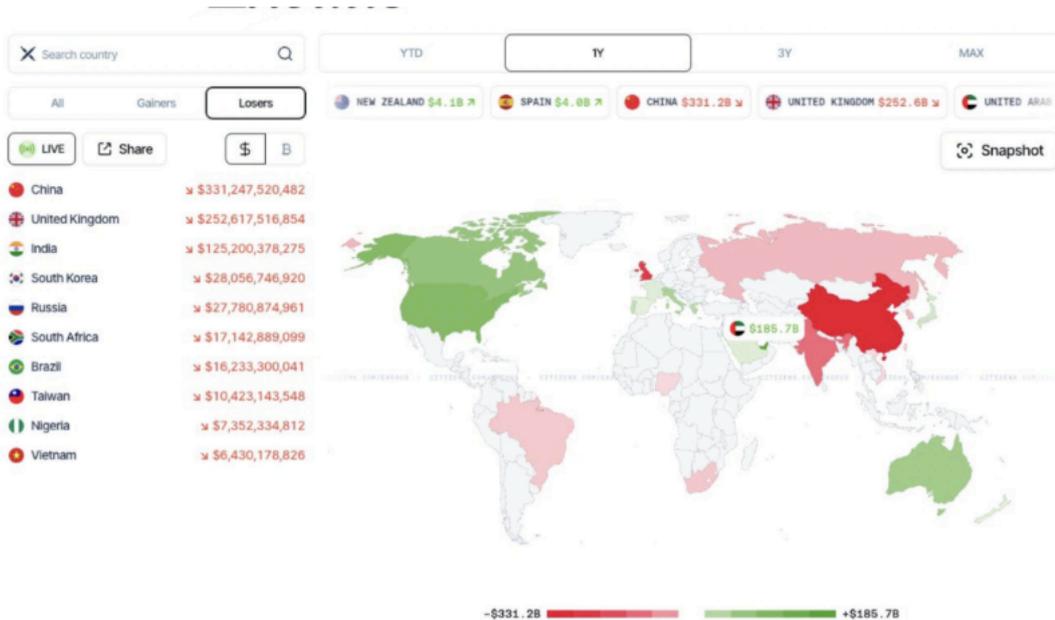
Résultat ?

Perte d'emplois, effondrement des investissements, affaiblissement du tissu économique.

Voilà la conséquence directe de politiques idéologiques qui veulent "faire payer les riches" sans comprendre une règle de base : le capital est mobile, il ne se laisse pas enfermer.

Si la France suit cette voie, nous aurons exactement le même scénario.

Et cette fois, ce ne seront pas les milliardaires qui paieront la note, mais bien les classes moyennes et populaires.



Dr Jérôme BARRIERE, MD. ✓

@barriere_dr

Ce que certains font semblant de ne pas comprendre c'est que le patrimoine n'a de valeur palpable qu'en cas de vente !

Ainsi un patrimoine professionnel n'enrichit que si le propriétaire se sépare de son bien !

Un patrimoine n'a de valeur réelle qu'en cas de vente.

Taxer une « plus-value latente »

»(non réalisée), c'est vous forcer à vendre pour payer l'impôt.

Conséquence :

- 👉 entrepreneurs qui doivent céder des parts,
- 👉 agriculteurs qui doivent vendre leurs terres,
- 👉 familles obligées de se séparer d'un bien transmis depuis des générations.

Certains n'attendent que ça !

Si possible même par expropriation !

On devrait militer pour taxer un flux (revenu, plus-value réalisée), pas un stock (patrimoine non vendu).

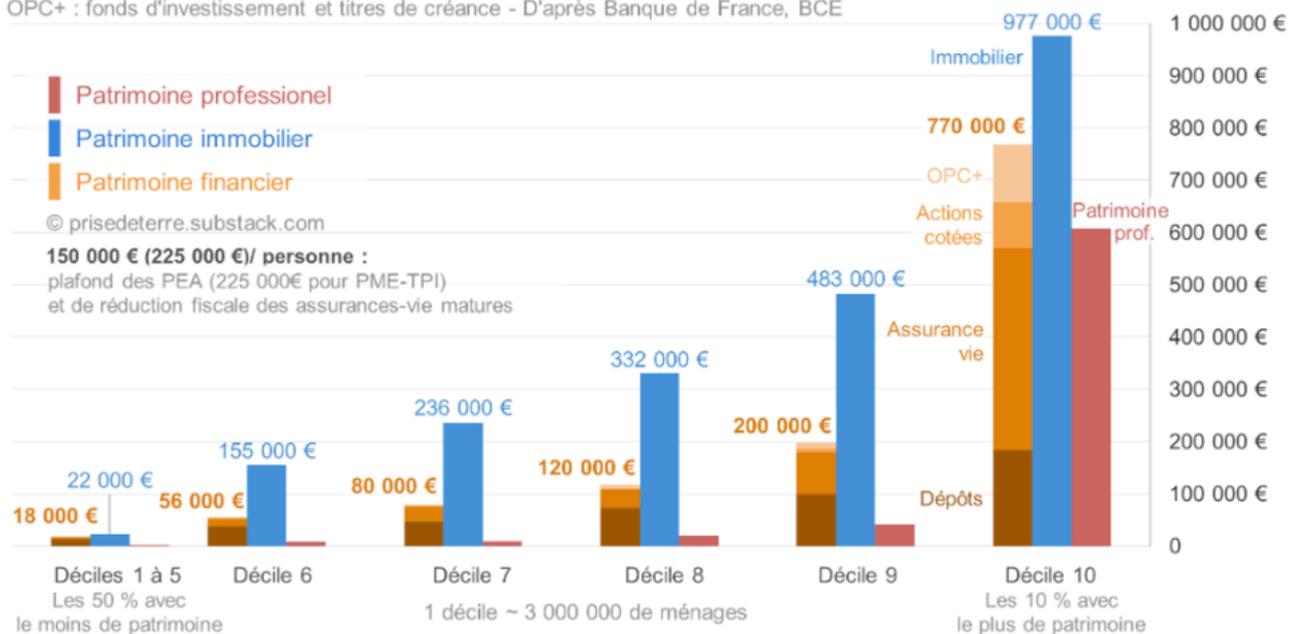
- ☞ sans que cela soit confiscatoire
- ☞ en se basant sur un équilibre que font nos voisins

Sinon on pénalise ceux qui investissent et qui créent de la valeur sur le long terme par leur travail.

En résumé pour moi la fiscalité devrait se baser sur ce qui est réellement perçu, pas sur des estimations.

Répartition du patrimoine moyen des ménages par déciles de patrimoine en France, 2024

Patrimoine net au T3 2024 en €, immobilier net des emprunts, dépôts (comptes courant et livrets) nets des prêts hors immobilier.
 OPC+ : fonds d'investissement et titres de créance - D'après Banque de France, BCE





Gabriel Lattanzio ✓
@GabLattanzio

...

La taxe Zucman a le mérite de poser une bonne question, mais je n'ai pas été convaincu par la réponse. L'angle de Piketty/Saez/Zucman depuis les années 2010 est de dire que l'inégalité est facteur de division et met en danger la démocratie. Dès lors, il faut agir fiscalement, même si c'est contre-productif (pour Piketty), quitte à réduire les revenus de l'Etat, pour apaiser. Il faut faire passer la morale et la paix du débat avant l'efficacité économique. Je comprends la préoccupation. J'ai surtout l'impression que c'est l'argument de Piketty dans ses trois derniers bouquins, parce que Saez et Zucman semblent plutôt dire qu'on n'a pas encore atteint le haut de la courbe de Laffer. Trois raisons pour lesquelles je n'arrive plus à les suivre.

1. D'abord, l'idée qu'il existe un rapport entre l'inégalité et l'illibéralisme me semble démentie empiriquement. Les mouvements anti-démocratiques ne s'observent pas toujours dans les circonstances les plus injustes. J'ai l'impression que c'est un point de vue américano-centré. Ça marche plutôt bien si on parle de Trump. Mais la théorie de l'inégalité causant l'illibéralisme ne fonctionne pas tant pour la France où les inégalités sont stables mais l'illibéralisme progresse. Cela ne marche pas non plus pour la Pologne où les conservateurs ont pris le pouvoir alors même que le pays s'enrichit avec une réduction des inégalités. Cela ne marche pas pour la Suède, très égalitaire et connaissant pourtant un regain du conservatisme. Autrement dit, il n'y a pas de lien mécanique entre distribution et degré de libéralisme politique d'une société. C'est de l'économisme. Pas de bol, la politique est plus compliquée, la culture n'est pas comptabilité.

2. Ensuite, on voit en France un exemple d'allocation des ressources par volontarisme fiscal qui renforce les inégalités avec le fonctionnement de notre système de retraite : la génération qui possède plus et qui épargne plus fait peser un poids croissant sur les actifs, au point que ces derniers épargnent moins et accèdent moins aux logements que par le passé. La taxe Zucman apparaît dans notre contexte de déséquilibre budgétaire, avec la prétention d'aider entre autres à combler la dette, alors même que notre retraite n'est plus entièrement par répartition des revenus, mais par endettement des générations futures. La taxe Zucman est un montant bien éloigné des déséquilibres français, et sa capacité à distribuer le patrimoine est très loin d'être suffisante pour inverser la tendance qui est que la France est de plus en plus une société d'héritiers.

3. Bref, culturellement et comptablement, ça n'est pas suffisant. Mais surtout, je trouve que la discussion Zucman sur la distribution écarte le problème central qui est que l'Europe décroche totalement depuis 2008 par rapport à la Chine et aux Etats-Unis. Croissance économique à l'arrêt, natalité à reculons, régression du niveau scolaire : voilà bien des circonstances qui peuvent être explosives et menacer la démocratie, quelles que soient les mesures fiscales redistributives mises en place. On pourrait trouver davantage de morale comptable dans une situation d'échec, mais cela n'améliorerait pas la vie des français. Autrement dit, nous réfléchissons à comment perdre, pas comment gagner.

My two cents, comme on dit là-bas, les circonstances peuvent changer, mes impressions aussi.

Gabriel Lattanzio est professeur (d'anglais à L'École de droit de La Sorbonne)



Olivier Babeau ✓
@OlivierBabeau

...

Mais au secours. L'argent investi dans des entreprises ne contribuerait donc pas au circuit économique ?

C'est un concours d'incompétence inouïe là depuis quelques jours.

La gauche a absolument tout à apprendre en économie. Il faut commencer au programme d'initiation pour la classe de seconde.



Antoine Copra ✓ @Cobra_FX_ · 13 sept.

« Xavier Niel ne contribue pas assez à la croissance parce qu'il investit dans des entreprises. Nous, on veut le taxer pour remettre cet argent dans le circuit économique » explique @aur_rousseau

Cet homme a été ministre....



Dernière modification : 2:28 PM · 13 sept. 2025 · **101,8 k** vues



Samuel Fitoussi ✓
@SamuelFitoussi10

Olivier Faure a raison. Mais on pourrait ajouter :

- Ce que ne payent pas les retraités de 62 à 64 ans, tous les autres le payent à leur place
- Ce que ne payent pas les français expatriés en raison de notre fiscalité, tous les autres le payent à leur place
- Ce que ne payent pas les entreprises qui n'ont pas été créées à cause du socialisme, tous les autres le payent à leur place
- Ce que perçoivent les retraités de 62 à 64 ans, tous les autres le financent
- Ce que perçoivent les bénéficiaires nets de notre modèle social, tous les autres le financent

Etc.



Olivier Faure ✓ @faureolivier · 14 oct.

Ce que ne paient pas les milliardaires, tous les autres le paient à leur place.
Ce combat est essentiel. x.com/gabriel_zucman...

12:56 PM · 14 oct. 2025 · 68,7 k vues

François Momboise, à propos de la déclaration de Nicolas Dufourcq, patron de la BPI Charles Plantade (Les Echos, 17/9)

« Etrillage en règle. Le patron de Bpifrance Nicolas Dufourcq a critiqué avec virulence l'idée d'une **taxe Zucman**, qualifiée de “truc complètement absurde”, fruit d'une “histoire de jalousie à la française”. Pour le directeur général de la Banque publique d'investissement, cette mesure brandie par la gauche “panique les entrepreneurs”. “Ils ont construit leur boîte et on vient leur expliquer qu'on va leur en prendre 2 % tous les ans. Pourquoi pas 3 ? Pourquoi pas 4 ? C'est invraisemblable !”, a-t-il lâché ce mercredi au micro de RMC.

Théorisée par l'économiste éponyme **Gabriel Zucman**, cette taxe prévoit d'imposer chaque année les contribuables dont la fortune dépasse 100 millions d'euros à hauteur de 2 % de celle-ci. Seulement, les détenteurs de **très hauts patrimoines** visés “paieraient tous en papier [en actions, NDLR] leurs 2 %”.

Résultat : “C'est moi, c'est la Bpifrance qui va gérer ce papier.” “Donc demain j'aurai 2 % du capital de LVMH, dans vingt ans 20 %, 20 % du capital de Pinault-Printemps- Redoute [Kering, NDLR], 20 % du capital de Free”, anticipe Nicolas Dufourcq. Avant de s'exclamer : “C'est délirant, c'est communiste en réalité, comment est-ce qu'on peut encore sortir des énormités comme ça en France ! ?”

Car, aux yeux du patron de Bpifrance, cette chasse aux sorcières patronales orchestrée par La France insoumise pour “hystériser le débat” public est **hautement dangereuse pour l'Hexagone**. “Ces gens-là tirent la France. Il faut les aider [...] au lieu de leur dire qu'on va leur piquer 2 % de leur fortune.” « “Si on pique la totalité de celle de Bernard Arnault [propriétaire des “Echos”, NDLR], ça finance dix mois d'assurance-maladie”, seulement après, “il n'y a plus d'Arnault” et ses 40.000 emplois tricolores.

Alors heureusement que cette taxe “n'arrivera jamais”, assure Nicolas Dufourcq. Pour lui, il s'agit “d'une pure histoire de jalousie à la française, une haine du riche, qui est soi-disant le nouveau noble”, rappelant les origines modestes de François Pinault ou Xavier Niel : “C'est la société française qui a réussi, on devrait leur dresser des statues.”

Certes, “il y a effectivement des fortunes qui passent dans leur holding des dépenses personnelles”, a-t-il remarqué. “C'est ça qu'il faut traquer, et c'est ce sur quoi le ministère des Finances, je pense, travaille aujourd'hui.” Par ailleurs, les citoyens ne seraient pas tout blancs non plus. Selon Nicolas Dufourcq, il y aurait ainsi “beaucoup de Français qui passent en note de frais leurs dépenses personnelles”, a-t-il observé. “Regardez le nombre de personnes qui demandent les tickets dans les restaurants”, pour se les faire rembourser ».

Mais ces dividendes liés aux holdings sont déjà taxés en France plus qu'ailleurs :



doctor doom diététicien officiel de Gérard Larcher  ...
@doctordoom4

Je vais vomir : taxer les holdings patrimoniales c'est tuer l'investissement dans les nouveaux projets, ce pays se suicide .

Ils vont taper dans les réserve de sociétés commerciales

J'ai une holding je veux investir dans une nouvelle société : j'achète les parts ou je souscris à une augmentation de capital avec de l'argent qui a été soumis à l'IS au travers de ma holding .

Demain il faudra le faire avec de l'argent ayant subi l'IS plus l'IR ou la flat tax

spoiler :

1° plus personne ne va faire ça

2° Il y aura augmentation du capital pour parer l'imposition puis fusions transfrontalières les holding vont partir et ils vont rien faire il y a une directive UE qui protège:

■ **EN DIRECT - Taxe sur les holdings patrimoniales, contribution sur les hauts revenus prolongée... Les premières mesures du budget Lecornu dévoilées**





Dividend King 🇫🇷
@Divs_King

...

Bravo pour cette nouvelle brillante idée de taxe 🍷

Amis entrepreneurs, pas d'inquiétude : les fiscalistes ont déjà trouvé une parade, avant même la publication du texte officiel.

Et elle est très simple : Utilisez votre excédent de trésorerie et vos réserves pour augmenter le capital social de votre holding

Plus de bénéfice distribuable = plus de taxation sur le « cash dormant ».

Impossible d'appliquer cette taxe a du capital social, qui ne sera plus considéré comme du bénéfice distribuable.

Vous avez besoin de cash ?

Nantissez vos parts, faites-vous ouvrir des lignes de Lombard : vous économiserez de l'IS, de la flat tax et de l'IR.

Rendement attendu de cette nouvelle taxe : +1 milliard d'€

Rendement réel de cette nouvelle taxe : probablement négatif.

On en est arrivé à un tel degré de bêtise que plus ils essaieront de taxer, moins ils récupéreront d'argent.

Catastrophique, tout simplement catastrophique.



BFM Business @bfmbusiness · 14 oct.

ALERTE INFO

"Faire échec aux stratégies de contournement de l'impôt": le projet de budget 2026 instaure une taxe sur les holdings patrimoniales
l.bfmtv.com/Emoh



Des éléments de comparaison internationale :

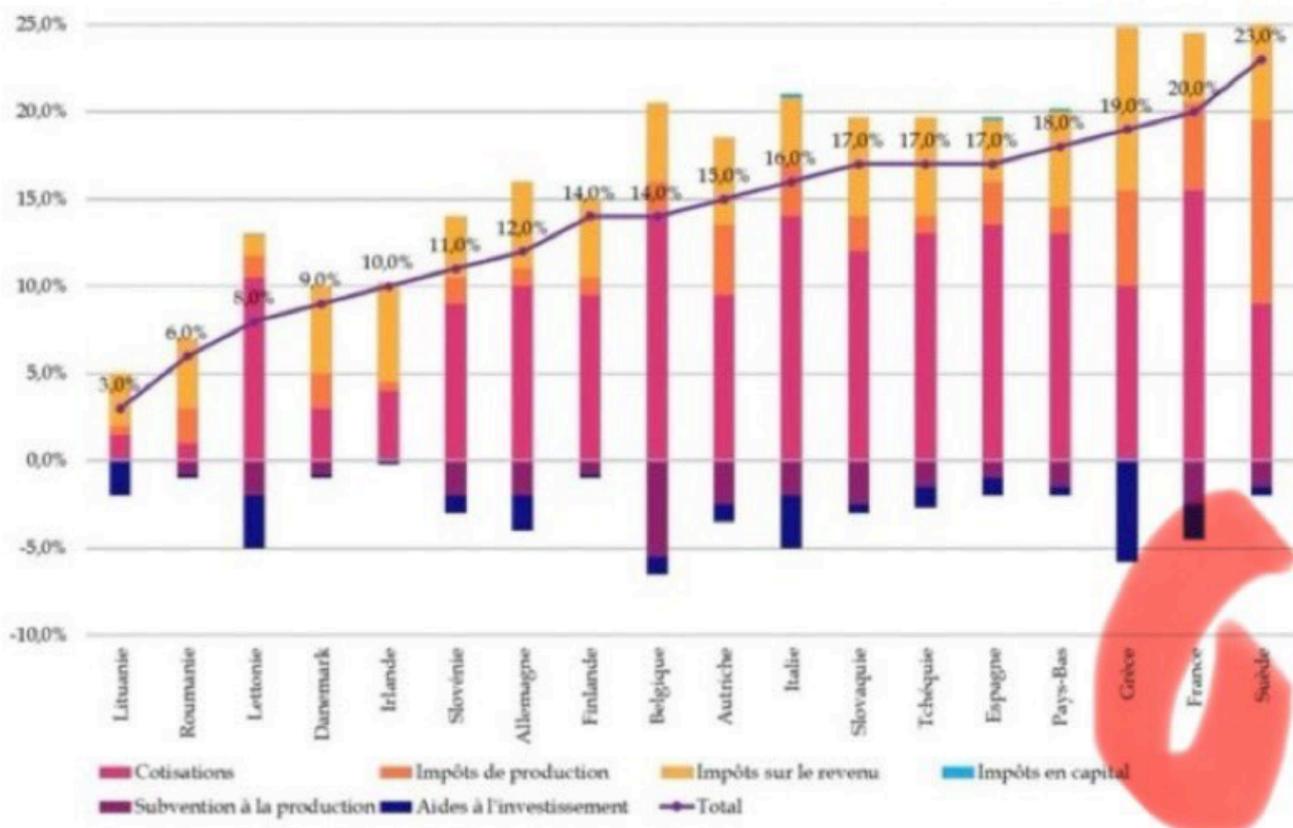
• de Claude Weill :

Si quelqu'un vous explique que le problème de la France est que les entreprises n'y sont pas assez taxées, ou reçoivent trop d'aides (ce qui revient au même), ne discutez pas. Ça sert à rien.

Montrez lui seulement ce graphique 

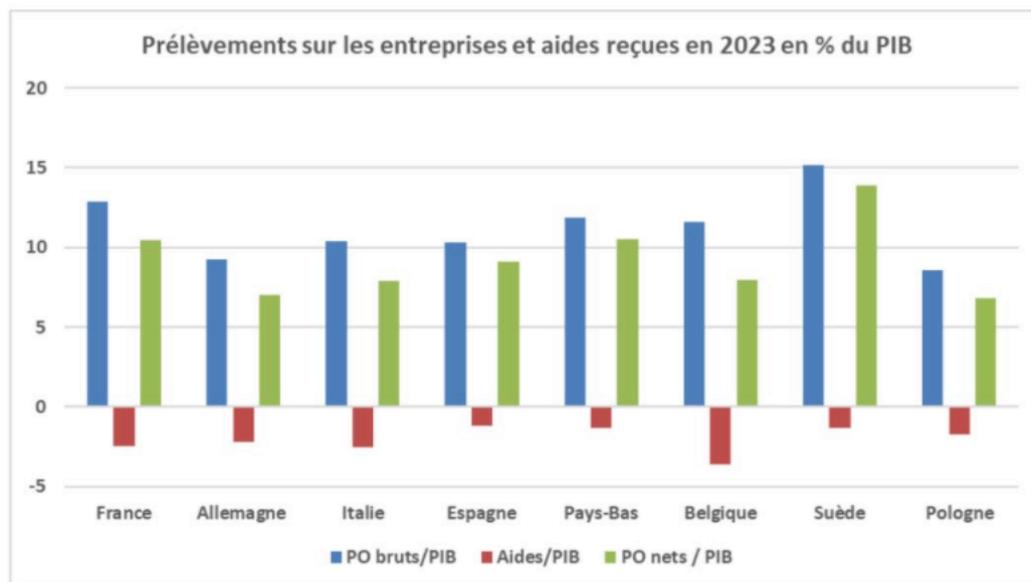
Prélèvements nets sur les sociétés non financières en 2023

(en % de valeur ajoutée brute)



• de Wittgensteino-Aronien :

J'ai un collègue qui m'a parlé des « 200 milliards d'aides aux entreprises ». Je lui ai montré ce graphe, il a compris. Il suffit de pas grand chose parfois.



Source : Eurostat, FIPECO.

La réaction de Sarah Knafo : <https://www.arnaque-zucman.fr>

À propos des niches fiscales :



Sylvain Catherine ✓
@sc_cath

...

Tous les impôts excessifs font l'objet de niches fiscales pour en limiter les effets néfastes.

Le grand plan de Gabriel Zucman est de créer un impôt sans niches, mais on ne comprend pas pourquoi son invention échapperait au problème d'économie politique auquel tous les inventeurs d'impôts se sont toujours heurtés. Les socialistes de 1981 n'ont pas créé ces exonérations sans raison. Il faut expliquer quelles ont été leurs raisons et pourquoi leurs craintes d'alors ne seraient plus pertinentes dans le cadre d'une « taxe Zucman ». Sinon, ce n'est que du yakafokon pour éviter « l'échec intellectuel et politique ».

Si vraiment on a trouvé le moyen de résister à la tentation ou à la nécessité de créer des niches, pourquoi ne les supprime-t-on pas dans la fiscalité existante plutôt que de créer un nouvel impôt ?

France Inter 🗣️ @franceinter · 25 oct.

"Taxe Zucman light" : Gabriel Zucman appelle à "ne pas répéter l'échec intellectuel et politique" des socialistes au moment de l'instauration de l'impôt sur les grandes fortunes de 1981.
#Le69inter



Sylvain Catherine
@sc_cath



Il est possible que le nombre et le coût des niches fiscales soient une fonction croissante du nombre et du poids des impôts.

25/10/2025 20:09

Article de François Ecalle, Patrick Lenain (senior associate au Council on Economic Policies) et Agustin Redonda (senior fellow au Council on Economic Policies) dans Les Echos du 26/10 :

La situation des finances publiques de la France est inquiétante. Le déficit public n'a jamais été aussi élevé en dehors des périodes de crise et la dette bat des records historiques. La stabiliser nécessite un ajustement considérable de l'ordre de 120 à 150 milliards d'euros. Le projet de loi de finances (PLF) pour 2026 prévoit un effort structurel d'environ 30 milliards d'euros. Même s'il est mis en oeuvre, la situation restera préoccupante et aucune piste ne doit être écartée.

Lors de la présentation du budget 2026, la ministre des Comptes publics Amélie de Montchalin, a proposé de faire le tri dans les « niches fiscales », c'est-à-dire les dispositions permettant aux contribuables de réduire leurs impôts grâce à un taux d'imposition préférentiel, une exonération ou un crédit d'impôt.

Même si elles se justifient parfois par des objectifs pertinents, ces niches ont un coût significatif. Au nombre de 465, elles ont un coût estimé à 92 milliards d'euros en 2025 dans le rapport annexé au PLF pour 2026 (et même 105 milliards d'euros en appliquant la méthode plus pertinente utilisée jusqu'à 2023 par le ministère des Finances s'agissant de la TVA).

23 niches supprimées ou amendées sur 465

Dénommées « dépenses fiscales », ces niches n'existent pas qu'en France. Leurs méthodes de comptabilisation varient selon les pays, mais une base de données globale constituée par le Council on

Economic Policies et le German Institute of Development and Sustainability (IDOS) rassemblant des informations officielles permet de faire quelques prudentes comparaisons. L'Allemagne n'en compte que 160 pour un coût de 34 milliards d'euros, alors que l'Italie n'en compte pas moins de 625 pour un coût de 105 milliards d'euros.

LIRE AUSSI :

• Impôts : « e@cience faible », « règles exagérément favorables »... La Cour des comptes épingle le pacte Dutreil

Le gouvernement publie chaque année un rapport chi@ré sur le manque à gagner en annexe au PLF. Mais ces estimations sont loin d'être parfaites. La fiabilité du chi@rage est bonne ou très bonne pour 272 niches, alors que 193 sont classifiées comme non chi@rables ou ne pouvant donner lieu qu'à un ordre de grandeur.

L'idée de faire le ménage dans les niches fiscales n'est pas nouvelle mais les tentatives des gouvernements précédents n'ont pas abouti. Le PLF pour 2026 prévoit de supprimer 12 niches et de réduire le coût de 11 autres, pour une économie d'environ 2,5 milliards d'euros. C'est un début, mais il restera 453 niches pour un coût annuel de 90 milliards d'euros (103 milliards avec l'ancienne méthode de calcul).

Evaluer les huit plus coûteuses

Plusieurs pays ont progressé en fixant une durée de vie maximale à leurs niches fiscales ou, mieux encore, en conditionnant leur renouvellement à une évaluation positive, mais ceci a rarement été appliqué en France. D'autres pays comme l'Allemagne et les Pays-Bas, et même un pays avec bien moins de ressources comme le Bénin, font un travail bien meilleur d'évaluation que la France.

Les dépenses fiscales ont un coût élevé et une e@icacité incertaine. Elles complexifient la fiscalité et ont un coût administratif important. Il est donc urgent de faire un grand ménage, même si un chien garde chaque niche fiscale.

Un bon point de départ serait d'évaluer l'e@icacité des **huit dépenses fiscales les plus coûteuses**, soit environ 40 % des pertes de recettes. Le crédit d'impôt recherche (8 milliards) est-il le meilleur moyen de soutenir l'innovation et le crédit d'impôt pour les emplois à domicile (7 milliards) de soutenir ces services ? Les taux réduits de TVA destinés à la restauration sur place (5 milliards) et aux travaux d'entretien des logements (5 milliards) sont-ils e@icaces ?

Une chose est claire, la France ne peut pas se permettre d'ignorer le potentiel d'un grand ménage dans les niches fiscales et la prochaine élection présidentielle pourrait donner l'occasion d'un grand débat national sur cette question ».

 **Jean-Baptiste Michau**
@jbmichau

Ce papier montre qu'il faut taxer les flux, pas les stock.

Revenus des milliardaires = Plus-values latentes.

2 sources de plus-values:

➡ des profits futurs => Il faut les taxer.

➡ du taux d'intérêt => Pas d'enrichissement, il ne faut donc pas taxer (sauf en cas de cession).

 **Ben Moll** @ben_moll · 28 juin 2024

How should we tax capital gains due to rising asset prices? On realization? On accrual? Or should we perhaps tax wealth?

The existing public finance literature has a big hole making it unsuitable for thinking about these issues: it doesn't model asset prices!...

Putting the 'Finance' into 'Public Finance': A Theory of Capital Gains Taxation*

Mark Aguiar[†] Benjamin Moll[‡] Florian Scheuer[§]

First version: May 2024

This version: June, 2024

[latest version]

Abstract

Standard optimal capital tax theory abstracts from modeling asset prices, making it unsuitable for thinking about capital gains and wealth taxation. We study optimal redistributive taxation in an environment with asset price changes, adopting the modern finance view that asset prices fluctuate not only because of changing cash flows, but also due to other factors ("discount rates"). We show that the optimal tax base (i) generally differs from the case with constant asset prices, and (ii) depends on the sources of asset-price changes. Whenever asset prices fluctuate, and are not exclusively driven by cash flow changes, taxes must target realized trades and generally involve a combination of realization-based capital gains and dividend taxes. This result stands in contrast to the classic Haig-Simons comprehensive income tax concept, as well as recent proposals for wealth or accrual-based capital gains taxes.

11:54 PM · 25 oct. 2025 · 2 407 vues

« La théorie standard de l'imposition optimale du capital fait abstraction de la modélisation des prix des actifs, ce qui la rend inadaptée à l'analyse de l'imposition des plus-values et du patrimoine. Nous étudions l'imposition redistributive optimale dans un environnement caractérisé par des variations des prix des actifs, en adoptant l'approche de la finance moderne selon laquelle les prix des actifs fluctuent non seulement en raison des variations des flux de trésorerie, mais aussi d'autres facteurs (les « taux d'actualisation »). Nous montrons que l'assiette fiscale optimale (i) diffère généralement du cas où les prix des actifs sont constants, et (ii) dépend des sources des variations des prix des actifs. Dès lors que les prix des actifs fluctuent et ne sont pas exclusivement déterminés par les variations des flux de trésorerie, les impôts doivent cibler les transactions réalisées et impliquent généralement une combinaison d'impôts sur les plus-values réalisées et de taxes sur les dividendes. Ce résultat contraste avec le concept classique d'impôt global sur le revenu de Haig-Simons, ainsi qu'avec les propositions récentes d'impôts sur le patrimoine ou de taxes sur les plus-values basées sur la valeur d'acquisition ».

EN GUISE DE CONCLUSION : Une réflexion de synthèse proposée par Xavier Jaravel, professeur d'économie associé à la London School of Economics (il a été aussi professeur à Harvard et à Sciences-Po) et président délégué du Conseil d'analyse économique (CAE), lors d'un entretien donné aux Echos le 23 sept 2025 :

Constate-t-on une concentration accrue de la richesse en France ?

Oui, mais attention aux chiffres trompeurs ! On lit que le patrimoine des 500 plus grandes fortunes est passé de 6 % du PIB en 1996 à 42 % du PIB en 2024. C'est factuellement juste, mais cette statistique est trompeuse. Elle donne l'impression d'une explosion des inégalités de patrimoine. Mais, en réalité, cette progression est avant tout due au fait que la valeur du patrimoine global de la nation a augmenté par rapport au PIB, sous l'effet de taux d'intérêt bas - la valeur du patrimoine augmente pour les milliardaires (souvent des biens professionnels) mais aussi pour le patrimoine médian (souvent de l'immobilier).

Pour documenter les inégalités de patrimoine, il faut regarder la part des plus fortunés dans le patrimoine national, pas dans le PIB. On constate bien une hausse des inégalités de patrimoine ces dernières années, mais beaucoup moins spectaculaire. La part du patrimoine détenue par le Top 1 % en 2023 - les dernières données disponibles - était supérieure à celle qu'ils détenaient en 2010, mais inférieure à celle qu'ils détenaient en 2000. La part du Top 0,001 % augmente quant à elle d'environ 3 % en 2000 à environ 5 % en 2023. Il n'y a donc pas de hausse cataclysmique des inégalités. Et les inégalités de patrimoine en France sont plus faibles qu'aux Etats-Unis et au Royaume-Uni.

Le récit sur un capitalisme qui deviendrait incontrôlé n'est pas fondé. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut rien faire, au contraire, mais il est inutile de noircir artificiellement le tableau.

Les milliardaires paient-ils vraiment moins d'impôts que les autres contribuables ?

La réalité est nuancée selon l'étude de référence de l'Institut des politiques publiques (IPP), récemment mise à jour. [file:///Users/cb/Desktop/Etat providence, fiscalité, inégalités/1333 La note de l'IPP \(fin juin 2025\).pdf](file:///Users/cb/Desktop/Etat%20providence,%20fiscalité,%20inégalités/1333%20La%20note%20de%20l'IPP%20(fin%20juin%202025).pdf)

Les 0,001 % des contribuables aux revenus économiques les plus élevés (500 ménages) paient en moyenne 27 % d'impôt environ, contre 44 % pour les 0,1 % les plus riches et 27 % pour les 10 % les plus riches.

Dans le Top 10 % des contribuables les plus aisés, il y a donc bien de la dégressivité pour 500 ménages, qui payent toutefois toujours plus d'impôts que les neuf premiers déciles de revenu, dont les classes moyennes et populaires.

Cette étude importante mesure le taux d'imposition en proportion du revenu économique (incluant des sommes qui restent dans les trésoreries des entreprises ou réinvesties plutôt que versées en dividendes), or cet indicateur recouvre des réalités très différentes.

Parfois, ce revenu reflète l'utilisation de holdings à des fins personnelles pour éviter de payer l'impôt. C'est inacceptable et il faut le combattre. Mais cela concerne aussi des entreprises dont les recettes serviront à être réinvesties au sein de l'appareil productif - ces cas-là ne sont pas de l'optimisation et ne posent pas de problème d'injustice fiscale. Il ne faut pas nier le problème très important de l'optimisation via les holdings, mais à nouveau, il ne s'agit pas non plus de noircir le tableau. Le système socio-fiscal français reste très redistributif.

La taxe Zucman, un impôt plancher à 2 % par an sur les patrimoines supérieurs à 100 millions d'euros, serait-elle efficace pour lutter contre l'optimisation ?

Cette taxe part d'une bonne intention mais est insuffisamment ciblée, ce qui la rend à la fois inefficace et injuste. Prenons le cas des start-up. Certaines ont une valorisation très élevée pendant des décennies sur la base de la promesse de bénéfices à venir. Par exemple, Deezer a mis dix-sept ans avant de générer des bénéfices !

On dirait donc aux fondateurs de start-up fortement valorisées de s'acquitter de l'impôt dès aujourd'hui par anticipation de revenus futurs pourtant très incertains. Comment prétendre lutter contre l'optimisation via une taxe sur des revenus qui n'existent même pas ? Comment calculer un taux d'imposition effectif en se basant sur une valorisation très volatile, qui pourrait baisser demain ? Et comment feraient les propriétaires de start-up pour s'acquitter aujourd'hui d'une taxe fondée sur des revenus futurs ?

Un versement en actions ne répondra aucunement à l'objectif de la taxe qui est de créer des recettes fiscales. Seulement appliquée en France, cette taxe viendrait également désorganiser fortement les pactes d'actionnaires. Cette proposition nous éloigne donc du but recherché, la justice fiscale via la lutte contre l'optimisation.

Outre les start-up, inclure le patrimoine professionnel dans la base taxable peut-il nuire à l'investissement et l'innovation ?

Oui. Selon moi, il faut sortir les start-up et, plus largement, sortir tous les biens professionnels. La taxe Zucman poserait de gros problèmes pour les entreprises familiales qui réinvestissent massivement leurs revenus dans leur appareil productif.

Un exemple est celui de BioMérieux, créé en 1963 et détenu à 59 % par la famille Mérieux. Cette société serait assujettie à la taxe Zucman, ce qui ne lui permettrait plus de réinvestir aussi massivement dans son activité qu'elle le fait jusqu'ici, pesant à plus long terme sur l'innovation et l'emploi.

Là encore, on est à des années-lumière du sujet qui est de lutter contre la dégressivité de l'impôt et de la lutter contre l'optimisation. Chacun peut voir que BioMérieux n'est pas un cas d'optimisation, pas plus que Mistral. D'une part une telle taxe serait injuste, d'autre part elle pèserait à terme sur le pouvoir d'achat des salariés, comme l'ont montré les études sur l'impact de l'impôt sur les sociétés de Sebastien Siegloch en Allemagne et d'Owen Zidar aux Etats-Unis.

Y a-t-il un problème constitutionnel avec cette taxe ?

Il y a un vrai risque du fait de la jurisprudence du Conseil constitutionnel sur les taux effectifs maximum considérés comme non confiscatoires. D'après la jurisprudence, les mesures de taxation du patrimoine au-delà de 0,5 % seraient inconstitutionnelles sans mettre de conditionnalités, avec un dispositif de plafonnement adapté au revenu du contribuable. Cela s'appliquerait aussi à l'exit tax.

La CAE a publié récemment une étude soulignant le faible niveau d'exil fiscal lors des réformes récentes de la fiscalité des hauts patrimoines. Peut-on en tirer des conclusions sur la taxe Zucman ?

Absolument pas. Le dispositif proposé par Gabriel Zucman est inédit, par le faible nombre de contribuables visés, l'inclusion des biens professionnels et les montants en jeu. Quand on regarde les 25 plus grandes fortunes du classement « Challenges », 10 vivent déjà hors de France. Il en reste 15, sur lesquels reposerait environ la moitié du rendement espéré de la taxe Zucman (20 milliards), soit une dizaine de milliards d'euros. Il faut donc être extrêmement prudent.

Au vu des exemples étrangers, sur des dispositifs moins ambitieux, l'exil fiscal, même s'il concerne peu de contribuables, grève déjà 20 % du rendement en moyenne. Encore 54 % du rendement disparaît avec l'effet de rétrécissement de la base fiscale (à mesure qu'on la ponctionne) et les comportements d'optimisation. En suivant ces exemples, le rendement potentiel se ramènerait à 5 milliards d'euros. Sans même mentionner les risques sur la croissance économique (et donc les recettes fiscales) liés à la désorganisation des start-up et aux réinvestissements.

Penser tirer 20 milliards d'euros d'une telle taxe serait une très grave erreur. On ne va pas jouer le budget de la France à la roulette russe !

Quelles seraient les alternatives à cette taxe ?

L'alternative consiste à répondre à la question posée sur l'optimisation induite chez les plus fortunés. Si vous réinvestissez tout dans votre entreprise ou si vous n'avez pas encore de revenus, une imposition accrue ne serait ni juste ni efficace.

En revanche, il faudrait proposer un package de mesures pour cibler les trésoreries dormantes des holdings patrimoniales, imposer les plus-values latentes au moment de la succession, plafonner le pacte Dutreil pour les ultra-riches ou encore envisager une hausse du prélèvement forfaitaire unique (la « flat tax »), afin de partager l'effort budgétaire et renforcer la justice fiscale.

Une autre piste envisagée serait une contribution différentielle sur le patrimoine, hors bien professionnel, avec un taux beaucoup plus faible que la taxe Zucman - 0,5 % -, qui répond aussi bien au sujet d'optimisation, en évitant les problèmes constitutionnels.

L'ensemble de ces mesures pourrait rapporter 4 à 5 milliards d'euros selon les paramètres retenus.

Avez-vous chiffré l'effort budgétaire que la France doit accomplir ?

Selon des travaux en cours au CAE, il faut viser un effort compris entre 30 et 40 milliards d'euros l'an prochain, selon si on inclut ou non l'évolution tendancielle (spontanée) des dépenses. C'est à la

représentation nationale de choisir comment faire porter l'effort sur les recettes ou les dépenses, avec prudence et réalisme.

À plus long terme, nous estimons que la France doit réaliser un effort d'au moins 130 milliards d'euros sur sept ans pour stabiliser la dette publique et pouvoir faire face à une prochaine crise.

Etes-vous optimiste pour la suite ?

Il y a une lecture optimiste de la situation politique actuelle. L'avantage d'un débat qui se polarise beaucoup, c'est que cela permet d'aller au fond des arguments et peut être d'atterrir sur un compromis acceptable par tout le monde.

La France a plein de défis : intergénérationnel, de productivité, de justice fiscale... Chacun de ces défis est historiquement défendu par telle ou telle formation politique. Ces formations sont aujourd'hui obligées de faire des compromis. On peut créer des consensus politiques pour avancer sur tous les fronts. Essayons de faire de cette crise politique un moment efficace et juste ».

Sur le risque d'exil fiscal :



Ze Clint
@ZeClint

Il y a déjà plus de 30 ans . Le père d'un bon ami se barre , mais pas seul , il part avec la famille et toute l'entreprise ! Quand on lui demande si c'est pour la fiscalité il répond : « j'en ai marre d'être présenté comme un connard de nanti alors que j'ai hypothéqué toute ma jeunesse pour créer une entreprise qui donne du boulot à des milliers de familles française »

Le multi-family office iVesta, qui accompagne des entrepreneurs français à succès, voit monter des inquiétudes, pas seulement sur les questions fiscales

L'exil des grandes fortunes devient « existentiel »

Tendance

Lancé en 2017, le multi-family office iVesta vient d'ouvrir un bureau à New York pour mieux accompagner les entrepreneurs français qui réussissent outre-Atlantique. Le bazar politique de l'Hexagone incite ses clients à réétudier leur lieu de résidence, mais les ambitions d'iVesta, qui supervise actuellement 6 milliards d'euros d'actifs, restent intactes pour atteindre une taille critique lui permettant d'améliorer son offre d'un service sur mesure.

Muriel Motte

DES CLIENTS sont-ils en train de boucler leurs malles en direction de l'étranger pour échapper à l'atmosphère délétère qui règne en France ? « Ils n'ont pas envie de partir, mais ils se posent évidemment des questions. Beaucoup nous demandent des études, sachant que c'est un gros engagement de tout démembrer », commente Pierre-Marie de Forville, cofondateur du multi-family office iVesta. Polémiques autour de la taxe Zucman, retour de l'ISF, surtaxation des holdings, chasse aux riches... après une accalmie, la roue de la fortune tourne à nouveau dans l'Hexagone. Et avec elle son lot de questionnements et de départs vers des contrées moins hostiles.

Cet univers, iVesta le connaît par cœur. Créée en 2017, la société s'est imposée en quelques années comme le plus important multi-family office de l'Hexagone. Dans son portefeuille, une centaine de clients (très) fortunés, représentant 6 milliards d'euros d'actifs supervisés. L'ambition d'iVesta étant d'accompagner la diaspora entrepreneuriale française », on comprend vite que l'on n'a pas affaire à des rentiers. Et que ces multimillionnaires ne sont pas - ou plus - forcément basés en France. De fait, un tiers d'entre eux sont déjà installés en Espagne, au Portugal, en Italie, en Belgique, ou encore au Royaume-Uni.

L'exode n'est pas terminé. Si certains étudiants aujourd'hui la question, deux nouveaux clients ont déjà fait leurs valises cette année, « l'un est parti en Italie, l'autre en Espagne, précise Pierre-Marie de Forville. Parfois l'Europe n'est qu'une étape avant d'aller plus loin. Les Emirats (Dubai, Abu Dhabi) sont très à la mode actuellement auprès des jeunes entrepreneurs, les Etats-Unis le restent pour les spécialistes de la tech ».

Sur mesure. Fondé par, et pour, des entrepreneurs - le premier client et premier actionnaire d'iVesta a été Olivier Duha, cofondateur de Webhelp -, le family office accompagne ceux dont la fortune professionnelle devient fortune patrimoniale lorsqu'ils cèdent tout ou partie de leur actif. Le développement de la french tech a fait surgir une clientèle nettement plus jeune, que les banquiers traditionnels n'ont pas totalement comblée : en France, le nombre de multi-family offices a décuplé en huit ans, passant de cinq à une cinquantaine. Chez iVesta, la quasi-totalité des clients sont des actifs qui réclament une stratégie d'investissement sur mesure, et qui n'ont ni le temps ni souvent les compétences pour gérer la complexité financière et fiscale d'une transmission générationnelle.

Si les remous politiques actuels promettent de faire des vagues, c'est que l'état d'esprit est en train de changer. Parmi les clients déjà exilés d'iVesta, l'essentiel a pris la poudre d'escampette aux premières heures du mandat de François Hollande, à la folle époque de l'ISF déplaçonné, qui a fait littéralement s'enflammer la fiscalité des riches. « Cet impôt a ensuite été plafonné à 75%, mais cela restait une mesure très pénalisante et idéologique, puisqu'avec un taux divisé par 2, la flat tax instaurée ensuite par Emmanuel Macron rapporte deux fois plus de recettes sur ce compartiment fiscal », commente le cofondateur d'iVesta.

Compte tenu des débats ambiants, ce barème pourrait à son tour faire long feu, ce que craignent évidemment un certain nombre de



« Lorsqu'un entrepreneur vend sa société, acquitter plus d'un tiers du montant perçu en impôts - le niveau de taxation actuel - est compliqué à accepter. »

clients du family office. Pour en discuter régulièrement avec eux, Pierre-Marie de Forville estime que « lorsqu'un entrepreneur vend sa société, acquitter plus d'un tiers du montant perçu en impôts - qui est le niveau de taxation actuel -, c'est compliqué à accepter. Ce taux d'acceptabilité d'un tiers est déjà nettement supérieur à la fiscalité de nos proches voisins. Sans même parler de la Belgique, où vous cédez votre entreprise sans payer d'impôts. »

L'instabilité fiscale n'est de toutes façons plus la seule raison de l'exil, « aujourd'hui, les départs ont un motif plus existentiel », poursuit-il. Les deux clients d'iVesta récemment délocalisés sentaient monter « une ambiance générale qui cloue au pilori l'entreprenariat à succès comme s'il était responsable de la mauvaise gestion des finances publiques », raconte Pierre-Marie de Forville. Il est question de préjudice d'image, mais aussi d'un sentiment croissant d'insécurité physique et de crainte de « home-jacking »...

La série de faits divers dans le domaine des cryptomonnaies a certainement créé un nouveau stress. Mais l'inquiétude grimpe aussi, liée au fait que « la plupart des holdings patrimoniales sont immatriculées au domicile de leurs actionnaires personnes physiques, très facile à trouver sur Internet par les home-jackers », explique le cofondateur d'iVesta. Certains disent avoir l'impression de vivre avec une cible dans le dos.

Bercail. Dans tous les cas, iVesta a fort à faire pour accompagner les entrepreneurs français qui réussissent, où qu'ils soient. La société vient de lever 16 millions d'euros - dont une partie auprès de ses clients actionnaires - pour ouvrir un bureau à New York. Il s'agit de sa première implantation à l'étranger. La justification est simple : aucun family office ni aucune banque privée ne propose aujourd'hui une offre franco-américaine. Or il arrive que des « successful Frenchies » rentrent au bercail, et ils ne veulent pas avoir à démembrer toutes les complexités transfrontalières d'un retour. L'arrivée au pouvoir de Donald Trump n'a sans doute pas simplifié les choses.

Pour son premier bureau américain, iVesta a de grandes ambitions : cinq salariés dès la fin de l'année, une cinquantaine de clients à l'horizon 2030, qui devraient permettre de générer 25% à 30% de l'ensemble des revenus du groupe. Dans cinq ans, iVesta espère avoir globalement triplé le nombre de ses clients, ainsi que le montant des actifs qu'il conseille.

Les nouveaux venus ne viendront pas tous d'Amérique. En province aussi, de belles entreprises se vendent régulièrement pour des dizaines de millions d'euros, voire plus. Souvent loin du bouche-à-oreille parisien, cette clientèle fait aujourd'hui son marché sur Internet et organise ses appels d'offre au sein des family office de la capitale. Parmi les entrepreneurs d'iVesta toujours basés en France, environ un quart sont des provinciaux.

@murielmotte

Le 21 octobre, sur Atlantico.fr, Thomas Carbonnier et François Garçon publient l'article suivant : « Et les promoteurs de la taxe Zucman ont d'ores et déjà réussi à provoquer l'un des plus rapides exils de capitaux français de l'histoire » :

Atlantico : Depuis les débats autour de la taxe Zucman, de plus en plus de capitaux français migrent vers la Suisse et le Luxembourg, selon des informations du Financial Times. Y a-t-il une accélération du phénomène depuis quelques mois ? Comment expliquer cette recrudescence chez les Français qui décident de partir, ou de faire des placements dans des assurances-vie ou dans des entreprises à l'étranger ?

Thomas Carbonnier : La taxe Zucman est une initiative de la gauche qui a provoqué la plus grande fuite de capitaux de l'histoire française, avant même le vote final de la loi. 13,8 milliards d'euros ont été transférés au Luxembourg en 2024 pour des investissements dans l'assurance-vie. Les flux sont continus, vers la Suisse comme vers le Luxembourg, depuis les débats sur la taxe Zucman. Et cela, pour une taxe qui n'existe pas encore. Il faut reconnaître à la gauche une certaine efficacité. Provoquer un exode massif de capitaux sans loi adoptée relève de l'exploit. La taxe Zucman a été une prophétie auto-réalisatrice d'une redoutable efficacité.

Le Financial Times a révélé ce que beaucoup savaient déjà. Des entrepreneurs et des familles fortunées françaises déplacent massivement leurs avoirs vers la Suisse et le Luxembourg. Ce phénomène s'est accéléré depuis juin 2024, date de la dernière dissolution de l'Assemblée nationale, et s'est amplifié au fil des débats parlementaires sur cette taxation des ultra-riches.

Les chiffres sont vertigineux : 13,8 milliards d'euros investis dans des contrats d'assurance-vie au Luxembourg en 2024, soit une hausse de 58 %. Un record historique. Parallèlement, de façon paradoxale, 78 % des citoyens français applaudissent l'idée de taxer les ultra-riches, comme si cela représentait une solution miracle pour redresser le pays. Le problème est que ces ultra-riches sont déjà partis, avant même le vote définitif de la taxe Zucman.

Il est important de résumer la situation en plusieurs actes. Lors de l'acte 1, la gauche a agité le chiffon rouge. Le 20 février 2025, l'Assemblée nationale a adopté en première lecture une proposition de loi visant à instaurer un impôt sur le patrimoine des ultra-riches. Gabriel Zucman, économiste emblématique de la gauche, a fourni les bases théoriques : une taxation minimale de 2 % sur les patrimoines supérieurs à 100 millions d'euros, visant environ 1.800 contribuables.

Le discours est bien rodé. Selon Gabriel Zucman, les ultra-riches ne paient que 26 % d'impôt, contre 52 % pour les Français moyens. Il faudrait donc, selon lui, rétablir la "justice fiscale". Le chiffre de 6.800 foyers qui contribueraient enfin est alors évoqué. Cela est présenté comme une question de morale républicaine. Lors des réunions publiques, le message est bien reçu. Les sondages explosent. 78 % des Français sont favorables, avec un consensus transpartisan. Il y a 89 % d'approbation à gauche, 63 % à droite. La gauche triomphe dans les médias, les députés LFI paradent. Ils ont enfin le sentiment de taxer les riches. Mais un détail semble avoir été négligé. Les riches disposent d'un téléphone. Ils ont contacté leurs avocats fiscalistes et ont commencé à transférer leurs avoirs à l'étranger.

Lors de l'acte 2, les capitaux ont commencé à fuir avant même le vote du Sénat. Tandis que les députés débattent avec emphase, que les plateaux télé s'enflamment et que les tribunes se multiplient dans la presse, une opération discrète s'amorce. À une vitesse stupéfiante, la majorité des actifs n'est plus gérée en France, mais via des contrats d'assurance-vie au Luxembourg.

Le phénomène s'accélère à tel point que les courtiers n'ont même plus besoin de faire de publicité pour attirer les clients. Ce phénomène est inédit. La hausse de 58 % des investissements au Luxembourg est qualifiée de "folie" par plusieurs conseillers parisiens.

J'ai vu sur Internet des témoignages d'avocats fiscalistes suisses. Ils rappellent que de nombreux Français ont déménagé en Suisse entre 1980 et 2010, mais que le mouvement avait ralenti après l'élection d'Emmanuel Macron en 2017, car certains espéraient une amélioration. Aujourd'hui, le phénomène de Français qui s'installent en Suisse repart à la hausse.

Le 12 juin 2025, le Sénat a finalement rejeté la proposition de loi. Mais il est trop tard : les capitaux ont déjà fui.

L'acte 3 concerne le mécanisme de la prophétie auto-réalisatrice. La gauche voulait taxer les ultra-riches, faire rentrer des milliards dans les caisses de l'État, et rétablir la justice fiscale. Le résultat obtenu est que les ultra-riches ont transféré leurs actifs à l'étranger avant même le vote final. L'État français n'a strictement rien encaissé. La France a perdu des dizaines de milliards d'euros qui ne reviendront jamais. C'est ce qu'on appelle, d'un point de vue économique, une prophétie auto-réalisatrice. La simple annonce de la mesure a provoqué exactement ce qu'elle prétendait combattre, à savoir la fuite des capitaux.

Pourquoi ? Parce que les politiques qui souhaitaient faire appliquer cette taxe ont oublié que nous vivons dans un monde globalisé, où le capital est infiniment plus mobile que ne le supposent les théoriciens de la taxation. Les ultra-riches détiennent un patrimoine financier, constitué d'actions, de parts de sociétés, de contrats d'assurance-vie, etc. Tout cela peut être transféré en quelques clics de souris.

À l'inverse, ce n'est pas le cas de la classe moyenne, qui détient majoritairement de l'immobilier. Or, l'immobilier ne prend pas le train pour le Luxembourg ou la Suisse.

Tout cela reflète une instabilité chronique que la France connaît depuis juin 2024 avec des majorités fragiles, des gouvernements éphémères, des querelles budgétaires incessantes. Ce climat a créé un terreau fertile pour la défiance. Chaque épisode de turbulences politiques relance une vague d'investissements hors de France.

François Garçon : Pour l'heure, les capitaux français sont libres de circuler. Leur taxation dans les banques en France est connue, acceptée par les déposants. Les comptes souffrent deux prélèvements : le premier, sur les dépôts (un pour cent en moyenne, pour la fourchette haute dans les grandes banques) ; le second, sur les plus-values réalisées (un prélèvement forfaitaire unique de 30%). Au mieux, depuis la dissolution, au pire depuis François Hollande, tout incline à la méfiance quant à la politique fiscale d'un État dont, le moins que l'on puisse dire, est qu'il est mal géré. La progression inarrêtable du taux d'endettement public, l'incapacité de l'État à seulement freiner ses dépenses, l'agitation parlementaire où, aux extrêmes, deux groupes d'excités, ne jurent que par toujours plus d'État, plongent logiquement tous ceux dotés de raison et d'un compte bancaire dans un état de stress qui, je le crains, pourrait rapidement tourner à la panique.

- *Quels genres de profils sont concernés ? Quels types de patrimoines et de montants sont concernés par cet exil de capitaux et ce repli français vers la Suisse et le Luxembourg depuis le débat sur la [taxe zucman](#) ?*

Thomas Carbonnier : Il s'agit principalement de personnes aisées, mais pas nécessairement des ultra-riches. Aujourd'hui, vous et moi pourrions ouvrir un compte au Luxembourg sans disposer de millions d'euros. Ce n'était pas le cas auparavant. Cela s'est largement démocratisé.

Cependant, les personnes qui fuient à cause de la taxe Zucman sont, en **réalité**, plutôt fortunées. Ils n'appartiennent pas à la classe moyenne. De toute façon, celle-ci est "enfermée", en quelque sorte, dans un patrimoine immobilier souvent surtaxé. Il n'est pas possible de quitter aussi facilement la France avec de l'immobilier. Il existe certaines subtilités juridiques permettant, par exemple, d'intégrer de l'immobilier français dans un contrat luxembourgeois. Mais dans la pratique, ce type de montage reste réservé à des personnes disposant de patrimoines très importants. Quand je parle de patrimoines très conséquents, je ne parle pas d'un million d'euros, mais plutôt de dix millions, voire plus. Il s'agit donc, très clairement, de personnes fortunées.

- *Est-ce que cette hausse des investissements et des placements français en Suisse et au Luxembourg est une tendance qui concerne de vrais riches (les très grandes fortunes) ou est-ce un effet de snobisme ou de crainte pour certains alors que ces personnes ne seraient, en réalité, pas concernées par une nouvelle imposition en cas d'application de la taxe Zucman en France ?*

Thomas Carbonnier : Parmi les Français qui investissent, font des placements ou qui s'installent en Suisse et au Luxembourg figurent des grandes fortunes. Ensuite, il y a effectivement une partie du haut de la classe moyenne qui peut être motivée à agir ainsi, mais pas nécessairement en raison de la taxe Zucman. Cela relève plutôt des conséquences potentielles des lois dites « Sapin II », qui permettent de bloquer l'épargne en France sur des contrats d'assurance-vie en cas de crise financière majeure. Cette législation n'existe pas au Luxembourg.

Il y a donc un certain nombre de personnes qui préfèrent investir dans un contrat qui rapporte peu mais qui permet de protéger son argent au Luxembourg. Des personnes qui disposent de 500.000 euros à placer préfèrent les mettre au Luxembourg, par crainte de l'instabilité en France.

- *La taxe Zucman et les débats autour de nouvelles impositions poussent-ils aujourd'hui de plus en plus de contribuables fortunés français ou d'entrepreneurs à transférer leurs capitaux en Suisse ou au Luxembourg ? La simple évocation d'une taxe comme celle proposée par Gabriel Zucman peut-elle réellement avoir des effets économiques et financiers concrets avec de tels mouvements, avant même toute mise en œuvre légale ?*

François Garçon : La taxe Zucman c'est le verre de trop. Très pertinemment, une journaliste du Figaro faisait dernièrement valoir que la médication Zucman permettrait surtout à quelques universitaires de publier après la débâcle quelques articles très intéressants. Le pays, lui, aurait du mal à s'en remettre. Ce qui me paraît dément c'est, en matière fiscale, l'absence de curiosité pour ce que font les États voisins. On en revient toujours à la cécité française, à l'incroyable arrogance de ce petit pays qu'est la France à vouloir montrer le chemin au reste du monde. Une fois pour toutes, le reste du monde se contrefout de la France. Ailleurs, dans les banques suisses, luxembourgeoises, anglaises, irlandaises, on attend avec impatience les futures âneries commises par l'élite scolaire parisienne qui, si les fadas prennent les commandes du pays, provoquera les flux attendus : d'abord le départ des capitaux, puis des personnes physiques, enfin des sociétés. Ce qui n'est pas à exclure, compte-tenu des haines sociales, de ce « sans-culottisme » qui veut encore et toujours supprimer les riches, « pendre les aristocrates à la lanterne ». C'est en effet plus facile de piller ceux qui ont réussi – puisque la taxe s'étendrait à l'outil de travail - au nom de la « justice fiscale » que d'avoir des idées innovantes, trouver les capitaux pour les mettre en musique, rassembler des équipes, démarcher des clients.

- *L'ampleur des flux vers la Suisse et le Luxembourg depuis 2024 (+58 % pour les investissements dans l'assurance-vie au Luxembourg pour les clients français) traduit-elle, selon vous, un simple mouvement de précaution ou bien un pré-exil organisé, voire une défiance irréversible envers la fiscalité française et les menaces liées à la taxe Zucman ?*

Thomas Carbonnier : Ce phénomène n'est pas tout à fait nouveau. Il faut se pencher sur l'histoire. La gauche souffre d'une forme d'amnésie sélective assez remarquable.

En France, nous avons eu l'ISF, pendant 35 ans, de 1989 à 2017, avec des échecs largement documentés. Des études de l'Institut Rexecode et de la Fondation IFRAP ont estimé la fuite des capitaux à l'étranger entre 143 et 200 milliards d'euros.

Un rapport interne de la DGFIP (Direction générale des finances publiques) montrait qu'entre 2002 et 2015, la France perdait en moyenne 2,38 milliards d'euros nets par an à cause de ces départs. Ce n'est donc pas un phénomène récent.

Une hausse de 60 % des départs de contribuables assujettis à l'ISF a été enregistrée entre 2010 et 2014, atteignant jusqu'à 900 départs par an certaines années.

Une analyse de Rexecode, présentée devant la Commission des Finances du Sénat en 2019 par Michel Didier, était très claire : un entrepreneur moyen, capable de créer entre 2 et 3 millions d'euros de richesse en dix ans, s'expatrie. Ces départs - environ 900 entrepreneurs et cadres supérieurs par an - représentent une perte annuelle de 1,5 milliard d'euros de PIB. En 2017, le bilan était déjà accablant : 5 milliards d'euros de recettes fiscales avaient été collectés grâce à l'ISF, mais 45 milliards d'euros de PIB avaient été perdus. Cela signifie que, pour chaque euro récolté, neuf euros de richesse étaient détruits. Telle est la véritable catastrophe.

Il y avait eu un avertissement en 2022, avec le cas de la Norvège, souvent cité comme un exemple. Le gouvernement de centre gauche avait relevé l'impôt sur la fortune, de 1 % à 1,1 %. Cela semblait modeste, mais le résultat fut catastrophique. La mesure a rapporté 141 millions d'euros, mais entraîné une perte de 433 milliards d'euros en valeur d'actifs, avec une fuite de capitaux de 52 milliards d'euros vers la Suisse. Le coefficient de perte était très élevé. Pas de 1 à 9 comme en France, mais tout de même de 1 à 3. C'est toujours la même histoire. Et la gauche française connaît ces chiffres. Il faut cesser de prétendre que les dirigeants de gauche l'ignorent. Ils connaissent ces données mais ils votent malgré tout pour cette taxe. Ils veulent mettre en œuvre la taxe Zucman.

C'est là que se pose la question d'un paradoxe démocratique. Le but est de taxer une minorité - 1 % de la population - avec le soutien enthousiaste des 99 % restants qui ne seront jamais concernés. C'est un fait étonnant. Cette taxe concerne très peu de personnes, peut-être 300.000 foyers au maximum seraient assujettis à la taxe Zucman, dont une bonne partie pourrait choisir de partir.

J'aimerais rappeler les propos de Frédéric Bastiat, un économiste français du XIX^e siècle : "Chaque classe sociale court vers l'État pour le supplier de prendre aux autres et de redistribuer." Deux siècles plus tard, nous en sommes toujours là.

La gauche a bien compris qu'il suffisait de canaliser la colère populaire vers des mesures symboliques pour entretenir une base électorale suffisante. Peu importe que la mesure échoue, l'important est de pouvoir dire : "Nous avons essayé de taxer les riches."

Il s'agit d'un théâtre politique de haute volée. Mais pendant ce spectacle, des milliards d'euros ont quitté le pays.

Est-ce une mission accomplie pour la gauche ? Si l'on retrace les faits, cette histoire est édifiante. Le 20 février 2025, l'Assemblée nationale adopte le texte en première lecture. La gauche triomphe et clame qu'elle va taxer les riches.

De mars à juin 2025, les capitaux fuient massivement : 13,8 milliards d'euros partent au Luxembourg, les flux vers la Suisse sont incessants.

Des conseillers en gestion de patrimoine n'ont même plus besoin de faire du marketing pour attirer vers le Luxembourg ou la Suisse.

Le 12 juin 2025, le Sénat rejette la proposition de loi, mais il est déjà trop tard. Les capitaux sont partis.

Bilan pour l'État en termes de recettes fiscales : zéro euro. Capitaux perdus : entre 15 et 20 milliards d'euros.

Pertes de recettes fiscales récurrentes : entre 3 et 5 milliards d'euros par an. Coefficient de perte : de un pour cinq à un pour dix.

Pour la gauche, est-ce un échec ? Pas nécessairement. Car l'objectif n'était peut-être jamais de générer des recettes fiscales, mais plutôt de satisfaire une base électorale et une idéologie. Le message était clair. Le but était d'essayer de taxer les riches. S'il y a eu un échec, c'est la faute du Sénat de droite, des riches qui fuient, du capitalisme financier, selon la gauche. Et cela permet aussi de justifier une radicalisation accrue : "Regardez, ils fuient, il faut être encore plus sévère". De ce point de vue, c'est peut-être une réussite totale. La gauche a réussi à mobiliser son électorat autour d'un combat moral. Elle a provoqué la fuite des capitaux qu'elle dénonçait, s'est posée en victime d'un système qui protège les riches, et a préparé le terrain pour des mesures encore plus radicales.

Pendant ce temps, la France s'appauvrit. Les classes moyennes paient. Les services publics se dégradent. Mais l'essentiel est sauf : la posture idéologique est intacte.

L'urgence, selon moi, est de retrouver un réalisme fiscal. La France a besoin de recettes fiscales, personne ne le conteste. Mais elle a également besoin de capitaux productifs, d'entrepreneurs qui investissent, de créateurs de richesses qui restent. La fiscalité punitive ne rapporte rien à l'État. Elle appauvrit le pays tout entier. Le coefficient de perte de l'ISF était de un pour neuf. Celui de la taxe Zucman s'annonce entre un pour cinq et un pour dix.

Les capitaux français, ceux qui peuvent fuir, ne demandent qu'une chose : de la stabilité et de la prévisibilité. En leur offrant de l'instabilité et des menaces, ils sont poussés inexorablement vers la sortie.

Il est [temps](#) d'accepter cette réalité. Dans un monde où le capital circule librement, la fiscalité patrimoniale excessive ne punit pas les riches. Elle appauvrit les nations qui l'adoptent, et frappe uniquement ceux qui ne peuvent pas fuir.

La Norvège en a fait les frais, et la France ferait bien d'en tirer les leçons avant qu'il ne soit trop tard. Mais je suis pessimiste. Reconnaître cet échec obligerait la gauche à renoncer à sa posture idéologique favorite : la taxation punitive des ultra-riches.

Et manifestement, cette posture justifie à ses yeux la perte de quelques milliards, voire de dizaines de milliards, de capitaux. Les promoteurs de la taxe Zucman ont atteint leur objectif : provoquer l'exil des capitaux français qu'ils prétendaient combattre. Mission accomplie. Reste à savoir qui paiera la facture. Et je vais vous révéler un secret : ce ne seront pas les ultra-riches. Ils sont déjà confortablement installés au Luxembourg et en Suisse.

François Garçon : Il n'y a pas de pré-exil « organisé ». Il y a une offre de services bancaires aux frontières de la France, très ancienne, et des capitaux français qui fuient la tonte annoncée. En Suisse, les banques recueillent des dépôts étrangers dès la fin du 19ème siècle, un mouvement qui s'accélère à partir de 1918, quand les possédants cherchent à éviter le ratissage fiscal qu'organisent des États en ruine. Le mouvement se poursuivra tout au long des années 1930 et, pour la même raison qu'en 1918, repartira de plus belle en 1945. Dans les années 1980 et pour se limiter à la France, les mouvements de sortie de capitaux s'expliquent par les propos haineux et vengeurs tenus par les présidents de la République contre la finance, l'argent qui pourrait tout, les « riches au-dessus de 4000 euros », etc. Les banquiers suisses doivent beaucoup à Mitterrand et à Hollande... L'un est l'autre mériteraient d'avoir leurs statues dans les halls d'entrée de toutes les banques étrangères.

À propos de la banque helvétique, je crois utile de préciser que les banquiers suisses me paraissent globalement assez incompetents. Ils ont certes à leur disposition des fonds considérables qui coulent naturellement vers leurs coffres, mais ils en font un usage globalement médiocre, sinon crapuleux. Le milieu bancaire suisse est constellé, à toutes les époques, de prêts douteux et de faillites frauduleuses. Faire l'inventaire des banques suisses ayant sombré me semble fastidieux. Il n'est que de rappeler quelques faillites spectaculaires ces dernières décennies : la Caisse d'Épargne et de prêt de Thoun en 1991, de la SBS en 1997, la crise de l'UBS en 2007 ou encore le Crédit Suisse, disparu en moins d'une semaine en 2023. Ces établissements étaient gérés par des voyous, restés impunis, partis avec des dizaines de millions de francs. L'État suisse, très libéral de tradition, a heureusement secouru les déposants avec, pour le Crédit Suisse, un prêt garanti de 109 milliards de francs. Guère plus performantes, les banques privées s'enorgueillissent d'avoir des « family offices », autrement dit d'être en mesure de trouver une place en crèche ou une loge à l'opéra de Genève à leurs clients, qui se font taxer un pour cent de leur dépôt pour prix de ce service...

- Pensez-vous que le gouvernement Lecornu II soit en mesure de rétablir la confiance fiscale dans un contexte de coalition fragile et de pressions venant à la fois de la gauche et du RN ? Peut-on concilier justice fiscale et compétitivité économique sans provoquer de fuite de capitaux ?

François Garçon : Il est quand même dément d'entendre les Français réclamer davantage de « justice fiscale ». L'écrasement des écarts de revenus, du fait d'une politique de redistribution sans équivalent ailleurs dans les démocraties occidentales, est devenu une désincitation au travail. L'école, l'université, la médecine, tout ça est « gratuit ». Quand le coût de l'inscription en master à la Sorbonne passe de 254 à 260 euros/an, les étudiants se ruent dans la rue et manifestent au motif qu'il s'agit là d'une augmentation, à leurs yeux, « insupportable » sinon criminelle.

Donc, pour répondre à votre question, rien, dans ce qu'a annoncé Lecornu, ne laisse présager un apaisement social et donc fiscal. Les pressions des extrêmes sur le régime de retraite et les concessions obtenues par les jusqu'aboutistes, montrent on ne peut plus clairement que les Français croient au père Noël, qu'ils ne sont toujours pas vaccinés contre le mensonge, la démagogie et les promesses bidons. Qu'ils s'obstinent à se croire le nombril du monde et qu'il leur revient donc de montrer aux autres peuples le chemin vers l'avenir radieux que promettent leurs chefs : Mélenchon, Le Pen, Faure, etc. L'avenir s'annonce donc assez sombre, en effet.

La perspective d'une mise de la France sous tutelle d'une autorité étrangère avec la spoliation des dépôts bancaires – qui, sans rire, peut affirmer que ça ne se produira pas ? - éclaire aussi la sortie des capitaux observée depuis plusieurs mois ».

Chapitre 2 : À partir de la réunion de l'Assemblée nationale

« Les socialistes dégagent une taxe Zucman “light” pour tenter d'imposer l'un de leurs projets phares dans le budget 2026. Les députés, qui examinent la partie recettes du projet de loi de finances depuis vendredi, n'ont pas encore attaqué les débats sur les mesures de taxation du patrimoine, mais **le patron du**

PS, Olivier Faure, maintient la pression sur le gouvernement pour lui forcer la main sur la taxe Zucman. “ A la fin de cette semaine, nous saurons si nous allons à la dissolution ou pas“, a-t-il résumé dimanche matin sur LCI. “Si nous y allons [...], on peut considérer que, dans le mois de novembre, il y aura les élections législatives.“

Dans l'espoir de trouver un compromis avec l'exécutif, il met sur la table une version allégée de **cette taxe qui divise le monde politique** depuis des semaines. Le projet initial prévoit un impôt minimum de 2 % sur les patrimoines (y compris professionnels) à partir de 100 millions d'euros, mais “si d'aventure dans l'hémicycle, nous n'arrivons pas à avancer“ sur cette version, “nous chercherons des amendements de repli“, a précisé le premier secrétaire du PS. Les socialistes proposent ainsi d'instaurer un impôt minimum de 3 % sur les patrimoines à partir de 10 millions d'euros, en excluant les entreprises innovantes et familiales. D'après leurs calculs, la taxe rapporterait, sous cette forme, 5 à 7 milliards d'euros au fisc, bien moins que sa version initiale, entre 15 et 25 milliards selon ses promoteurs. Suffisant pour convaincre le camp gouvernemental de donner son feu vert ? Rien n'est moins sûr. (...) ».

Pierre Demoux, Les Echos, le 26/10/2025.

Gabriel Zucman, sur X, le 25/10 :

« Taxe « light » proposée par le PS, impôt sur la fortune financière du RN, taxe Lecornu sur les holdings...

Essayons de clarifier les différentes alternatives à l'impôt plancher de 2% qui seront discutées dans le cadre du débat budgétaire ce soir et lundi.

Que dit l'amendement proposé par le PS ? Il s'agit de créer un impôt plancher de 3 % sur les fortunes de plus de 10 millions d'euros. Avec deux échappatoires : les parts de plus de 50 % au capital d'une société et les actions d'entreprises innovantes en sont exonérées.

Ce dispositif acte le principe de l'impôt plancher, qui a le grand mérite de cibler l'effort sur les contribuables à la fois très fortunés et sous-taxés.

Mais il partage le défaut originel de l'ISF : l'exonération des grosses détentions actionnariales, appelées de façon trompeuse « biens professionnels » à l'époque de l'ISF. Cette échappatoire crée deux problèmes, les mêmes qui ont miné l'ISF depuis sa création en 1981.

D'abord, une grande partie du patrimoine des ultra-riches est ainsi d'emblée sortie du dispositif. Par exemple, Vincent Bolloré possède 70 % du groupe Bolloré : il ne serait donc pas taxé.

Ensuite, cela encourage les personnes qui le peuvent – fortes de leurs ressources financières et de leurs conseillers fiscaux – à exploiter ces exonérations.

Par exemple, Bernard Arnault possède avec sa famille actuellement 48,2 % de LVMH : on pourrait donc penser qu'il serait imposé, ce qui alourdirait sa facture fiscale de 4,5 milliards environ avec un taux de 3%.

Mais en réalité il pourrait aisément échapper à ce nouvel impôt : en rachetant 2 % de LVMH, il dépasserait le seuil fatidique de 50 %. Et c'est 4,5 milliards d'euros de recettes fiscales qui ainsi s'évaporerait.

Il s'agit là de la leçon fondamentale que la recherche a tiré de l'expérience historique et internationale en matière d'imposition des grandes fortunes : Créer des exonérations, c'est lancer la machine à optimisation, qui laminent le rendement budgétaire.

La proposition que je défends essaye de tirer les leçons de cette expérience historique. Ce n'est pas un nouvel ISF de 2% au-delà de 100 millions que je propose de créer, mais un dispositif qui pose un nouveau principe :

Celui que les ultra-riches, quelle que soit la nature de leur fortune, doivent contribuer à la solidarité nationale, au même titre que les autres catégories sociales. Qu'il n'existe pas de droit à payer zéro.

Plus concrètement, la proposition que je défends consiste à taxer à un taux plus faible (2% au lieu de 3 % dans l'amendement du PS) le patrimoine des ultra-riches, mais sans exonération, de façon à assurer l'efficacité du dispositif.

Après des années passées à étudier les ISF français, danois, norvégien, suédois, etc. sous toutes leurs coutures, ma conviction est que cette approche est celle qui permet d'assurer la justice fiscale et le rendement budgétaire.

Une assiette large, sans échappatoire, sans possibilité d'optimisation : c'est aussi la recommandation numéro 1 des travaux universitaires en finances publiques. Plus l'assiette est étroite, a contrario, plus les possibilités d'optimisation sont élevées et l'impôt inefficace.

L'impôt sur la fortune financière du RN est à cet égard une véritable usine à optimisation. Car il prend lui aussi pour point de départ l'ISF, avec son exonération pour les grosses détentions actionnariales. Mais il rajoute d'autres échappatoires : pour l'immobilier... ... pour les actions dans des entreprises de tailles intermédiaire, dont la valeur peut dépasser les centaines de millions ou le milliard d'euros. Loin de taxer le patrimoine financier, il augmenterait ainsi à peine le taux d'imposition des milliardaires.

Quant à la taxe Lecornu sur les holdings, il s'agit d'un impôt de 2% sur le patrimoine des holdings... à l'exclusion de l'intégralité ou presque du patrimoine des holdings. Il exclut en effet les actions, soit plus de 90% du patrimoine des holdings, de son périmètre.

Ainsi que l'immobilier bureau, les investissements dans les entreprises innovantes, etc. En conséquence, il n'augmenterait le taux d'imposition des milliardaires que de 25 % à 26 %... au mieux



Gabriel Zucman @gabriel_zucman · 22 oct.

Bonjour @AdeMontchalin, avec votre projet de taxe sur les holdings, vous n'allez pas « corriger les injustices » comme vous le dites, mais augmenter l'imposition globale des milliardaires de 25% à... 26%, contre plus de 50% pour la moyenne des français 🇫🇷

Car ne seraient principalement touchées que les liquidités dormantes. Or une fois que les contribuables concernés auront converti ces liquidités en actions ou en immobilier, l'impôt Lecornu ne rapportera rien ou presque.

L'impôt plancher sur je défends a un objectif somme toute simple : Parachever la création de l'impôt sur le revenu, immense progrès démocratique et républicain du début du 20e siècle, en y faisant entrer les milliardaires qui n'y ont en réalité jamais été soumis.

Parachever cette révolution est nécessaire pour mettre en application nos principes fondamentaux d'égalité devant l'impôt, inscrits dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.

Bien sûr s'il y a d'autres mesures qui peuvent assurer la mise en conformité de nos lois fiscales avec nos principes constitutionnels fondamentaux, il ne faut pas hésiter. La proposition que j'ai formulée n'est qu'un point de départ qui doit être discuté et amélioré.

Il y a par exemple tout un tas de modalités d'implémentation qui méritent d'être débattues. Mais l'objectif d'imposer un seuil incompressible d'imposition aux milliardaires mérite être défendu – et les alternatives discutées ce week-end ne permettent pas encore de l'atteindre ».

Réaction le 26/10 de Christian Gollier :



Christian Gollier

@CGollier



Il est même plausible que la taxe Z ait un rendement négatif, en intégrant le départ des milliardaires et la repulsivité de la France comme terre d'investissement et de création de valeur économique et sociale.

LCP **LCP** @LCP · 23 oct.

Taxe Zucman : "Ce serait assez étonnant qu'elle soit adoptée dans le contexte actuel", avance @MathieuPlane, économiste. "On imagine mal Bernard Arnault payer trois milliards par an et rester en France (...) le risque est que le rendement soit très faible". #ChaqueVoix



9:59 AM · 26 oct. 2025 · 9 470 vues

De « Ilya V. – nfnf5 (X, le 26/10) :

Il est impossible de croire qu'il s'agit là d'une simple erreur innocente de la part de Piketty, Saez et Zucman. Leur objectif est de blanchir scientifiquement le discours de leurs alliés politiques. Ils veulent tromper le public en se faisant passer pour des experts.

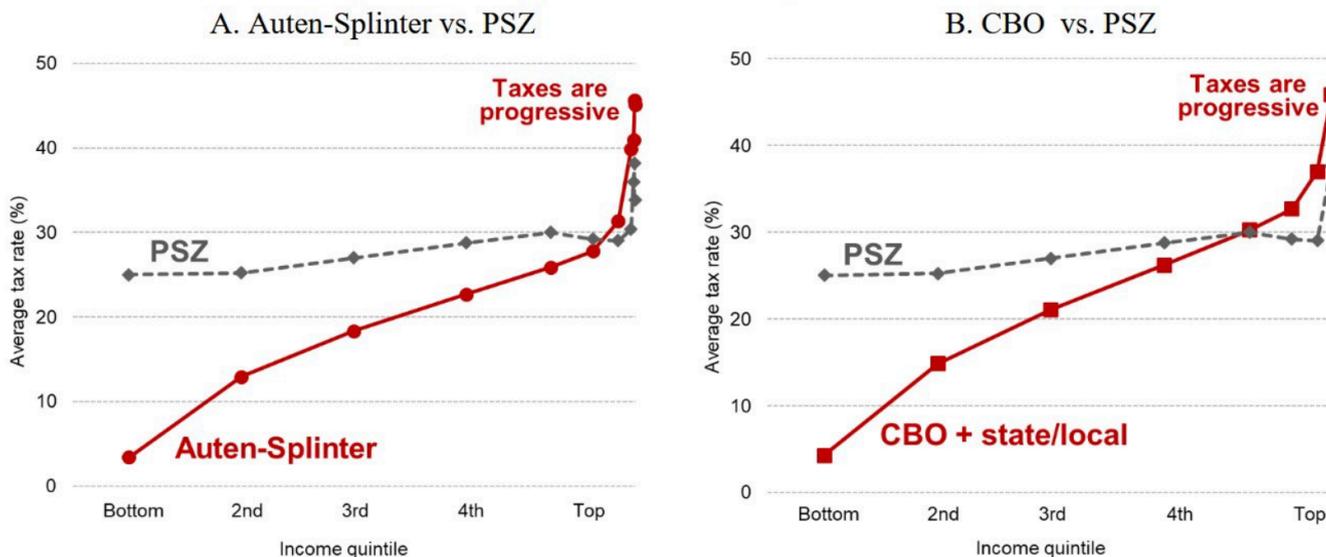
Le monde universitaire regorge malheureusement de personnes de ce genre, et la prise de conscience croissante du public ruintera toute l'entreprise. Cela pourrait être bénéfique à long terme, car les scientifiques seront contraints de regagner la confiance du public comme ils l'ont initialement gagnée, c'est-à-dire en étant justes de manière utile. Cependant, nous passerons à côté des bons côtés des mauvais côtés.

Personnellement, je suis particulièrement amer à ce sujet. Je me souviens avoir vu ces graphiques dans « Le Capital » de Piketty, paru à l'université, pendant ma période socialiste. J'en avais été très impressionné, et le livre, dans son ensemble, avait profondément marqué ma pensée à l'époque. C'est pourquoi j'ai été si indigné d'apprendre que tout cela reposait sur des mensonges délibérés, visant à tromper des gens comme moi.

Réponse de S. Catherine :

C'est marrant de suivre ce débat dans deux pays. Tiré d'un papier d'octobre 2025 de David Splinter : en gris, le fameux graphique de Piketty, Saez et Zucman du taux moyen d'imposition par quintile de revenu dans sa version américaine. En rouge, la version corrigée des transferts, des crédits d'impôt et de la neutralisation de certains choix méthodologiques bizarres.

Figure 2: Average U.S. Tax Rates by Income Group, 2018



Notes: Auten-Splinter average tax rates are federal, state, and local taxes divided by national income plus transfers (full population). CBO tax rates are federal taxes divided by expanded fiscal income plus transfers (excludes those living in group quarters) plus Auten-Splinter state/local tax rates. PSZ tax rates are federal, state, and local taxes (no refundable tax credits) divided by transfer-exclusive national income (sample excludes about ten percent of adults with market income under half the minimum wage).

Source: Auten and Splinter (2024 and updates), PSZ (2018 and updates), and Congressional Budget Office (2024).

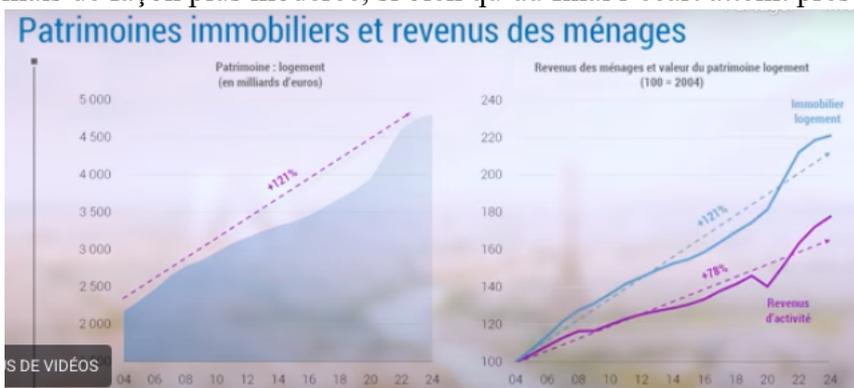
CBO = Congressional Budget Office

[file:///Users/cb/Desktop/1150 La répartition des plus-values aux États-Unis Splinter-2025-CapGains.pdf](file:///Users/cb/Desktop/1150%20La%20r%C3%A9partition%20des%20plus-values%20aux%20%C3%89tats-Unis%20Splinter-2025-CapGains.pdf)

Parmi ces choix bizarres, on retrouve le fait que, plus les ménages à faible revenu reçoivent d'allocations sociales ou de crédits d'impôt, plus la méthode de PSZ conclut que leur taux d'imposition est élevé. Je traduis : "Pour les ménages à faible revenu, les taux d'imposition PSZ sont surestimés, car ils incluent les taxes sur les ventes dans le numérateur mais omettent, au dénominateur, les revenus de transfert utilisés pour financer ces achats. Ils ne tiennent pas non plus compte des crédits d'impôt remboursables" ».

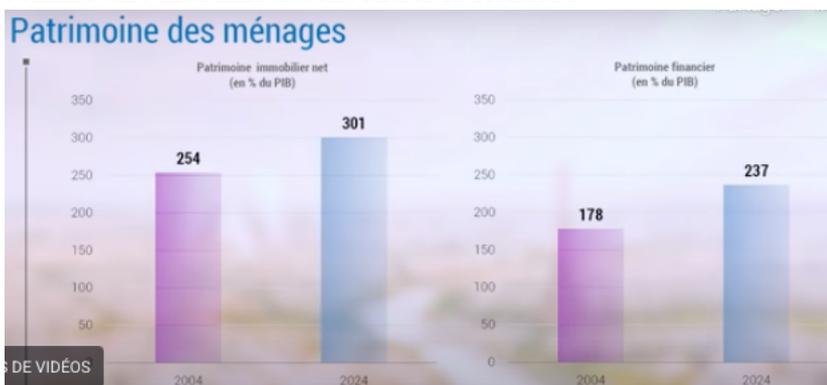
Le 27/10, sur Xerfi Canal, vidéo de Alexandre Mirlicourtois sur « Qui s'est vraiment enrichi en France ? » :

« Il n'y a pas que les milliardaires du CAC 40 ou les « start-uppers » à succès. Depuis vingt ans, une partie de la population française s'est objectivement enrichie. Pas forcément par le revenu, mais par le patrimoine. Et cette transformation silencieuse a profondément remodelé la société française. Les « nouveaux riches », ce sont les cadres, les professions intermédiaires, mais surtout les propriétaires immobiliers. Entre 2004 et 2024, la valeur du patrimoine immobilier des ménages a plus que doublé. La moitié possède désormais un patrimoine brut supérieur à 177 000 euros, selon l'Insee. Or, la plupart de ces détenteurs appartiennent aux classes moyennes supérieures : salariés qualifiés, cadres ou retraités. Autrement dit, les gagnants ne sont pas les plus fortunés, mais ceux qui ont acheté tôt, bien placés, dans un contexte de taux bas et de flambée immobilière. Les revenus issus du travail ont, eux aussi, augmenté, mais de façon plus modérée, si bien qu'au final l'écart atteint près de 25%.



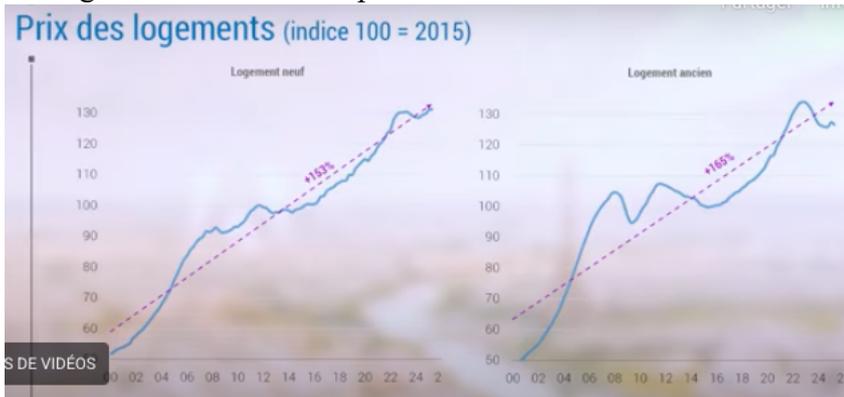
Une économie portée par les marchés

Pour mieux mesurer l'ampleur du phénomène, il faut élargir le périmètre à la richesse financière et rapporter le tout au PIB : le patrimoine immobilier net (y compris le foncier) est passé en vingt ans de 254% à 301% du PIB, et le patrimoine financier de moins de 180% à 237%. Cette évolution traduit une profonde transformation de l'économie, dont la dynamique dépend de plus en plus des marchés immobiliers et financiers. Et bien évidemment, tous n'en profitent pas ! L'immobilier a notamment agi comme une machine à concentrer la richesse.

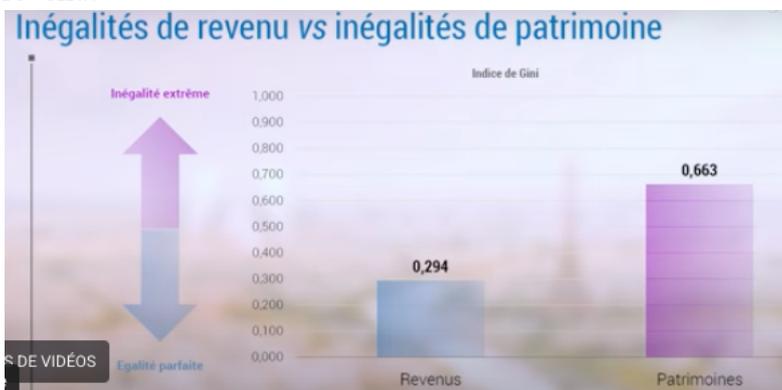


Les exclus de la nouvelle prospérité

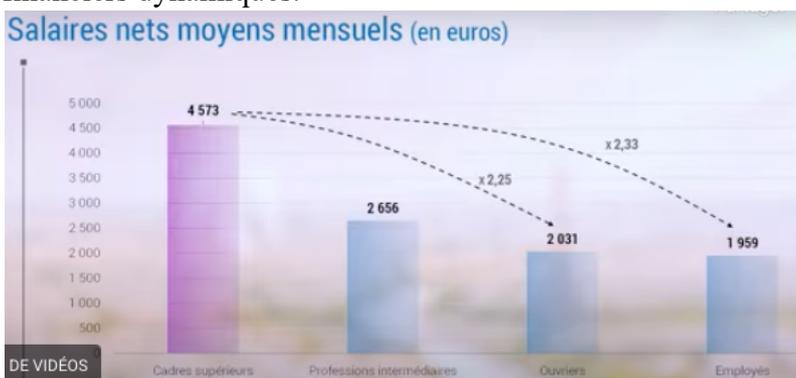
Un couple de professeurs ou de techniciens, devenu propriétaire dans les années 2000, a vu la valeur de son logement doubler ou tripler sans rien faire.



Dans le même temps, les ménages locataires, souvent employés ou ouvriers, n'ont pas bénéficié de cet effet de levier. Résultat : les inégalités de patrimoine se sont creusées beaucoup plus vite que celles de revenu.



Grands gagnants de la séquence : les cadres supérieurs. Leur part dans l'emploi a augmenté d'un tiers en vingt ans. Leur salaire net mensuel moyen approche 4 600 euros, soit près de deux fois et demie celui des employés et des ouvriers. Il faut ajouter à cela la montée de la finance salariale : intéressement, stock-options, épargne d'entreprise. Cette élite salariale cumule revenus stables, patrimoine croissant et actifs financiers dynamiques.



À l'inverse, les ouvriers, employés et indépendants modestes ont vu leur situation s'éroder. La désindustrialisation, la précarisation et le coût du logement les ont exclus des circuits d'enrichissement. Même chose pour les jeunes générations, arrivées trop tard pour acheter : elles paient les rentes accumulées par leurs aînés.

Une bourgeoisie patrimoniale en plein essor

La France reste un pays où la redistribution limite les écarts de revenus... mais où le patrimoine creuse les fossés. En vingt ans, nous avons vu émerger une bourgeoisie patrimoniale intermédiaire : ni oligarques ni précaires, mais propriétaires, cadres, diplômés, bien installés dans les métropoles. Ce sont eux, les nouveaux riches de l'époque : ceux qui se sont enrichis sans presque s'en rendre compte. D'autres se sont appauvris ».



Gabriel Lattanzio ✓

@GabLattanzio



Ce n'est pas un détail dans le moment Zucman.

Il considère que l'appréciation d'un patrimoine est un revenu, mais qu'un virement de la part de l'Etat n'en est pas un. Tout est dans cet arbitrage sémantique.

Conséquence, quelqu'un qui travaille un mois puis ne fait que toucher RSA, APL, chèque énergie, se retrouve à payer davantage d'impôts qu'il n'a de revenu.

Simplifions, sur une année :

+ 2000€ de salaire.

+ 10000€ d'aides.

Logé gracieusement pour simplifier le calcul, mais ces 12000€ sont dépensés.

Donc

- 2400€ de TVA.

- 400€ de cotisation (sur les 2k brut).

Ainsi, 2000€ de salaire brut pour 2800€ d'impôt. Cette personne a donné... 140% de ses revenus aux impôts selon la méthode Zucman.

Quand on élabore une politique à partir d'une déformation de la réalité, on ne fabrique que des châteaux de cartes.



François Geerolf @FrancoisGeerolf · 2h

Faut-il le rappeler ? Non, les classes populaires, moyennes et aisées ne paient pas 50% d'impôts, contre 27% pour les milliardaires, comme indiqué sur ce tableau. Ceci est de l'ordre de la « fake news ». 🤖 [x.com/huntdog3/statu...](https://x.com/huntdog3/status...)

9:56 AM · 28 oct. 2025 · 12,3 k vues



François Geerolf
@FrancoisGeerolf



Parmi les problèmes avec cette stat répétée en boucle 📌

- 1 Toutes les valorisations ont grimpé avec la baisse des taux et l'excès d'épargne (actions et immobilier)
- 2 Ce ne sont pas les mêmes 500 fortunes en 1996 et aujourd'hui → biais du survivant.
- 3 On confond stock et flux.

LCI LCI @LCI · 15h

🗣️ "On a des grandes fortunes qui sont passées en 1996 à 6% du PIB en patrimoine à 46% du PIB en presque 30 ans. Le poids des très grandes fortunes a explosé."

➡ @gabriel_zucman sur LCI



11:05 AM · 28 oct. 2025 · 3 191 vues



Olivier Redoules ✓
@od20le

...

Surtaxe sur les entreprises aujourd'hui, choc fiscal sur les ménages demain.

C'est ce qui s'était passé dans les années 2010. Taxer les entreprises est la solution de facilité parce qu'elles ne votent pas. Mais le problème est qu'ensuite elles baissent leurs investissements et réduisent les effectifs, et on alors crée toute une tuyauterie budgétaire (les "aides") pour leur faire créer de l'emploi.

La France a un problème d'excès de dépenses publiques, notamment sociales. L'Etat providence distribue plus que ses moyens, notamment en retraites et maladie, deux dépenses à réduire en priorité pour sortir de l'impasse.

Les nouvelles hausses de prélèvements intervenues depuis 2024, et notamment en 2025, pour un total de l'ordre de 0,8 point de PIB, effacent un tiers des baisses réalisées depuis 2017.



BFMTV @BFMTV · 19h



ALERTE INFO

Les députés approuvent un amendement qui augmente la surtaxe sur les entreprises dans le budget 2026
L.bfmtv.com/bWVN



Philippe Goetzmann ✓
@pgoetzmann

...

Ca vient de sortir!

Alors que nos députés choisissent d'alourdir encore la fiscalité des entreprises, la tax foundation sort son classement de la compétitivité fiscale des pays de l'OCDE.

Et nous sommes...

38ème sur 38 au classement général, et

38ème sur 38 au classement de la fiscalité des entreprises.

Après ça, il faudra pas s'étonner de la poursuite du décrochage français, de la paupérisation des Français, de la désertification des territoires.

L'AN devient un épouvantail à activité économique.

C'est effrayant.

taxfoundation.org/research/all/g...

2025 International Tax Competitiveness Index Rankings

	Overall Rank	Overall Score	Corporate Tax Rank	Individual Taxes Rank	Consumption Taxes Rank	Property Taxes Rank	Cross-Border Rules R.
Estonia	1st	100.0	2nd	2nd	22nd	1st	7th
Latvia	2nd	92.8	1st	7th	28th	7th	6th
New Zealand	3rd	87.8	31st	6th	1st	4th	22nd
Switzerland	4th	86.0	10th	8th	2nd	36th	1st
Lithuania	5th	81.8	3rd	9th	25th	10th	15th
Luxembourg	6th	81.0	20th	22nd	8th	16th	5th
Australia	7th	79.7	29th	15th	9th	2nd	33rd
Israel	8th	78.9	11th	32nd	11th	5th	10th
Hungary	9th	78.7	4th	3rd	38th	22nd	4th
Czech Republic	10th	77.4	8th	18th	32nd	6th	11th
Sweden	11th	76.1	6th	19th	26th	8th	13th
Turkey	12th	75.9	21st	5th	17th	24th	8th
Canada	13th	73.9	22nd	27th	7th	25th	18th
Slovak Republic	14th	73.3	24th	1st	34th	9th	24th
United States	15th	72.5	9th	17th	4th	30th	35th
Netherlands	16th	71.4	23rd	38th	14th	21st	3rd
Costa Rica	17th	71.4	34th	23rd	6th	12th	30th
Mexico	18th	70.1	26th	14th	12th	3rd	36th
Austria	19th	69.6	19th	26th	16th	17th	16th
Germany	20th	68.9	30th	33rd	13th	14th	9th
Norway	21st	68.8	13th	29th	23rd	15th	14th
Japan	22nd	67.8	35th	34th	5th	23rd	25th
Greece	23rd	67.0	16th	4th	30th	29th	23rd
Finland	24th	66.8	7th	28th	28th	19th	19th
Slovenia	25th	66.8	12th	11th	29th	26th	21st
Korea	26th	66.3	25th	38th	3rd	31st	29th
Denmark	27th	64.3	17th	36th	19th	12th	34th
Chile	28th	63.8	32nd	24th	18th	11th	38th
Iceland	29th	63.7	15th	28th	24th	27th	26th
Belgium	30th	63.2	18th	13th	27th	32nd	27th
Ireland	31st	61.3	5th	37th	36th	18th	28th
United Kingdom	32nd	59.1	28th	25th	33rd	37th	2nd
Portugal	33rd	58.2	36th	21st	21st	20th	32nd
Spain	34th	57.9	33rd	18th	18th	35th	17th
Poland	35th	54.7	14th	35th	35th	28th	31st
Colombia	36th	51.1	37th	12th	15th	33rd	37th
Italy	37th	50.3	27th	16th	37th	38th	20th
France	38th	45.8	38th	31st	31st	34th	12th

Source: 2025 International Tax Competitiveness Index





Fabrice Le Saché

@f_lesache



M Zucman parle de rendement de 6% du capital: c'est faux. Le rendement du dividende versé est de moins de 2% pour nombre d'entreprises, soit inférieur au montant de la taxe !

Cela signifie que M Zucman n'a aucun problème à prendre 100% des revenus. Cette imposture doit cesser !



Christophe Demoulin @christophedemo1 · 15h

En réponse à @christophedemo1



LIBELLÉ	DERNIER	VAR.	DIV. 2024	REND. 2024	DIV. 2025	REND. 2025	DIV. 2026
▲ SRD HERMES INTL	2 207,000	+0,59%	26,000	+1,18%	18,000	+0,82%	19,260
▼ SRD KERING	327,900	-1,13%	6,000	+1,81%	3,240	+0,98%	4,570
▼ SRD EUROFIN SC...	61,580	-2,13%	0,600	+0,95%	0,650	+1,03%	0,695
▼ SRD DASSAULT SY...	25,410	-1,09%	0,260	+1,01%	0,269	+1,05%	0,290
▼ SRD SAFRAN	303,600	-0,30%	2,869	+0,94%	3,315	+1,09%	4,296
▲ SRD ESSILORLUXO...	316,500	+0,99%	3,950	+1,26%	3,950	+1,26%	4,385
▲ SRD AIRBUS	208,600	+0,07%	3,000	+1,44%	2,700	+1,30%	3,130
▲ SRD STMICROELE...	21,760	+0,95%	0,316	+1,47%	0,305	+1,42%	0,310
▼ SRD THALES	251,600	-0,71%	3,682	+1,45%	3,780	+1,49%	4,410
▲ SRD LEGRAND	149,100	+0,51%	2,200	+1,48%	2,405	+1,62%	2,642
▲ SRD SCHNEIDER E...	258,750	+2,01%	3,900	+1,54%	4,150	+1,64%	4,500
▼ SRD STELLANTIS	9,435	-0,15%	0,680	+7,20%	0,175	+1,85%	0,475
▲ SRD L'OREAL	375,650	+0,25%	7,000	+1,87%	7,150	+1,91%	7,610

9:54 PM · 27 oct. 2025 · 17,2 k vues

TOME 2

LA POLEMIQUE AUTOUR DES AIDES AUX ENTREPRISES

Dans l'ordre à peu près chronologique de la parution des informations, voici les éléments de cette polémique :

[file:///Users/cb/Desktop/1802 Les aides publiques aux entreprises/1333 Aides et subventions aux entreprises FIPECO 2022.pdf](file:///Users/cb/Desktop/1802%20Les%20aides%20publiques%20aux%20entreprises/1333%20Aides%20et%20subventions%20aux%20entreprises%20FIPECO%202022.pdf)

[1802 Aides aux entreprises / la bataille des chiffres | Les Echos \(17/7/2025\)](#)

[file:///Users/cb/Desktop/1802 Les aides publiques aux entreprises/1802 « Non, les entreprises ne reçoivent pas 211 milliards d'aides » | Les Echos.pdf](file:///Users/cb/Desktop/1802%20Les%20aides%20publiques%20aux%20entreprises/1802%20«Non,%20les%20entreprises%20ne%20reçoivent%20pas%20211%20milliards%20d'aides%20»%20|%20Les%20Echos.pdf)

[/Users/cb/Desktop/1802 Les aides publiques aux entreprises/1802 211 milliards d'euros d'aides aux entreprises ? Le chiffre fourre-tout qui sème la zizanie | Les Echos.pdf](/Users/cb/Desktop/1802%20Les%20aides%20publiques%20aux%20entreprises/1802%20211%20milliards%20d'euros%20d'aides%20aux%20entreprises%20?%20Le%20chiffre%20fourre-tout%20qui%20sème%20la%20zizanie%20|%20Les%20Echos.pdf)

TOME 3 :

LA POLEMIQUE AUTOUR DE LA REFORME DES RETRAITES



Gabriel Lattanzio ✓
@GabLattanzio



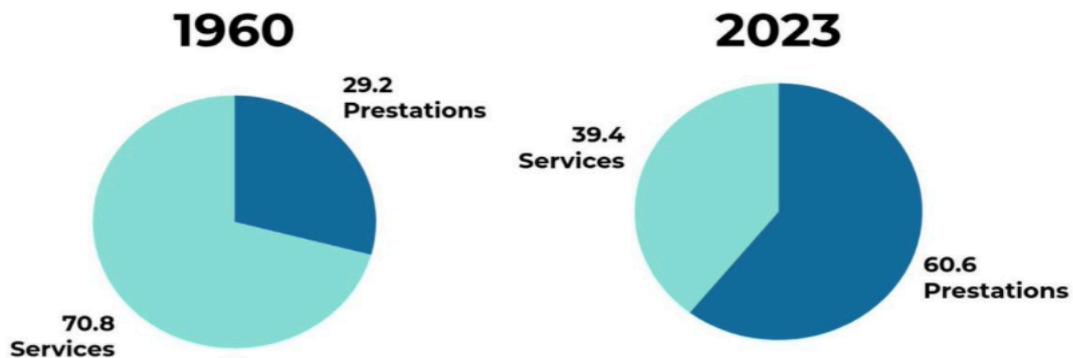
En l'an 2000, notre école marche, notre hôpital est de qualité, les finances sont saines et la croissance est forte.

En 2025, tout l'inverse.

Qu'est-ce qui s'est passé ?

On a dirigé toute notre dépense vers des virements (retraite, remboursements) plutôt que vers les services.

Répartition des dépenses publiques



5:32 PM · 7 oct. 2025 · 58,9 k vues



Gabriel Lattanzio ✓
@GabLattanzio

...

Lecornu disait "6 milliards de plus pour les retraites". Il faut avoir une idée de ce que cela représente.

Soit une augmentation du nombre de retraités de 1,5%.

Soit à bénéficiaires constants, une augmentation de la pension de 1,5%.

Soit... une augmentation de 50% de la Justice.

Des ajustements marginaux pour les retraites sont en réalité des montants qui pourraient tout simplement sauver les services publics, comme la Justice française qui est infiniment lente, coincée par le manque de places de prison, et dont certaines juridictions manquent de professionnalisme, comme c'est le cas avec les conseils de prud'hommes par exemple.

Ces équilibres comptables nous feront tout abandonner petit à petit. Il faut comprendre les ordres de grandeur, il faut refaire de la politique et réorienter les dépenses de l'Etat vers ses actions, pas seulement vers des virements.

8:59 AM · 14 oct. 2025 · 22,3 k vues



Kaplan ✓
@KaplanBen_Fr

...

Le vrai déséquilibre des retraites : trop peu d'actifs pour trop de retraités, et personne ne veut le voir !

La démographie joue désormais contre le système de retraite par répartition. Ce modèle repose sur un principe simple : les cotisations versées par les actifs financent immédiatement les pensions des retraités. Tant que le nombre d'actifs est nettement supérieur à celui des retraités, l'équilibre financier est assuré. Ce n'est malheureusement plus le cas aujourd'hui.

En 1970, on comptait environ quatre cotisants pour un retraité. En 2020, ce ratio était tombé à environ 1,7, et selon les projections de l'INSEE et du Conseil d'orientation des retraites (COR), il devrait se stabiliser entre 1,3 et 1,4 à l'horizon 2040-2050. En clair, il y a de moins en moins d'actifs pour financer des pensions toujours plus coûteuses, en raison du vieillissement de la population et de l'allongement de la durée de vie à la retraite, qui augmentent mécaniquement les dépenses du système.

Chaque année, environ 340 à 400 milliards d'euros sont versés au titre des pensions de retraite, selon que l'on inclut ou non les régimes complémentaires et les régimes spéciaux. En face, les cotisations sociales retraite (part salariale et part employeur) représentent environ 260 à 270 milliards d'euros. La Contribution sociale généralisée (CSG), partiellement affectée au financement des retraites, complète ces ressources à hauteur de 25 à 30 milliards d'euros par an.

Parmi ces cotisations figurent, techniquement, les "surcotisations" versées par certains ministères. Elles sont comptabilisées comme des cotisations employeur dans les comptes du système de retraite, et donc intégrées aux 260-270 milliards d'euros. Pourtant, cette présentation est en partie fictive : l'État se verse à lui-même ces cotisations — un ministère paie un autre service public. En réalité, il s'agit de transferts budgétaires financés par l'impôt, assimilables à des subventions déguisées. Ces surcotisations ne génèrent aucun droit supplémentaire pour les fonctionnaires concernés. Elles permettent simplement de masquer le déséquilibre réel de certains régimes, tout en gonflant artificiellement le niveau apparent des cotisations et du budget de certains ministères.

Le financement par les seules "cotisations" ne suffit donc pas. Le solde est alors comblé par des apports de l'État via le budget général. Ces apports prennent plusieurs formes : subventions directes aux régimes spéciaux ou déficitaires, transferts entre régimes (comme de l'AGIRC-ARRCO vers le régime général), subventions implicites et compensations démographiques entre régimes jeunes et régimes vieillissants. L'ensemble de ces transferts publics représente chaque année environ 50 à 60 milliards d'euros. Les transferts publics vers le système de retraites — de l'ordre de 50 à 60 milliards d'euros par an — représentent donc près de la moitié du déficit budgétaire annuel de l'État, qui doit être financé par l'emprunt sur les marchés. Autrement dit, la solidarité intergénérationnelle repose aussi, de plus en plus, sur la dette.

La situation est particulièrement préoccupante dans certains régimes, comme celui de la Fonction publique d'État (FPE). Le nombre de cotisants y est désormais inférieur au nombre de retraités. Les données les plus récentes indiquent environ un million de fonctionnaires d'État cotisants, pour environ 1,1 million de retraités. Le ratio est donc inférieur à un cotisant par retraité, ce qui constitue un déséquilibre structurel profond. Ce déséquilibre est compensé par des surcotisations élevées versées par les ministères (parfois jusqu'à 78 % du salaire brut pour un enseignant, et 141 % pour un militaire), et par un financement direct via le budget général, c'est-à-dire par l'impôt. Ne pas clarifier et réformer structurellement le financement du système des retraites est un mensonge politique.

9:01 PM · 8 oct. 2025 · 18,2 k vues



Michael A. Arouet ✓
@MichaelAArouet



French pensions system is bankrupt, 44% of new debt in France since 2017 has been spent for pensions. France urgently needs higher retirement age, yet today they are talking about lowering it?

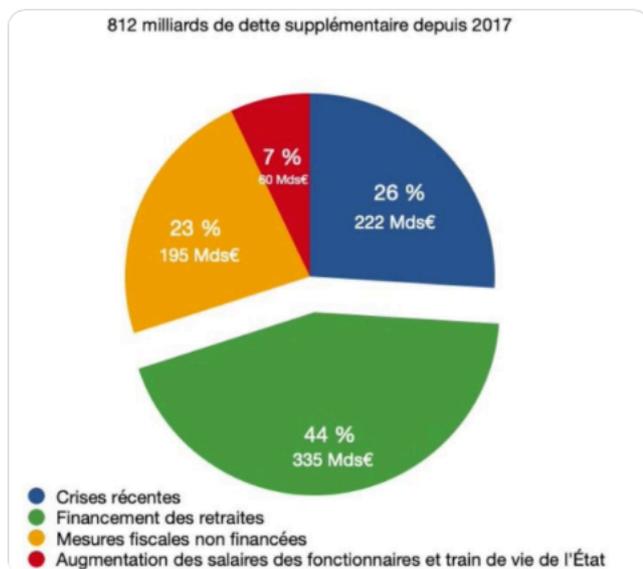
It's a comedy. Do they really think that other European countries will bail them out?

[A l'origine en anglais et traduit par Google](#)

Le système de retraite français est en faillite ; 44 % de la nouvelle dette française depuis 2017 a été consacrée aux retraites. La France a un besoin urgent de relever l'âge de la retraite, et pourtant, on parle aujourd'hui de l'abaisser ?

C'est une comédie. Croient-ils vraiment que d'autres pays européens viendront les sauver ?

Évaluez cette traduction :



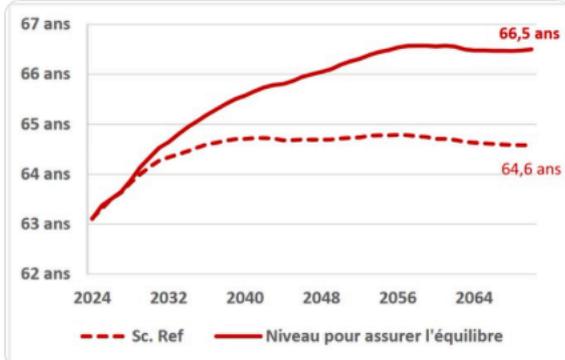
8:40 AM · 9 oct. 2025 · 36,4 k vues

Sylvain Catherine  @sc_cath

 ...

D'après le Conseil d'orientation des retraites, la loi actuelle portera l'âge moyen de départ à 64,6 ans, alors que l'équilibre des comptes requiert un âge moyen de 66,5 ans.

Et il ne s'agit pas de l'équilibre *cotisations = pensions*, mais d'un équilibre déjà colmaté par tous les transferts fiscaux existants, qui se font au détriment des comptes de l'Etat.



Sylvain Catherine  @sc_cath · 20h

Un retour en arrière sur la réforme des retraites enverrait un signal dramatique de déni. Il faudra porter l'âge légal de départ à 66 ans, plus vraisemblablement 67 ans.

C'est ce qu'impose la réalité comptable et c'est la voie suivie par tous les pay...
[Voir plus](#)

3:32 PM · 8 oct. 2025 · 145 k vues

Sylvain Catherine  @sc_cath

 ...

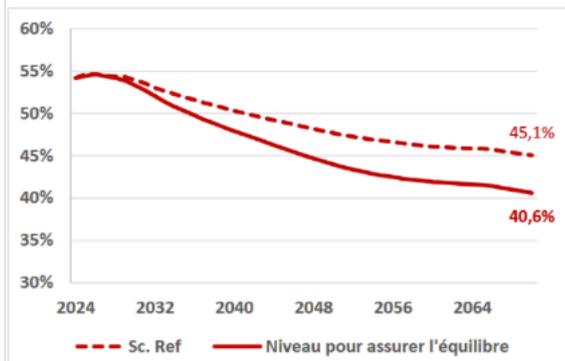
Le calcul d'un âge d'équilibre à 66,5 ans acte **déjà** une baisse de 45/55-1=-18% du niveau relatif des pensions par rapport aux niveaux actuels!

Pour équilibrer le système sans toucher à l'âge de départ, il faudrait porter cette baisse des pensions à 26%.

Et ensuite, il faudrait trouver des sommes supplémentaires pour équilibrer les comptes sociaux des autres branches de la Sécurité Sociale, qui sont aussi financées par le travail et donc les équilibres sont donc aussi impactées par l'âge de départ.

Et enfin, trouver des sommes supplémentaires pour combler les pertes strictement fiscales pour l'Etat, vu qu'un actif et l'entreprise qui l'emploie payent plus d'impôts qu'un retraité.

Figure 2.21b - Pension relative



celian @celian4141 · 19h

En réponse à @sc_cath

Je n'arrive pas à comprendre cette fixette sur l'âge. Permettre aux personnes ayant commencé tôt de partir à 62 avec 43 annuités semble juste.

Pour empêcher de partir à 62 ans ceux qui n'ont pas les 43 annuités, pourqu...

Dernière modification : 3:51 PM · 8 oct. 2025 · 25,8 k vues



Philippe Goetzmann 
@pgoetzmann



Suspendre la réformette des retraites serait criminel (je pèse mes mots) au regard de nos enfants.

Ce n'est pas qu'une question budgétaire.

Notre taux d'emploi est de 69%. L'Allemagne est à 78%, les Pays-Bas à 82! Rappel, ce taux est le % des 15 à 64 ans qui occupent un emploi.

Nous sommes très en retrait, du fait notamment d'une retraite plus jeune. Aux Pays-Bas, dont je n'ai pas vu qu'ils étaient malheureux, 8 15-64 sur 10 travaillent. Chez nous c'est 7. Rappel: notre principal problème c'est la décrochage du PIB/habitant par rapport à nos voisins. Les Pays-Bas sont 35% au-dessus de nous, les Allemands 15%. A ce niveau nous n'aurions plus de problème.

Or les classes d'âge qui vont bientôt partir sont plus nombreuses que celles qui vont entrer dans le travail. Donc si la réformette est abandonnée, nous allons doucement mais sûrement réduire la quantité de travail possible en France.

Le choix que nous avons est donc simple:

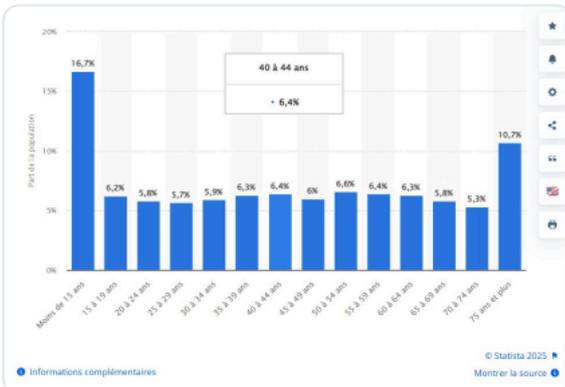
- 1) Reculer nettement l'âge de départ, comme ailleurs en Europe. 67 ans semble un horizon raisonnable.
- 2) Développer l'immigration de travail.
- 3) La décroissance.

Choisis ton camp, camarade 🍌

En clair, la gauche (dont la Macronie de gauche, la plus nombreuse) hésite donc entre 2 et 3.

Le RN ne le dit pas mais choisit le 3.

La retraitophilie nous tue.



Erwan Le Noan et 9 autres personnes

Dernière modification : 9:15 AM · 8 oct. 2025 · 9 658 vues

Daniel Kral
@DanielKral1

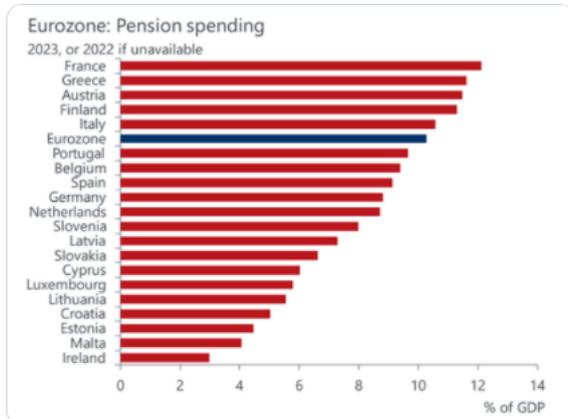


Regular reminder France already spends the largest share of national income on pensions in the whole Eurozone. It feels like the domestic debate on fiscal issues is so detached from reality, it is hard for an outsider to begin to comprehend.

[À l'origine en anglais et traduit par Google](#)

Rappelons que la France consacre déjà la plus grande part de son revenu national aux retraites de toute la zone euro. Le débat national sur les questions budgétaires semble tellement déconnecté de la réalité qu'il est difficile à comprendre pour un observateur extérieur.

Évaluez cette traduction :



Olivier Blanchard @ojblanchard1 · 21h

A suggestion.

A suspension of the retirement reform is a jump without a parachute.

Given the widely different views (remember how it went last time), it means ... [Voir plus](#)

Olivier Blanchard @ojblanchard1



A suggestion.

A suspension of the retirement reform is a jump without a parachute.

Given the widely different views (remember how it went last time), it means months if not years of haggling, during which the situation steadily deteriorates.

Why not do the reverse? Construct the parachute first, and then jump.

Keep the reform in place. But open a formal discussion/bargaining on an alternative architecture, with the commitment by the government that, if and once agreement is achieved (and only then), it will replace the existing architecture.

[À l'origine en anglais et traduit par Google](#)

Une suggestion.

Suspendre la réforme des retraites, c'est sauter sans parachute.

Étant donné les points de vue très divergents (rappelez-vous comment cela s'est passé la dernière fois), cela signifie des mois, voire des années de marchandage, pendant lesquels la situation se détériore progressivement.

Pourquoi ne pas faire l'inverse ? Construire d'abord le parachute, puis sauter.

Maintenir la réforme en place. Mais ouvrir une discussion/négociation formelle sur une architecture alternative, avec l'engagement du gouvernement que, si et seulement une fois l'accord trouvé, celui-ci remplacera l'architecture existante.

Évaluez cette traduction :

1:21 PM · 8 oct. 2025 · 85,8 k vues



Sylvain Catherine ✓
@sc_cath



Un des principaux problèmes du système par répartition est l'absence de droits de propriété clairs. Ce qui décourage l'activité au niveau individuel, et encourage les transferts financiers et l'opacité au niveau collectif. Un fonds souverain géré par les partenaires sociaux rencontrerait les mêmes difficultés : le partage du rendement résulterait de rapports de force et de compromis politiques. L'Agirc-Arrco n'est pas un système responsable, c'est une pompe à finance qui opère au détriment des jeunes actifs. Il y aura aussi des pressions énormes pour investir cet argent dans des âneries.

Ce n'est pas un hasard si de nombreux systèmes de retraite par capitalisation ont progressivement abandonné leurs formes collectives au profit de comptes individuels. Les bons comptes font les bons amis.

Le pilier par répartition doit assurer les missions de solidarité. La capitalisation, quant à elle, doit permettre aux individus d'être libres, autonomes et de contribuer pour eux-mêmes.

les Républicains ✓ @LesRepublicains · 18h

Je suis favorable à la création d'un fonds souverain de 1000 milliards d'euros pour permettre d'améliorer le pouvoir d'achat des retraités.

@BrunoRetailleau au sommet sur la compétitivité organisé par @POLITICOEurope



Dernière modification : 12:04 AM · 10 oct. 2025 · 45,4 k vues

À propos de la capitalisation :



Sylvain Catherine ✓
@sc_cath



Il faut arrêter avec ces raisonnements de modèles macro un peu simplistes.

La capitalisation existe : de facto, une partie de la production nationale est distribuée au capital, et en particulier à celui qui prend le risque de financer les entreprises.

Soit ce capital provient exclusivement des plus aisés et des travailleurs d'autres pays cotisant à des fonds de pension, soit il provient aussi de l'épargne retraite des Français — à condition qu'on mette en place un système par capitalisation.

Des fonds de pension français ne viendraient pas cannibaliser les revenus du travail : ils seraient en concurrence avec les fonds étrangers et les Français les plus riches pour la part du PIB allant au capital, en France et à l'étranger.

Il n'y a pas d'argent magique dans ce raisonnement : il existe simplement une prime de rendement très élevée pour ceux qui acceptent de prendre le risque de financer les entreprises. Ce rendement de 6% dont Zucman parle tous les jours pour justifier sa taxe. Il doit justifier qu'on offre à tout à chacun l'opportunité d'en bénéficier.

Jean-Marc Desperrier @jm_desp · 15h

En réponse à @sc_cath

Mais il faut alors pousser jusqu'au bout le raisonnement Sylvain. C'est la capitalisation qui crée pas de l'argent magique, elle distribue juste les gains de productivité des entreprises ds lesquels on a investis. Gains qui dans la répartition peuvent être prélevés par l'impôt.

6:08 AM · 9 oct. 2025 · 22,2 k vues



Sylvain Catherine ✓
@sc_cath



Non.

La retraite par répartition vous donne des droits sur les salaires futurs.

La retraite par capitalisation sur les profits futurs.

Le ratio profits/salaires est relativement stable historiquement. Il n'y a pas de raison que la valeur actuarielle de l'un bouge et pas l'autre. Lorsque les perspectives de croissance, les taux d'intérêt ou la prime de risque change, la valeur présente des futurs salaires varie dans la même direction que celle des futurs profits.

C'est juste que l'un fait d'un marché qui vous permet d'observer les prix au jour le jour et pas l'autre. Donc vous vous sentez à l'abris car vous êtes aveuglés.

(25/10/2025)



Gilles Haveaud
@RaveaudGilles



"50 milliards d'euros, voilà le vrai déficit de notre système de retraites"

Afin de parvenir à un accord politique, les partis discutent actuellement de la possibilité de «suspendre» la réforme des retraites adoptée en 2023.

La logique des élus est compréhensible : depuis 2022, le niveau de vie moyen des salariés a chuté, de 2,5 % environ. Il est donc normal de porter une mesure de progrès social, surtout dans une période de détestation du pouvoir – et des élus en général – aussi forte.

Seulement voilà : en 2024, notre système de retraites affichait déjà un déficit de 6 milliards d'euros, appelé à se creuser. Est-il raisonnable de vouloir l'aggraver ? Surtout que le véritable chiffre est bien pire.

En 2024, 353 milliards d'euros de retraites ont été versés. Mais, comme l'explique l'ancien haut fonctionnaire Jean-Pascal Beaufret, seul 80 % de cette somme provient des cotisations sociales, ou d'impôts dont la recette leur est affectée.

Les 20 % restants – soit 70 milliards – sont comblés par des subventions, versées par l'Etat, les collectivités locales, les hôpitaux, etc. Qui viennent s'ajouter au financement officiel, visible, des retraites, le seul recensé par la Cour des comptes.

Pourquoi pas, dira-t-on ? Sauf que pour parvenir à rassembler les sommes nécessaires, l'Etat procède à une étrange opération comptable.

Dans le secteur privé, le taux de cotisation retraite est de 28 % du salaire brut. Ce qui est énorme : les gens qui travaillent versent plus d'un quart de leur salaire aux pensionnés.

Mais l'Etat-employeur a une spécificité : il n'a pas de caisse de retraite séparée. Les budgets des ministères contiennent aussi bien le traitement des fonctionnaires actifs, que les pensions des anciens fonctionnaires.

L'Etat-employeur peut donc manipuler le «taux de cotisations retraite» des fonctionnaires à sa guise. Ainsi, face à une pyramide des âges très défavorable, l'Etat a tranquillement porté ce taux à... 78 % ! Ce qui n'a pas de sens : imagine-t-on un pays où les enseignants verseraient réellement 78 % de leur salaire à d'anciens fonctionnaires ?

C'est absurde, mais c'est possible. La preuve : dans la Défense, ce taux atteint... 126 % pour les personnels militaires.

François Bayrou avait donc raison lorsqu'il expliquait, lors de son discours de politique générale, qu'il y avait, en raison de ces surcotisations de l'Etat-employeur, un déficit «caché» des retraites.

En 2024, avec 63 milliards d'euros, le budget de l'Education nationale était le plus important de l'Etat.

Mais au moins 25 % du budget du ministère sont consacrés aux pensions.

Le chiffre des «dépenses publiques d'éducation» transmis par l'Etat au Parlement est donc grossièrement exagéré.

Comme l'explique l'Institut des politiques publiques, dans le primaire, là où tout se joue, l'argent réellement dépensé pour les écoliers, n'est que de 8 200 euros par an.

Contre 10 000 euros en Pologne, pays au niveau de vie inférieur au nôtre. Et c'est même 13 600 euros en Suède, et 15 000 euros en Norvège.

La mise à jour de ces dépenses de retraites "cachées" au sein des comptes des ministères a un grand mérite : elle nous permet de comprendre l'effondrement de nos services publics, en dépit de dépenses très élevées en France.

Mais elle nous apprend aussi que si le système de retraite public français n'affiche, en apparence, qu'un léger déficit, c'est au nom d'une pirouette comptable presque digne de celles de Goldman Sachs en Grèce.

De façon incroyable, le chiffre précis est impossible à calculer. Mais on peut retenir l'ordre de grandeur : 50 milliards d'euros. Voilà le vrai déficit - minimum - de notre système de retraites !

Le régime des retraites est donc, d'ores et déjà, profondément déséquilibré. On peut certes choisir de ne pas le voir. Mais ce n'est pas parce qu'une réalité est cachée qu'elle n'existe pas.

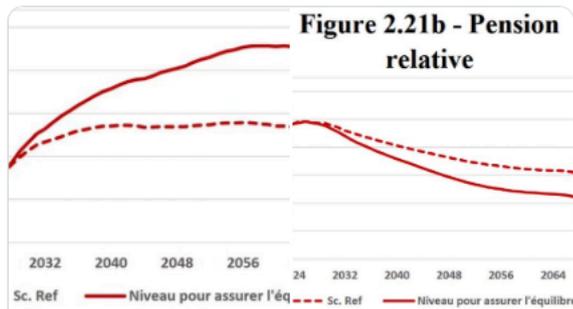


Sylvain Catherine ✓
@sc_cath

...

La baisse des pensions est "déjà" prévue. Les projections de déficit pour les 30 prochaines années partent déjà du principe que le montant des pensions, relativement au niveau de vie général du pays, baissera de quasiment 20% par rapport à la situation actuelle.

Et sous cette hypothèse, il faudra quand même un âge de départ moyen de 66 ans.



Prolether @BullEth6 · 15h

En réponse à @sc_cath

J'ai la conviction que la solution en France est plutôt dans la baisse des pensions plutôt que le recul de l'âge. Il faut donc laisser le choix, à la carte. Nbre de français préfèrent être pauvre et ne pas avoir à travailler.

Dernière modification : 7:14 AM · 14 oct. 2025 · 35,2 k vues



Sylvain Catherine ✓
@sc_cath

...

Ce n'est pas la suspension de dix-huit mois qui coûte cher, c'est l'ancrage mental qu'elle va créer. Nous allons vers 66-67 ans, et le processus suit depuis les années 1980 une marche incrémentale de réformes, pour des raisons avant tout d'acceptabilité psychologique et politique. Plus ce processus prend de temps, plus la situation des plus jeunes s'aggrave, vu qu'ils ont la charge financière de cette facture.

La suspension constitue un retour mental à la situation de 2022. Elle ancrera le débat sur 64 ans en 2027, alors que le candidat élu en 2022 proposait 65 ans.

Ce n'est donc pas dix-huit mois de parenthèse que cela risque de coûter, mais plutôt un décalage de cinq ans dans le calendrier des réformes.

20h • Le20h-France Télévisions @le20hfrancetele · 13 oct.

Faut-il suspendre la réforme des retraites ? "C'est évident qu'il faut le faire" déclare Philippe Aghion, nouveau prix Nobel d'économie. #JT20h



12:06 AM · 14 oct. 2025 · 107,3 k vues



Sylvain Catherine ✓
@sc_cath

Il faut se rendre compte des ordres de grandeur.
A 2 500 euros de coût pour l'Etat -- pensions et coût d'opportunité fiscal d'avoir un actif de moins -- on est facilement à $12 \times 2\,500 \times 3 = 90\,000$ euros par personne pour trois années manquantes dans la vie active.
72 milliards par cohorte de 800 000 personnes, 1,4 trillions pour une génération de 20 cohortes.

Maxime Sbaihi @MxSba · 13 oct.

"La retraite de 65 à 60 ans a été la rupture la plus dévastatrice, elle a laissé penser aux Français que tout était possible. Une génération entière s'est vu octroyer 5 années de loisir comme si on pouvait effacer d'un trait de plume la valeur de l'effort" w.lpnt.fr/2600623t

5:23 PM · 13 oct. 2025 · 49 k vues



Kâplan ✓
@KaplanBen_Fr

C'est quand même incroyable comment la question du non-financement du système des retraites par répartition (qui n'a plus de répartition que le nom) français est en train de rendre fous les « économistes », les politiques, les syndicalistes, les journalistes... Le bilan comptable factuel, en isolant ce qui entre et ce qui sort de ce sous-système, devrait pourtant permettre de revenir à la raison : ce système n'est plus à l'équilibre par les cotisations, mais par les transferts fiscaux directs, indirects, explicites et implicites, au mépris de bien d'autres objectifs d'intérêt général.

8:50 AM · 14 oct. 2025 · 12,7 k vues



Kâplan ✓
@KaplanBen_Fr

Je suis d'accord avec Aghion : suspendons. Si l'on décide de suspendre, alors suspendons également tout transfert budgétaire de l'Etat destiné à l'équilibre du système des retraites, les surcotisations, les subventions implicites accordées aux ex-entreprises publiques, ainsi que les exonérations de cotisations jusqu'à 1,6 SMIC, actuellement compensées par l'État. En somme, on suspend l'ensemble de ces dispositifs bouche-trous, on ne garde que les cotisations et l'on évalue le déficit réel dans dix-huit mois.

20h • Le20h-France Télévisions @le20hfrancetele · 13 oct.

Faut-il suspendre la réforme des retraites ? "C'est évident qu'il faut le faire" déclare Philippe Aghion, nouveau prix Nobel d'économie. #JT20h



12:52 AM · 14 oct. 2025 · 21,8 k vues

Sylvain Catherine  @sc_cath

Cela impliquerait que le poids des retraites sur les salaires bruts passe de 32% à $32 \times 1,8 / 1,4 = 41\%$.

Cela n'arrivera pas car taxer davantage le travail ne rapporte plus rien. C'est d'ailleurs pour ça que le taux est déjà coincé à 28% et que les 4% manquant sont financés par l'endettement (ou « diversification des ressources » en novlangue comptable).

Du coup, on n'ira pas à 1,4 actifs par retraité. On augmentera l'âge de départ pour l'empêcher.

C'est clair comme de l'eau de roche. La question c'est combien de dette on ajoutera à la barque pour que quelques cohortes échappent à cette responsabilité collective.

Dominique Schelcher  @schelcher - 17h

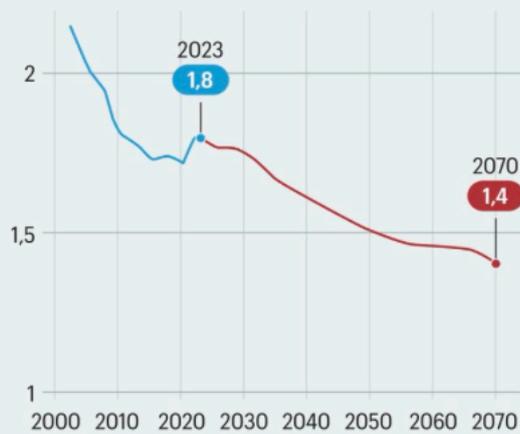
On va passer de 1,8 cotisant par retraité à 1,4. C'est du bon sens que de dire que le système actuel des retraites ne peut pas perdurer en l'état.

Le ratio cotisants/retraités en constante diminution

Rapport entre le nombre des personnes en emploi et celui des retraités de droit direct résidant en France

● Observé ● Scénario de référence

Lecture : en 2023, la France comptait 1,8 cotisant par retraité



Source : projections COR - juin 2025 • Le Parisien-Infographie.

« La retraite pour les nuls » par Marc Fiorentino (X 16/10/2025)



Marc Fiorentino
@marc Fiorentino

...

🤔 La retraite pour les nuls.

Je vais vous faire un aveu. Je ne comprends pas le débat sur la retraite et sur les réformes des retraites.

Je comprends qu'un politique soit prêt à promettre la Lune pour être élu, mais je ne comprends pas comment une personne adulte, avec des notions basiques d'arithmétique et un minimum de bon sens, peut continuer à faire croire qu'on peut prendre sa retraite à 60 ans ou à 62 ans.

Revenons à la genèse.

1945.

La Sécurité sociale.

Par souci de solidarité, on crée un système de retraite par répartition.

Ce système a pour vocation d'aider les personnes de plus de 65 ans à avoir un minimum de revenu décent.

Pourquoi 65 ans ?

Pour une raison simple : c'était l'espérance de vie en 1945.

L'esprit du système de retraites était donc d'aider un nombre limité de personnes de plus de 65 ans, avec un revenu financé par un nombre croissant de personnes, puisque c'est le début du baby-boom.

Rappelons que le taux de fécondité était supérieur à 3 enfants par femme pendant toute la période du baby-boom.

C'est donc simple.

Retenez trois chiffres :

- Espérance de vie : 65 ans.
- Âge de départ à la retraite : 65 ans.
- Taux de fécondité : 3.

Quelle est la situation aujourd'hui ?

- Espérance de vie : 80 ans.
- Espérance de vie à 65 ans : 20 ans.
- Taux de fécondité : moins de 1,60.

Si on posait le problème à un enfant qui a les premières bases de calcul, et qu'on lui demandait à quel âge, dans ces conditions, devrait être l'âge de la retraite aujourd'hui, il répondrait : 80 ans.

Et encore, la vraie réponse est plus de 80 ans car il faut la pondérer par la chute du taux de fécondité...

Mais sans aller aussi loin

Comment peut-on prétendre qu'on peut aujourd'hui partir à la retraite à un âge inférieur à celui de 1945, Alors qu'on vit 20 ans de plus et qu'on fait moins d'enfants ? Par quel miracle ???

Le pire, ce ne sont pas les politiciens.

On sait qu'ils sont prêts à tout pour être élus.

Mais ce sont les Français.

Les sondages montrent qu'ils sont favorables à la retraite à 60 ans, Et à la suspension des réformes.

Les Français qui savent gérer leurs propres budgets

Et ont encore un bon sens paysan.

La faute originelle revient à Mitterrand et à son Premier ministre Pierre Mauroy.

En ramenant l'âge de départ à la retraite à 60 ans en 1983,

Malgré l'allongement de la durée de vie et le début de la baisse du taux de fécondité,

Ils ont créé une fable qui continue à prospérer et qui plombe nos finances et notre avenir.

Et depuis, la plupart des partis politiques entretiennent cette illusion.

C'est totalement incompréhensible.



Atlantico, 19/10/2025

Inculture économique et crise politique : l'accablante responsabilité du Parti socialiste dans le chaos français

« Face à une crise politique marquée par l'instabilité et l'incohérence des positions économiques, certains observateurs pointent une responsabilité largement sous-estimée : l'inculture économique des élites, en particulier au sein du Parti socialiste. Entre confusions fondamentales sur la nature des richesses, discours démagogiques et stratégie électoraliste, l'économie devient un outil de communication plus qu'un objet de compréhension.

Atlantico : La crise politique française n'est-elle pas, en partie, le fruit d'une mauvaise gestion budgétaire ? Et cette mauvaise gestion ne repose-t-elle pas elle-même sur une forme d'inculture économique propre à la France et que cultivent les acteurs politiques, notamment socialistes ? J'en veux pour preuve une confusion récurrente : celle entre le capital et le flux. Cette semaine, Olivier Faure déclarait : « Quand Bernard Arnault gagne 19 milliards de dollars en une seule journée, comment peut-on vouloir rogner sur les franchises médicales, les retraites ou les points d'indice de la fonction publique ? »

Pierre Bentata : Ce type de discours illustre bien l'un des problèmes actuels. Les difficultés rencontrées à l'Assemblée nationale et par le gouvernement sont avant tout d'ordre économique. Si les partis peinent

tant à s'entendre, c'est parce qu'ils réagissent en fonction des sondages et du soutien populaire. Or, les réactions de la population sont souvent incohérentes d'un point de vue économique.

Quand une majorité de Français s'oppose à une réforme des retraites alors qu'il existe un consensus absolu — non seulement économique, mais mathématique — sur le fait que le système actuel n'est pas soutenable, on constate bien une forme d'inculture. Une enquête récente, datant de février, montrait que 50 % des Français ne comprennent pas le fonctionnement du système de retraites, et que la moitié d'entre eux pensent que les retraités touchent moins que ce qu'ils ont cotisé. Ce n'est pas le cas en France.

Cette méconnaissance a des effets politiques. Dans un contexte de blocage institutionnel, les partis s'appuient sur cette inculture pour orienter leurs positions. Aujourd'hui, chacun en joue, mais le Parti socialiste, en position de négociation et de force, l'exploite particulièrement, renforçant des confusions déjà bien ancrées dans l'opinion publique.

Bertrand Martinot : Je le pense, oui. Une bonne partie des élites politiques souffre d'une véritable inculture économique. On évoque souvent leur méconnaissance du monde de l'entreprise — ce qui peut se comprendre, puisqu'il s'agit de professionnels de la politique —, mais au-delà de cette distance, c'est bien une inculture économique plus profonde qui se manifeste, une ignorance des mécanismes élémentaires de l'économie.

Vous avez cité Olivier Faure, mais on aurait pu également évoquer, il y a quinze jours, une interview d'Éric Coquerel, pourtant président de la Commission des finances de l'Assemblée nationale, qui semblait ne pas comprendre le concept même de plus-value latente, confondant résultats, plus-values, dividendes... Tout cela dans une totale obscurité. Et je crois que ce n'est pas seulement de la démagogie : beaucoup d'hommes politiques ne maîtrisent pas les bases économiques. Comme ils s'adressent à des Français eux-mêmes peu formés à ces questions, cela produit, inévitablement, beaucoup de dégâts.

Peut-on expliquer cela par le fait que peu d'acteurs politiques, surtout chez les socialistes, ont travaillé dans le secteur privé ? Qu'ils se recrutent massivement dans la fonction publique ? Ou encore parce qu'ils dominent les universités, y compris les écoles de commerce ? François Hollande a enseigné la finance à Sciences Po et à l'ENA ; Jean-Paul Fitoussi également. Tout cela entretient-il une certaine inculture économique française ?

Bertrand Martinot : Oui, en partie. Mais, même sans expérience de l'entreprise, on pourrait attendre d'un responsable politique qu'il possède une **culture** économique, au même titre qu'une culture historique, littéraire ou philosophique. La culture économique — et j'ajouterais financière — devrait faire partie du bagage de l'honnête homme du XXI^e siècle.

Savoir lire une règle de trois, comprendre ce qu'est un pourcentage, un taux d'intérêt, savoir distinguer un revenu (un flux), d'un patrimoine (un stock...)... : cela relève de la culture générale que l'on est en droit d'attendre d'un député, d'un sénateur, d'un ministre. Or, force est de constater que cette culture fait cruellement défaut.

Pierre Bentata : Je n'ai pas d'élément de preuve permettant d'affirmer que ce soit intentionnel, mais un fait demeure : quand on examine les manuels d'économie des lycées ou le contenu des cours dispensés dans nombre d'écoles de commerce, on constate une orientation idéologique nette. Dans la majorité de ces établissements, l'approche reste très étatiste. Dans les programmes scolaires, c'est même explicite : après avoir présenté les mécanismes de marché, on s'empresse de souligner leurs « défaillances » et d'expliquer quel doit être le rôle de l'État pour y remédier.

Ainsi, la petite partie de la population formée à l'économie adopte une vision très marquée par le rôle de l'État. Ceux qui poursuivent dans cette voie deviennent souvent enseignants, perpétuant ce biais intellectuel. Ce n'est donc pas qu'un problème de formation, mais aussi un phénomène culturel : la France est, de nature, un pays profondément étatiste.

Mais au-delà de ce contexte culturel, il existe une véritable stratégie politique, notamment chez les socialistes. Car il est difficile de croire qu'Olivier Faure ait pu sincèrement confondre revenu réel et plus-value potentielle liée à la valorisation d'actions. Ce genre d'erreur ne peut être qu'intentionnelle. C'est un moyen efficace de séduire un **électorat**, de jouer sur l'indignation sociale et, par là même, de renforcer son poids dans les négociations politiques.

Cette inculture économique ne découle-t-elle pas aussi d'un rapport à l'argent un peu vicié en France ?

Bertrand Martinot : On évoque souvent la France comme un vieux pays catholique ayant un problème avec l'argent. Il y a sans doute une part de vérité, mais les choses sont plus complexes. Je crois surtout que la véritable spécificité française, Tocqueville l'avait déjà décrite dans les années 1830 : c'est la passion pour l'égalité. Et j'insiste : une passion, non un simple goût. C'est cette obsession égalitariste qui distingue la France, et qui, d'ailleurs, a parfois produit les pires excès, notamment pendant la Révolution française avec les sans-culottes. Cette passion pour l'égalité, bien plus que l'héritage catholique, constitue la véritable singularité française. Et pour rajouter au paradoxe français, remarquons la France est aussi l'une des patries du libéralisme, que les Français sont aussi un grand peuple d'entrepreneurs, d'innovateurs, de capitaines d'industrie, etc.

Concernant le Parti socialiste, il n'a pas toujours été délirant sur le plan économique. Mais n'y a-t-il pas parfois, au sein de ce parti, une forme de cynisme ? On se souvient par exemple d'une interview de François Mitterrand, qui est rediffusée régulièrement, où il admettait que la réforme des retraites qu'il avait lui-même mise en place deviendrait insoutenable, tout en expliquant que ce serait à ses successeurs d'en assumer les conséquences. Chez La France insoumise, on perçoit une conviction marxiste enracinée, une véritable idéologie : Bernard Arnault y est perçu comme l'ennemi, l'oligarque capitaliste honni. Mais chez les socialistes, n'y a-t-il pas parfois davantage de cynisme que d'idéologie ? De stratégie électoraliste ?

Pierre Bentata : Cette posture marque une rupture avec la période de François Hollande. À l'époque, malgré une communication habile et quelques formules spectaculaires — « mon ennemi, c'est la finance » —, la politique économique restait social-démocrate et relativement responsable. Hollande et ses gouvernements cherchaient à maîtriser les dépenses et partageaient cette idée intuitive : pour améliorer le sort de la [population](#), il faut à la fois répartir les richesses et favoriser leur création. L'impôt n'est pas une fin en soi ; c'est un outil, parmi d'autres, pour financer les politiques sociales.

Aujourd'hui, la ligne du Parti socialiste semble être celle de l'impôt pour l'impôt. Les pressions exercées sur le gouvernement Lecornu ne visent pas à améliorer l'efficacité ou le ciblage des aides, mais simplement à augmenter la fiscalité. Il s'agit moins de corriger des injustices que de placer le gouvernement dans une position intenable. Et la stratégie est d'autant plus payante que Lecornu, en s'interdisant le recours au 49.3, dépend directement du soutien des socialistes pour faire voter ses textes.

Mais pour que cette stratégie fonctionne, les socialistes, désormais autonomes vis-à-vis de l'[extrême gauche](#), doivent maintenir une ligne dure. D'où des propositions qui renient leurs positions historiques et défient toute logique économique. Faire croire que les revenus du capital équivalent à des revenus immédiats, ou prétendre qu'on peut abaisser l'âge de la retraite sans déséquilibrer le système, relève de la démagogie pure.

L'exemple italien le démontre : dans les années 2011-2012, l'Italie a tenté de geler les retraites avant d'être contrainte de revenir sur sa décision. Dix ans plus tard, Giorgia Meloni a dû à nouveau relever l'âge de départ. Cette politique a coûté une centaine de milliards d'euros au pays. Les socialistes français ne peuvent ignorer cette réalité, mais ils préfèrent l'occulter, car elle contredit leur discours.

Bertrand Martinot : Vous avez raison de rappeler cette interview de Mitterrand, mais il n'est pas le meilleur exemple : Mitterrand n'a jamais été socialiste, il a toujours été avant tout... mitterrandiste. Sa seule véritable idéologie, c'était le pouvoir. Les convictions passaient après. Quant à sa profonde culture, elle était avant tout historique, politique et littéraire, mais elle n'avait jamais exploré les rivages de l'économie.

L'idéologie socialiste, elle, est plurielle. Depuis le XIX^e siècle, elle s'articule entre des courants véritablement marxistes, dirigistes et étatistes et d'autres, hérités de certaines composantes du syndicalisme ouvrier, du mouvement coopératif et des bourses du travail. Ces derniers ont nourri, après-guerre, toute une tradition sociale-démocrate, dont Michel Rocard fut l'une des figures majeures. Ce courant, marqué par une certaine méfiance envers l'État, privilégiait la décentralisation et l'autogestion — on l'oublie souvent. À la fin du XIX^e siècle, nombre de syndicats voulaient être indépendants de l'État. On retrouve encore cette tradition dans une partie de l'ADN de la CFDT, qui cherche à concilier progrès social par le dialogue social, actions décentralisées et économie de marché.

Mais ce courant est devenu très minoritaire au sein du Parti socialiste. Aujourd'hui, ce sont les tendances étatistes et dirigistes qui dominent, au détriment notamment de la liberté économique. La fracture s'est particulièrement cristallisée à l'occasion des débats extrêmement violents lors de la loi El Khomri. Cette

loi, d'inspiration social-démocrate — elle aurait pu être portée par Michel Rocard — visait à décentraliser entre autres à renforcer le dialogue social et à instaurer des accords majoritaires dans les entreprises. Elle a pourtant provoqué une scission interne : le mouvement des *frondeurs*.

Et il est frappant de constater qu'aujourd'hui, les ténors du Parti socialiste sont précisément ces anciens frondeurs. C'est à ce moment-là que la rupture s'est figée.

Enfin, que pourrait-on faire pour réconcilier les Français avec la culture économique ? Et qu'est-ce que cela changerait au débat politique ?

Bertrand Martinot : Il y a, selon moi, deux problèmes : celui de la formation initiale, et celui de la « formation tout au long de la vie ». Du côté universitaire, il faut bien admettre que la France produit aujourd'hui beaucoup de docteurs en économie dont la maîtrise des concepts de base de l'économie est pour le moins assez fragile. Au lycée, les enseignements souffrent de deux défauts essentiels. D'une part, ils sont influencés plus que de raison par un keynésianisme assez en décalage avec les problématiques d'aujourd'hui et singulièrement en retard par rapport aux théories économiques récentes. En outre, ils ne permettent pas aux élèves de comprendre de manière satisfaisantes les mécanismes micro-économiques de base : fonctionnement des entreprises, impact de la fiscalité sur les comportements, etc. Quant aux finances publiques, c'est une question qui est traitée de manière très générale.

Ensuite, il faut penser à la formation continue des citoyens. Et, sur ce plan, les idées liées au capitalisme populaire, à la retraite par capitalisation, ou à l'association capital-travail pourraient jouer un rôle essentiel dans une meilleure prise de conscience des questions économiques et financières par les citoyens. Ces dispositifs permettent d'acclimater peu à peu les Français à la logique économique. Lorsqu'on est actionnaire de son entreprise, on s'intéresse à son fonctionnement, on distingue un chiffre d'affaires d'un compte de résultat, on comprend ce qu'est un dividende — et l'on réfléchit à deux fois avant de dire « les dividendes, c'est le diable ».

De même, une retraite par capitalisation, comportant un compte personnel alimenté par ses propres cotisations, donnerait le sentiment que ce n'est pas l'État qui fait tout, mais que chacun contribue pour soi-même.

Aujourd'hui, le système français est si opaque que beaucoup ont l'impression que « l'État », entité abstraite, paie leurs retraites. Réhabiliter la culture économique passerait donc par une réforme profonde de la formation initiale — au lycée comme à l'université —, et par la promotion d'un capitalisme populaire qui rendrait les citoyens acteurs de l'économie, plutôt que simples spectateurs attendant tout de l'État sans avoir conscience que l'État, c'est eux... ! »

Voici les placements plébiscités des Français pour préparer leur retraite :

- Assurance-vie (fonds euros) : 41 %
- Livret A : 29 %
- Livret d'épargne populaire : 19 %
- LDDS : 19 %
- Compte épargne logement : 11 %

....

Heureusement, on retrouve tout de même :

- Immobilier locatif : 24 %
- Or : 17 %
- Actions : 12 %

...

Mais encore trop timidement.

Par manque d'éducation financière, les Français veulent préparer leur retraite "sans risque".

Résultat : ils n'auront pas (ou peu) de retraite.

C'est ce qui me rend à la fois triste et optimiste :

Avec quelques heures d'éducation financière, les réponses à ce sondage seraient totalement différentes.

Et quand on interroge la jeune génération, on sent que l'on va dans le bon sens :

- plus d'appétit pour la bourse,
- les ETF,
- les métaux,
- les cryptos.

Bref, voilà pourquoi je ne lâcherai jamais le sujet de l'éducation financière.

Les placements plébiscités pour préparer la retraite

« Selon vous, quels placements faut-il privilégier pour sa retraite ? »
Réponses, en %



Sondage mené sur un échantillon de 1.019 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, du 1^{er} au 9 juillet 2025

SOURCE : OPINIONWAY POUR LE CONSERVATEUR ET « LES ECHOS »



6:03 PM · 16 oct. 2025 · 63,6 k vues



JF Raux - Les questions qui dérangent...
@RauxJF

...

Les retraites en trois graphiques.

Non les cotisations n'ont pas explosé. Les "boomers" ont payé les mêmes cotisations que ceux qui se plaignent actuellement.

Par contre, côté enfants, la natalité s'est effondrée.

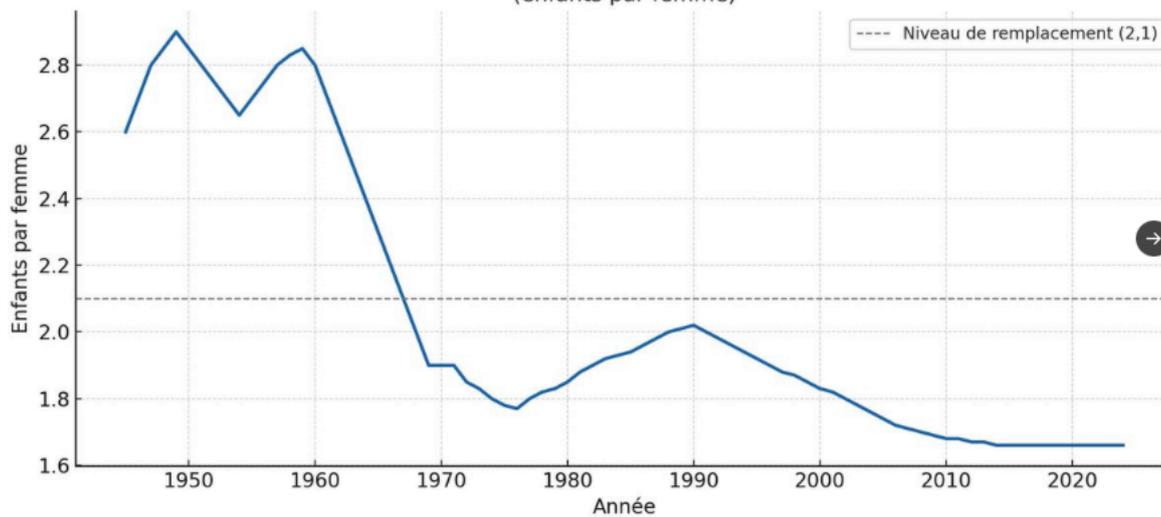
Et c'était prévisible ! Voir Debré dans les années 60.

L'inaction politique coute cher

- 1981 : abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans : une hérésie, comme le montre les graphiques
- Refus multiples ensuite de traiter le problème au fond
- Massacre de la politique familiale depuis 20 ans amplifié par le développement de l'individualisme.

Les chiffres devraient limiter les batailles intergénérationnelles.

Évolution du taux de fécondité en France (1945-2024)
(enfants par femme)



Évolution du nombre de naissances par ménage en France (1945-2024)

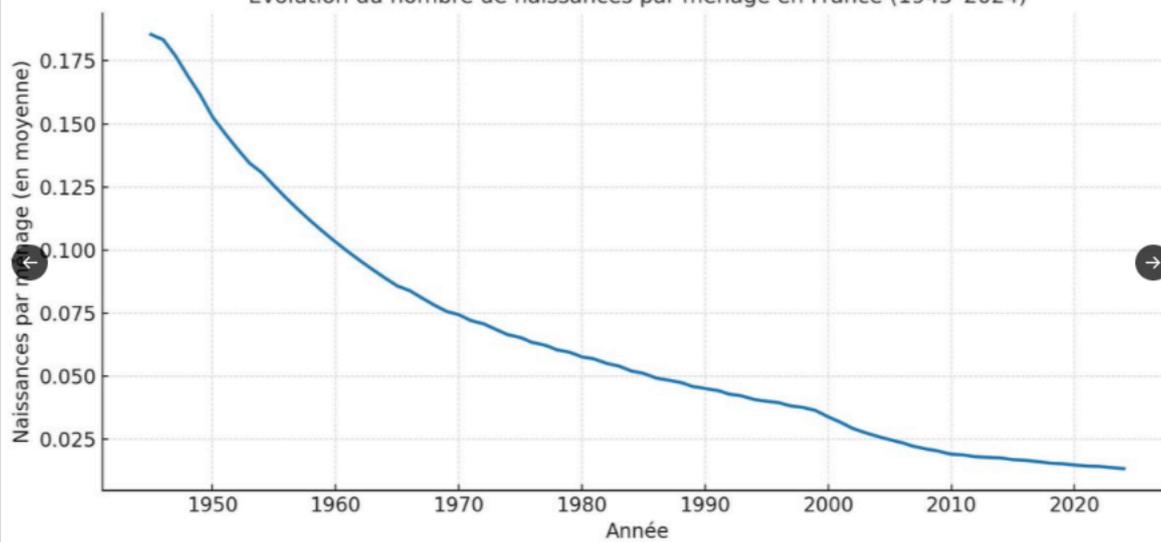
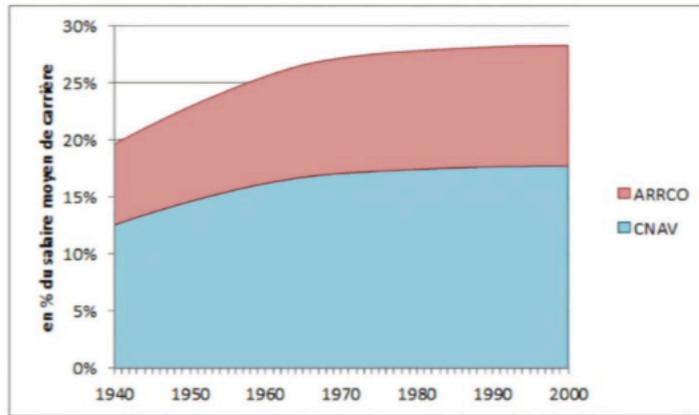


Figure 2.26 – Taux de cotisation moyen pour la retraite sur l'ensemble de la carrière pour le cas type de non-cadre du secteur privé (cas type n° 2 du COR)



Lecture : pour la génération 1955, le taux de cotisation est, en moyenne sur l'ensemble de la carrière, de 24,4 %.

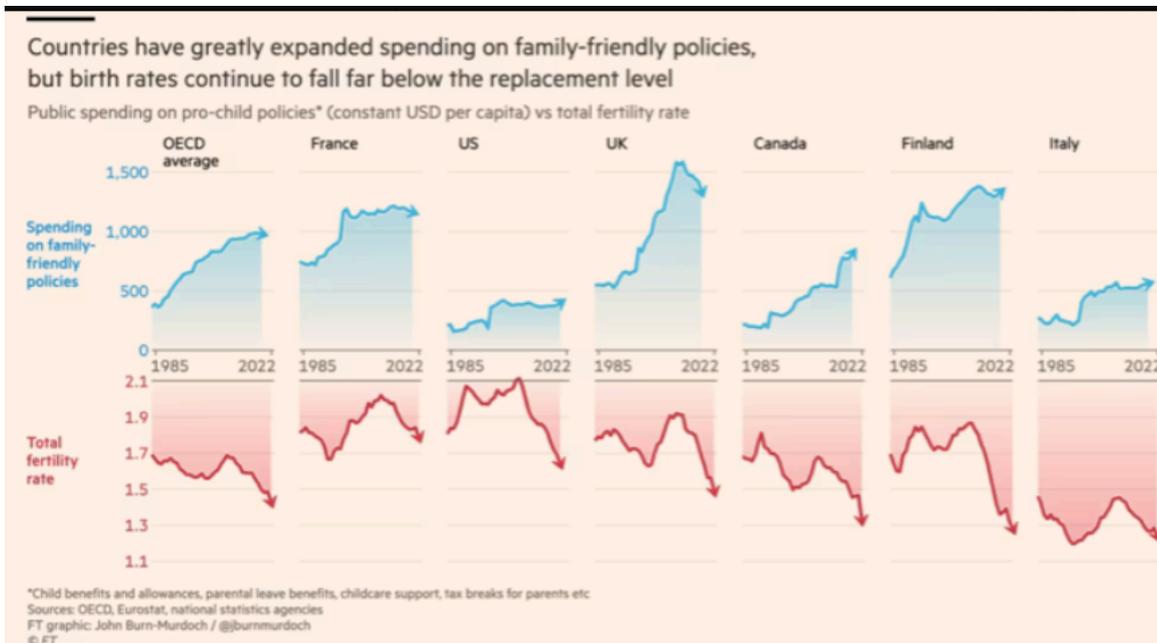
Note : parts salariale et patronale.

Source : DREES, modèle CALIPER.

Note sur la démographie :

Documentaire et Vérité
@DocuVerite

Ce graphique illustre l'un des paradoxes les plus saisissants des sociétés occidentales :



Jamais elles n'ont autant dépensé pour soutenir les familles... et jamais elles n'ont eu si peu d'enfants !

👉 Les courbes bleues montrent les dépenses publiques natalistes. Elles grimpent partout :

Entre 1980 et 2019, les pays les plus développés du monde ont triplé leurs dépenses réelles par habitant consacrées aux allocations familiales, à la garde d'enfants subventionnée, aux congés parentaux et à d'autres politiques dites "favorables aux familles"...

👉 Mais les courbes rouges — les taux de fécondité — racontent l'histoire inverse : la chute est continue.

Aucun pays ne reste ici au-dessus du seuil de remplacement (environ 2,1 enfants par femme).

Selon le World Fertility Report 2025 des Nations Unies, ce sont 63 pays qui sont désormais passés sous ce seuil...

👉 Que s'est-il passé ? Pendant des décennies, les gouvernements ont cru qu'il suffisait de "payer" la natalité : plus d'aides, plus de congés, plus de places en crèche... Or, malgré cette générosité croissante, le désir d'enfant s'érode, signe que le problème n'est plus seulement économique, mais bien civilisationnel...

▶ **Trois grandes tendances se conjuguent:**

1 **Le coût d'opportunité des enfants a explosé.**

La dénatalité s'alimente d'un fait social majeur : on vit de plus en plus seul. La part des jeunes adultes vivant en couple recule partout.

L'indépendance économique des femmes et la précarité masculine font du célibat une norme prolongée.

Dans les sociétés hautement éduquées, avoir un enfant signifie renoncer — temporairement ou durablement — à une carrière, à des revenus, à une liberté durement conquise.

La maternité devient un risque, la paternité une charge : l'arbitrage rationnel penche vers l'abstention.

2 La parentalisation extrême

Dans un monde compétitif, un enfant n'aura de chances de "réussir" que si ses parents y consacrent beaucoup de leur temps, de leur énergie et leurs ressources.

Résultat : chaque enfant devient un projet total — donc coûteux, épuisant, exclusif.

Et plus ce modèle s'impose, plus le désir d'en avoir un second, voire un premier, s'effrite.

3 Un changement de valeurs et d'horizon

Entre logement inabordable, instabilité professionnelle et anxiété climatique, la jeunesse occidentale doute.

Et le désir d'enfant ne paraît plus essentiel à une vie réussie : autrefois marginal, le choix de ne pas en avoir est pour une part croissante de jeunes devenu le choix rationnel d'une génération qui se méfie du futur.

Dans des sociétés + riches, + laïques et + centrées sur l'épanouissement personnel, la famille n'est plus une finalité mais une option parmi d'autres: l'enfant n'est plus perçu comme un pilier social, mais comme un projet privé, souvent différé — parfois abandonné.

► Le vide de projet collectif

Les incitations économiques ne suffisent pas à combler un vide de projet collectif. La question n'est plus seulement "comment soutenir les familles", mais comment redonner du sens au fait d'en fonder une.

Car sans renouvellement démographique, c'est tout le modèle social européen — retraites, innovation, solidarité intergénérationnelle — qui vacille:

- Moins d'actifs pour financer les retraites ;
- Moins de jeunes pour innover et créer ;
- Moins de solidarité intergénérationnelle pour équilibrer les systèmes sociaux.

Ainsi, un peu partout, le ratio "actifs / retraités" se détériore, forçant soit une hausse des cotisations, soit une baisse des prestations, soit un relèvement de l'âge de départ — ce qui fragilise la confiance dans le système et peut déclencher des tensions sociales...

► Le vertige du refus de durer

Le constat est implacable : aucune politique publique n'a jamais réussi à "acheter" des bébés.

On peut subventionner les couches, pas le désir d'avenir.

C'est peut-être la première fois dans l'histoire qu'une espèce, au sommet de sa prospérité, se détourne volontairement de sa propre reproduction...

Non par misère, mais par lassitude ; non par contrainte, mais par désaffection du monde !

Or, la dénatalité n'est pas une simple statistique : c'est un indicateur de civilisation.

Et c'est là, sans doute, le véritable défi de l'Occident : moins nourrir la prétention de "sauver la planète", que de se sauver lui-même — en redonnant au futur ce qui lui manque le plus : la promesse du bonheur d'y vivre...

un.org/development/de...
ft.com/content/838eeb...

(X-20/10/2025)

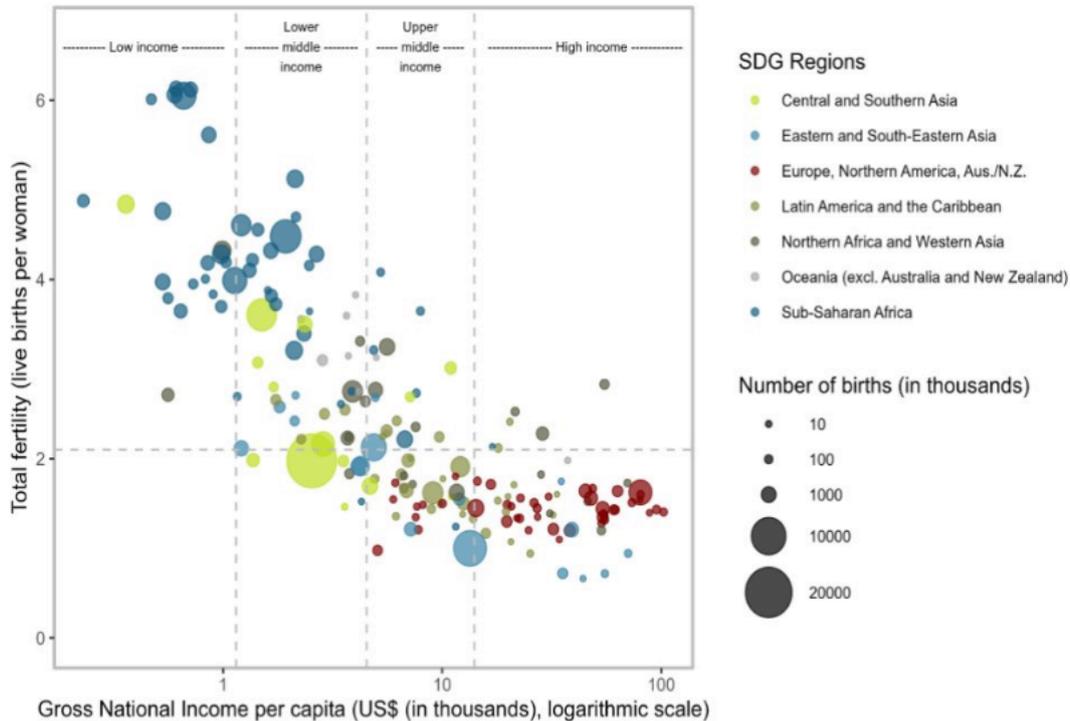


Documentaire et Vérité

@DocuVerite

Ce graphique des Nations Unies illustre avec rigueur statistique une corrélation dérangeante : plus un pays est riche, plus sa fécondité diminue...

Total fertility by gross national income (GNI) per capita, countries and areas, by region, 2024



Sources: United Nations (2024a), World Bank (2024).

Notes: Countries and areas with at least 90,000 inhabitants in 2024 are represented on the figure. The size of the bubbles is determined by the number of births in 2024. The regional grouping that comprises Australia and New Zealand has been abbreviated as Aus./N.Z. The dashed grey horizontal line indicates the level of replacement fertility. The dashed grey vertical lines indicate the cut-off data points of GNI per capita used in the World Bank country classifications by income level for 2024–2025.

Sur l'axe horizontal, le revenu national brut par habitant ; sur l'axe vertical, le nombre moyen d'enfants par femme. Et la pente descendante dit tout : à mesure que la prospérité s'installe, la fécondité s'efface.

Trois mondes, trois rythmes

Les 237 pays étudiés sont répartis en trois groupes selon le moment où leur fécondité est passée sous le seuil de remplacement (2,1 enfants par femme) :

- Les **pays à faible fécondité installée** : 72 pays où la transition a eu lieu avant 1994 — Europe, États-Unis, Japon, Chine. Ils ne représentent plus que 16 % des naissances mondiales en 2024.

- Les **pays en transition récente** : 102 pays, dont l'Inde, le Brésil, le Mexique ou le Vietnam, où la fécondité est passée ou passera sous le seuil entre 1995 et 2054 — environ 41 % des naissances mondiales.

- Les **pays encore à fécondité élevée** : 63 pays, principalement en Afrique subsaharienne, où la fécondité reste au-dessus de 2,1 enfants par femme. Ils représentent 43 % des naissances mondiales.

Le constat est clair: la croissance démographique mondiale repose désormais presque exclusivement sur les régions les plus pauvres. En corolaire, la richesse, naguère promesse de vie meilleure, semble désormais agir comme un contraceptif collectif...

Le prix de l'émancipation

À mesure que les sociétés s'urbanisent, que l'éducation se généralise et que la vie s'allonge, le nombre d'enfants diminue mécaniquement. À cela s'ajoute:

- Le coût croissant du logement et des services
- L'accès généralisé à la contraception
- La participation des femmes au marché du travail
- Et enfin, le vieillissement de la population

Les démographes de l'ONU soulignent un point clé : une fois le **seuil** de 1,5 enfant par femme franchi, le rebond devient extrêmement improbable.

Autrement dit, la spirale de la dénatalité est **difficilement réversible**, quelle que soit la richesse ou la générosité des politiques familiales.

Des répercussions structurelles

Ainsi, ce graphique ne montre pas seulement une corrélation économique — il raconte une mutation anthropologique : chaque palier de richesse supplémentaire semble coûter un enfant de moins...

Le progrès a vaincu la mort infantile, l'ignorance, la faim. Mais en éradiquant la nécessité, il a fait disparaître le ressort même du vouloir-vivre collectif.

Les conséquences dépassent la simple démographie : Moins d'enfants, c'est moins d'actifs, moins d'innovation, moins de solidarité intergénérationnelle...

Ce graphique ne dénonce rien : il enregistre un basculement : le centre de gravité de l'humanité se déplace vers les zones les moins industrialisées, celles où la prospérité n'a pas encore tué le désir d'avenir...

un.org/development/de...

(X- 20/10/2025)

Question du « gâteau » :



Kâplan

@KaplanBen_Fr

...

Mémo : Le vrai problème des retraites c'est la faiblesse du gâteau, pas la taille des parts ! 🍰👨🍳

On entend souvent dire que « le problème, ce sont les pensions géantes des boomers ». C'est une analyse un peu simpliste. Le véritable enjeu n'est pas le montant des retraites, mais le mode de financement du système par répartition. Autrement dit : le problème n'est pas la taille des parts du gâteau, mais celle du gâteau lui-même.

1. Le malentendu du « partage du gâteau »

Le système par répartition est souvent perçu comme une simple redistribution d'un revenu global fixe entre actifs et retraités. Mais la taille du « gâteau » — c'est-à-dire le PIB — dépend directement de la structure économique du pays, de sa productivité, de son niveau d'investissement et de ses incitations à travailler et à innover. Les pays à forte productivité, comme l'Allemagne, la Suède ou les Pays-Bas, parviennent à soutenir des pensions élevées sans explosion du taux de cotisation, parce que leur économie crée davantage de richesses. Les études convergent sur ce point : à long terme, la croissance du PIB par tête explique bien mieux la soutenabilité des retraites que les réformes paramétriques ponctuelles dans des pays à démographie comparable.

2. L'erreur d'interprétation des comparaisons internationales

Certains graphiques, souvent relayés dans la presse, laissent penser que les retraités français disposent d'un niveau de vie anormalement élevé, voire supérieur à celui des actifs. Mais cette lecture est biaisée.

D'une part, les revenus courants des retraités restent nettement inférieurs à ceux des actifs : selon la DREES, la pension moyenne nette s'élève à environ 1 540 € par mois, contre plus de 2 600 € nets pour les salariés à temps plein. Le taux de remplacement se situe entre 50 et 75 %, selon les carrières.

D'autre part, le niveau de vie médian des retraités est légèrement supérieur à celui de l'ensemble de la population (environ 102 % en 2021, selon l'INSEE), non pas parce qu'ils gagnent plus, mais parce qu'ils dépensent moins : 75 % des retraités sont propriétaires de leur logement (contre 55 % des actifs), n'ont plus d'enfants à charge et consacrent une part beaucoup plus faible de leur budget au logement (10 % contre 25 %). Ce différentiel actifs/retraités s'amenuise d'ailleurs depuis 2015, avec l'arrivée de nouvelles générations de retraités aux carrières plus discontinues et subissant des loyers plus élevés.

3. L'illusion de la chasse aux « retraites géantes »

Réduire les pensions les plus élevées ne changerait pas fondamentalement l'équation.

Prenez un scénario : 17 millions de retraités, dont 1 % (environ 170 000 personnes) perçoivent une pension supérieure à 5 000 € nets par mois. En divisant de moitié ces retraites, on « économiserait » environ 5 milliards d'euros par an — soit à peine 1,3 % des environs 370 milliards de dépenses totales de retraites. L'impact macroéconomique serait donc marginal, sans aucun effet sur la soutenabilité structurelle du système. C'est le même raisonnement que celui consistant à financer l'État par un impôt « sur les riches » : séduisant politiquement, inefficace économiquement.

4. Le vrai diagnostic : un PIB trop faible

Le cœur du problème est la faiblesse du PIB français. Notre pays consacre une part de son économie aux retraites parmi les plus élevées du monde (autour de 14 % du PIB), non pas parce que les pensions sont extravagantes, mais parce que le PIB est trop petit.

La France a aujourd'hui une part de l'industrie dans son PIB comparable à celle de la Grèce — un signal alarmant. Moins d'usines, moins de robotisation, moins de production à forte valeur ajoutée : le pays a progressivement renoncé à ce qui crée la richesse réelle. Par peur ou par idéologie, nous avons rejeté l'industrie, la chimie, la technologie, la robotisation, l'agriculture productiviste et même le nucléaire. Résultat : une croissance atone et une base productive insuffisante pour financer notre modèle social.

5. Réorienter l'épargne, reconstruire la base productive

La concentration de l'épargne chez les retraités n'est pas en soi un mal, mais elle devient problématique lorsqu'elle finance essentiellement la dette publique. C'est d'ailleurs pour garantir le rendement des produits d'assurance-vie que l'État a indexé une part de ses obligations (OATi) sur l'inflation, augmentant mécaniquement le coût de la dette.

Il faut réorienter une part de cette épargne vers l'investissement productif : réindustrialisation, innovation, énergie, infrastructures, agriculture. Cela aurait un double effet vertueux : élargir l'assiette des cotisations en créant de l'emploi, et augmenter le PIB, donc le dénominateur du ratio « retraites/PIB ».

Une autre part pourrait être investie dans des économies à forte croissance et démographie dynamique, comme peut le faire le Japon, qui — malgré un vieillissement bien plus avancé — reste un exportateur net de capital grâce à une épargne domestique massive.

6. Une promesse sur la productivité future

Le système par répartition repose, non seulement sur une démographie dynamique, mais aussi sur une promesse : celle de la productivité future. Ce n'est pas une mécanique comptable, mais un pari collectif sur la capacité du pays à créer de la richesse demain. Si la productivité progresse, la répartition peut être soutenable. Si elle stagne ou recule, le système craque, quelle que soit la redistribution.

Croire que la crise des retraites est seulement une question de rééquilibrage comptable, c'est se tromper de combat. Le vrai enjeu, c'est la renaissance économique et industrielle de la France. Tant que nous refuserons de produire, d'innover et d'investir par angoisse technophobe ou lubies décroissantistes, nous pourrions toujours débattre du partage du gâteau — mais le gâteau, lui, continuera de rétrécir.

Réformer le système des retraites ne consiste pas à rogner sur les pensions, mais à recréer les conditions économiques de sa soutenabilité. Le véritable enjeu est d'alléger la charge pesant sur les actifs, aujourd'hui écrasés par un niveau de prélèvements sociaux qui décourage le travail et renchérit le coût du travail pour les entreprises. Rapprocher le salaire net du salaire brut doit devenir une priorité nationale : c'est la seule voie pour restaurer le pouvoir d'achat, l'emploi et la compétitivité. L'allongement de la durée de cotisation est évidemment l'un des paramètres utilisés par tous les autres pays européens, la plupart tendant vers les 43 ans de cotisation réelles.

Cela suppose de diversifier les sources de financement des retraites, en mobilisant mieux l'épargne et le capital existant plutôt que de surtaxer la production. Une part de l'épargne des retraités — aujourd'hui trop largement investie dans la dette publique — pourrait être réorientée vers des investissements productifs : industrie à forte valeur ajoutée, innovation, technologies, infrastructures énergétiques et agricoles. Ce réinvestissement dans la production réelle créerait de la croissance, de l'emploi et des cotisations nouvelles.

Parallèlement, une partie de cette épargne pourrait être dirigée vers les économies émergentes à forte croissance, comme le fait le Japon, afin de rapatrier une part de la valeur créée à l'étranger au bénéfice du financement du vieillissement de la population.

Le levier de la baisse des retraites, souvent évoqué, n'est pas opérationnel pour réduire la part des dépenses de retraite dans le PIB : il s'agit d'un ajustement marginal, sans effet de levier sur la création de richesse. La seule stratégie viable consiste à agrandir le gâteau en stimulant la productivité, l'investissement et l'activité économique. C'est en produisant davantage — et non en partageant moins — que la France pourra garantir durablement le financement de ses retraites, tout en redonnant souffle à son modèle social et confiance à ses citoyens.

10:53 PM · 19 oct. 2025 · 28,3 k vues

Question des retraites des fonctionnaires :



BEAUFRET Jean-Pascal
@Beaufretjpascal

déclaration d'Amélie de Montchalin, Ministre des comptes publics sur la part cotisation et la part subvention dans le financement des retraites des fonctionnaires de l'Etat.

Ce progrès, qu'il faut mettre aussi au crédit du courage de la Ministre est cependant tardif (voir articles nombreux de 2022 à 2025) et n'est qu'un petit pas .

Le « jaune pensions », document informatif qui indiquera la subvention de l'Etat au régime de retraites de ses fonctionnaires, ne dispense pas de corriger l'écriture comptable insincère des comptes de l'Etat, étrangement validée par @Courdescomptes et par @pierremoscovici au fil des ans, car des taux de cotisation (encore accrus de 89% en 2025 à 93% pour les fonctionnaires civils en 2026 par rapport à 28% pour les autres salariés) ne financent pas des droits à la retraite mais des déficits pour l'ensemble du système des retraites d'ailleurs (absence de compensation démographique et cas de France Telecom La Poste) ainsi que les avantages particuliers des employés titulaires de l'Etat.

À quand un dispositif identique pour la CNRA (9 Md€ de surcotisations à la charge des collectivités locales et des hôpitaux publics)

A quand la prise en compte de ces subventions dans le déficit réel de la sécurité sociale dont les deux régimes de retraites font intégralement partie

A quand un rapport rectificatif du COR corrigeant le solde des retraites annoncé depuis 20 ans ?

Il reste donc beaucoup de progrès à faire en vue de la transparence du compte des retraites

LCP @LCP · 21 oct.

Retraites dans les comptes publics : "Sur 52 milliards de contribution de l'Etat pour payer les fonctionnaires, 11 milliards sont liés à des cotisations dites normales et 41 milliards liés à une cotisation d'équilibre", précise @AdeMontchalin. #DirectAN #QAG



21/10/2025



Adrien Hall
@AdrienHallx

Je le dis dans le désert depuis des semaines... le débat actifs/retraités c'est bien mais ce qui compte vraiment c'est réformer le système de retraites publiques qui sans subvention s'équilibre (financée par la dette) s'effondre



De lefigaro.fr

10:42 AM · 22 oct. 2025 · 10,9 k vues



Limo
@Limatronique

Nous le savons depuis un bon moment maintenant : le déficit de notre système par répartition est dissimulé par des « surcotisations » de l'Etat employeur. Très concrètement, le régime de la fonction publique fait l'objet d'un « compte d'affectation spéciale » (CAS) 2/.

8:22 PM · 22 oct. 2025 · 2 130 vues

... dans la comptabilité budgétaire de l'État, qui enregistre les pensions versées aux fonctionnaires et les ressources qui permettent de les financer. Le CAS des pensions de l'État a versé 57,5 Md€ à 2,5 millions de fonctionnaires retraités (y compris militaires). 3/.

Pour financer ces 57 Md€ (calculés sur les « droits acquis »), l'État employeur verse au CAS une contribution assise sur le même traitement brut, dont le taux est ajusté chaque année pour que le CAS soit à l'équilibre (74,28 % en 2023) 4/.

En d'autres termes, le taux de cotisation des fonctionnaires n'est pas un taux fixe fonction du salaire versé comme dans le régime général, mais un taux qui s'adapte aux besoins de financement du CAS par rapport au poids des pensions perçues par les retraités 5/.

C'est littéralement une subvention d'équilibre sous forme de « cotisation » qui ne correspond en rien au revenu perçu par les fonctionnaires actifs actuels. Je renvoie aux publications de Sylvain Catherine qui en a largement parlé et fait un travail de pédagogie quotidien remarquable 6

Il faut néanmoins écarter la conclusion que je lis de plus en plus selon laquelle ce déficit serait spécifique à la fonction publique et s'expliquerait par les avantages propres aux fonctionnaires retraités. Il s'agit d'un déficit démographique 7/.

En effet, si l'alignement réduirait le montant des cotisations versées par l'État, il ne réduirait pas le poids de la dépense. C'est d'ailleurs pour ça qu'on parle de déficit caché 8/.

Les surcotisations dans la fonction publique ne sont pas le résultat d'un régime spécial avantageux qu'il suffirait d'aligner pour faire disparaître les problèmes, mais un jeu d'écriture qui cache le déficit réel qui est avant tout démographique 9/.

Entrons un peu dans le cœur de la polémique : malgré une convergence récente, des différences subsistent : Secteur privé : taux de liquidation de 50 % sur la moyenne des salaires des 25 meilleures années primes comprises 10/.

Fonctionnaires : taux de liquidation de 75 % sur le traitement indiciaire des six derniers mois (hors primes, qui, dans le cas du régime général, sont prises en compte). Ce qui globalement revient au même taux de remplacement 11/.

D'après la DREES, si les règles du privé étaient appliquées (50 % des 25 meilleures années sur le salaire brut prime comprise), la pension moyenne à la liquidation des fonctionnaires de la génération 1958 serait légèrement supérieure (+1,5 %). 12./

Tableau 9 - Contribution par déterminant à l'évolution de la pension moyenne selon la part de primes - génération 1958 (en %)

Population	Part dans l'ensemble	TOTAL	Complémentaire	Régime de base						Autres
			Agirc-Arrco-RAFP	Taux de liquidation	25 meilleures années	Intégration des primes	Écrêtement au PSS	Acquisition de trimestres (Décote + Surcote + Proratisation)	Minimum	Autres pensions de base, majorations pour enfant)
Ensemble	100	1,5	34,4	-25,9	2,0	7,6	-12,8	-0,6	-1,3	-1,9
Plus de 30 % de primes	8	6,3	54,0	-28,1	0,2	12,1	-29,0	0,3	-0,5	-2,6
20 % à 30 % de primes	13	6,1	33,7	-25,7	2,5	10,3	-11,8	-0,3	-1,1	-1,6
10 % à 20 % de primes	56	2,0	32,5	-25,4	2,6	7,5	-11,0	-1,1	-1,4	-1,7
Moins de 10 % de primes	22	-4,6	29,7	-26,1	1,1	4,2	-9,7	0,1	-1,4	-2,4

Champ > Assurés nés en 1958 liquidant un droit dans la fonction publique au titre de la catégorie sédentaire.
Source > DREES, modèle Trajectoire.

Le véritable facteur de déséquilibre du système des retraites de la fonction publique est la démographie spécifique de la fonction publique : contractualisation, non-remplacement, privatisation de certains services, conjuguées à la démographie de la population française. 13/.

Une des explications, à raison, est la privatisation de France Télécom et de La Poste. En effet, les anciens fonctionnaires de la Poste et de France Télécom bénéficient d'une retraite financée par les caisses du régime spécial de la fonction publique 14/.

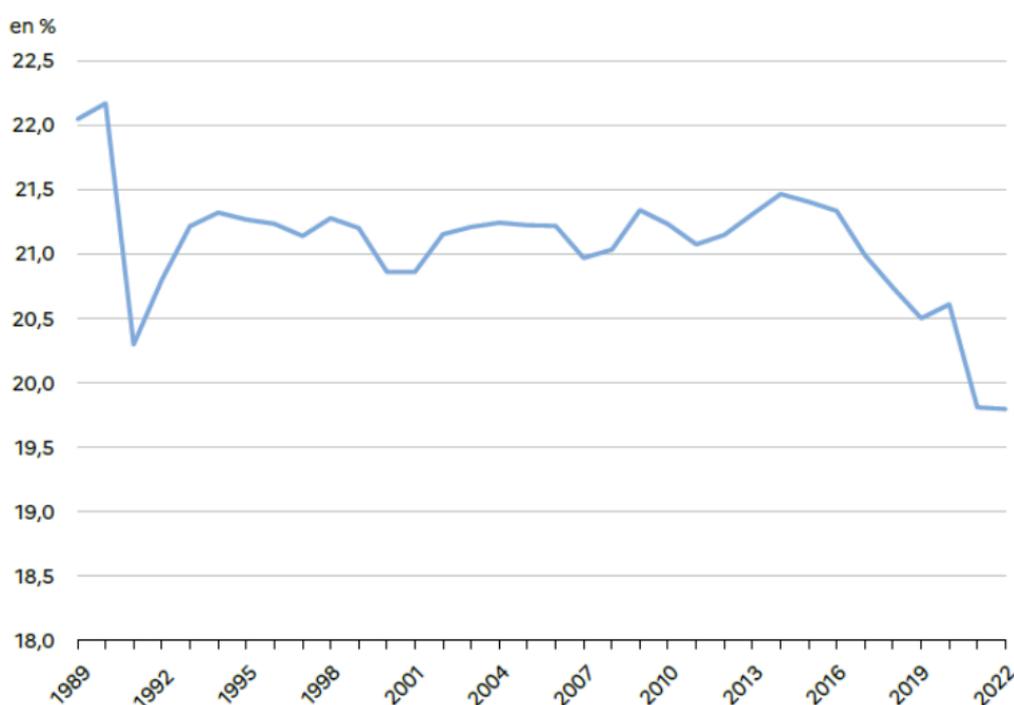
(abondée par les cotisations des fonctionnaires actuels et les surcotisations de l'État employeur). Pourtant, les nouveaux employés d'Orange et de la Poste cotisent au régime général et seront financés par les caisses du privé à leur retraite 15/.

Lorsque les actuels fonctionnaires retraités de la Poste et de France Télécom décèderont et que leurs remplaçants salariés du privé prendront leur retraite, le déséquilibre entre privé et public s'homogénéisera. 16/.

Je lis souvent l'argument selon lequel ce déficit ne peut pas être démographique puisque les effectifs de la fonction publique augmenteraient. Ce raisonnement repose sur deux imprecisions 17/.

Pour aborder la question des effectifs en général, il faut éviter les comparaisons en valeur absolue. En proportion de l'emploi total, la part de la fonction publique est en baisse depuis 1989 18/.

1. La part de la fonction publique dans l'emploi depuis 1989



Source : Insee, Estimations d'emploi.

Champ : France (hors Mayotte), personnes de 15 ans et plus, y compris bénéficiaires de contrats aidés et emplois annexes.

Note : La forte baisse des effectifs publics en 1991 correspond au changement de statut des agents, majoritairement fonctionnaires, en salariés du privé en raison de la transformation de l'administration des PTT en deux établissements, La Poste et France Télécom.

Lecture : En 1989, la fonction publique représente 22 % de l'emploi total, et 19,8 % en 2022.

Ensuite, le terme fonction publique recouvre deux réalités différentes - Les fonctionnaires titulaires. - Les fonctionnaires contractuels. Or, le nombre de titulaires a nettement diminué avant de se stabiliser, tandis que le nombre de contractuels est en forte augmentation. 19/.

C'est un choix de gestion (remplacement partiel des titulaires par des contractuels) discutable et ayant un impact sur le budget de l'État, mais il doit être gardé à l'esprit lorsque l'on parle du déficit du régime des retraites de la fonction publique 20/.

Les contractuels cotisent au régime général et non au régime de retraite des fonctionnaires Cette contractualisation a un impact démographique : les fonctionnaires retraités ne sont soit pas remplacés, soit remplacés par des contractuels qui ne cotisent pas au même régime 21/.

Cela entraîne une diminution des cotisants au sein du régime de retraite public alors que le nombre de retraités continue d'augmenter (augmentation liée au vieillissement de la population, et particulière dans la fonction publique, puisque la part de titulaires diminue)^{22/}.

Ce phénomène n'est pas marginal : en 2022, il y avait 1,25 M de contractuels sur un total de 5,7 M d'agents publics (contractuels et fonctionnaires). ^{23/}

7. Les contractuels de la fonction publique en 2022

	Effectifs physiques		Évolution moyenne 2021-2011 (en %)	Évolution 2022/2021 (en %)
	(en milliers)	(en %)		
FPE	546,3	21	3,6	3,7
FPT	448,9	23	2,0	4,6
FPH	263,3	22	3,5	-2,6
Ensemble FP	1 258,5	22	3,0	2,6

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Emplois principaux, contractuels, situés en France (hors Mayotte) au 31 décembre. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Lecture : Le nombre de contractuels de la FP a progressé de 2,6 % entre 2021 et 2022.



Ainsi, en 2022, le nombre de fonctionnaires titulaires (cotisant au régime de retraite public et bénéficiant d'une pension de ce régime) s'élevait non pas à 5,7 mais à 4,5 M ^{24/}

Pour mémoire, les effectifs de la fonction publique étaient déjà de 4,5 millions en 1995, époque où les contractuels étaient un épiphénomène et alors que la population française n'était que de 59 millions d'habitants, contre environ 68 millions aujourd'hui ^{25/}.

Penser qu'alligner les régimes serait une solution détourne le débat et nous écarte du fond du problème. Le problème est celui du système par répartition dans une France en basculement démographique /Fin.

Stéphane Vojetta
@StephaneVojetta

- "Ne pas cacher les choses dans les conventions comptables"
- "Vision beaucoup plus honnête"
- "Rendre compte de manière transparente"

Cette semaine, à deux reprises, et après des décennies de déni avec la complicité passive de la @Courdescomptes et du COR, le @gouvernementFR a reconnu que les chiffres officiels dissimulent la réalité de nos déficits plus qu'ils ne la révèlent.

Il reste encore un long chemin jusqu'à la transparence réelle et complète, mais la porte est désormais ouverte.

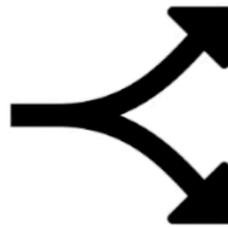
Comme Néo face à la Matrice, choisissons la pilule rouge 🍷 et ne laissons pas cette porte se refermer



5:38 PM · 26 oct. 2025 · 66,4 k vues

FINANCEMENT DES PENSIONS DE L'ÉTAT

CONTRIBUTIONS DE L'ÉTAT



11 MDS

COTISATIONS "NORMALES"

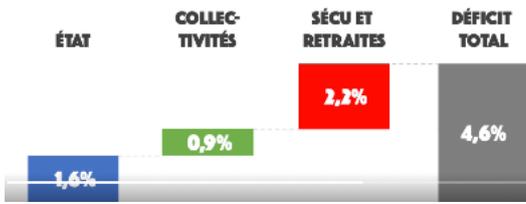


CONTRIBUTION D'ÉQUILIBRE = DÉFICIT

SOURCES APPARENTES DU DÉFICIT			
ÉTAT	COLLEC-TIVES	SÉCU ET RETRAITES	DÉFICIT TOTAL
4,3%	0,3%	(0,1%)	4,6%

Après les transferts :

SOURCES RÉELLES DU DÉFICIT



Question des petites retraites :



Olivier Redoules @od201e

"Protéger les petites retraites" fait partie des lieux communs du débat budgétaire contestables sur le plan économique comme social.

Sur le plan économique c'est contre-productif, puisque le système de retraites est par nature contributif. "Protéger les petites retraites" revient implicitement à transformer la cotisation en impôt, et à décourager encore davantage le travail. La logique d'un système contributif est que l'on reçoive un salaire différé qui reflète autant que possible ce que l'on a cotisé.

Sur le plan social, si on veut préserver le niveau de vie des retraités les plus modestes, alors il faut considérer l'ensemble du revenu et du patrimoine, et pas seulement les retraites. Car une "petite retraite" recouvre des situations très différentes : elle peut venir s'ajouter à des revenus financiers ou à un patrimoine accumulé tout au long de la vie. Il serait aussi logique que les sommes versées en soutien soient récupérables au moment de la succession le cas échéant.



Charles de Courson @C_deCourson · 21 oct.

Avec le @GroupeLIOT_An, nous nous opposerons au gel des retraites prévu dans la loi de financement de la sécurité sociale.

C'est une mesure injuste car il faut protéger les petites retraites.



12:42 AM · 22 oct. 2025 · 8 227 vues

TOME 4 :

NOUVELLE POLEMIQUE, SUR L'HERITAGE ??

Mi- octobre, la Présidente de l'A.N. Yaël Braun-Pivet appelle à taxer davantage les héritages



Kâplan
@KaplanBen_Fr

...

Comment peut-on parler d'un héritage comme d'un "truc qui tombe du ciel, il y a un moment où ça suffit, ça ne peut pas se poursuivre sur des générations et des générations" ? 😞
Pour Lévi-Strauss, toute culture se définit par sa capacité à transmettre — des mythes, des rites, des systèmes de parenté, des savoirs.
Il voit la tradition non pas comme un poids, mais comme une grammaire de l'humain : elle structure le rapport au monde et aux autres.
Refuser l'héritage, c'est donc pour lui rompre la chaîne symbolique qui relie les générations et donne sens à la culture.
Dans Tristes Tropiques ou La Pensée sauvage, il dénonce la destruction des continuités culturelles par le culte du progrès et de l'instant et cette rupture du sens, la désagrégation du tissu symbolique qui fonde l'humain.

9:45 PM · 15 oct. 2025 · 2 270 vues

16/10/2025 :



Kâplan
@KaplanBen_Fr

...

Très étrange réponse de Yaël Braun-Pivet, qui prétend mener une réflexion « non idéologique, mais fondée sur la justice et la lucidité », alors qu'elle relève précisément d'un idéologisme technocratique et d'un moralisme comptable.
Son discours s'inscrit dans une vision de la société où l'État se substitue à la famille, à la communauté et à la responsabilité individuelle, conception profondément contraire à l'esprit du libéralisme humaniste, qui repose sur la liberté, la responsabilité et la transmission.
Le problème français, ce n'est pas la rente des 0,1 % les plus riches, mais l'incapacité croissante des nouvelles générations des classes moyennes et populaires à constituer un patrimoine.
En France, la fiscalité sur le capital — immobilier, successions, plus-values, donations — frappe déjà les petits et moyens détenteurs d'actifs, étouffant toute capacité d'accumulation.
Cette situation bloque l'ascenseur social : comment transmettre un bien, une entreprise, un capital de départ à ses enfants, lorsque tout est érodé par l'impôt au fil d'une vie de travail ?
Le discours sur les "super-héritages" fonctionne ici comme un écran rhétorique : il désigne une réalité marginale pour justifier une politique de défiance envers la transmission, au détriment de la majorité laborieuse.
Paradoxalement, Madame la Présidente prétend défendre l'égalité, mais renforce le décrochage intergénérationnel : les jeunes ne peuvent plus accumuler, et les anciens ne peuvent plus transmettre.

Plus profondément, le raisonnement qu'elle propose s'inscrit dans une logique faussement égalitariste : celle du partage des parts d'un gâteau supposé fini.
Or, le véritable enjeu n'est pas de diviser autrement le gâteau, mais d'en accroître la taille — c'est-à-dire de favoriser la création, l'innovation, l'investissement, la prospérité.

Une société obsédée par la répartition sans création finit toujours par appauvrir tout le monde, sauf ceux qui savent contourner le système.
La vraie justice sociale n'est pas dans l'égalisation des résultats, mais dans l'égalité des conditions de réussite, dans la liberté de créer, d'innover, de transmettre et d'espérer.

 **Yaël Braun-Pivet** @YaelBRAUNPIVET · 16 oct.

La question de l'héritage mérite un vrai débat, serein et constructif.

J'explique ma position sur LinkedIn, je vous invite à la lire et à en débattre [🔗](#)

[linkedin.com/posts/ya%C3%AB...](https://www.linkedin.com/posts/ya%C3%AB...)

LES HÉRITAGES

J'explique ma position et je vous invite à en débattre.

 **XXC Benard** @vbenard

L'impôt sur l'héritage ne réduit pas les inégalités, démonstration par l'expérience

L'argumentaire de madame @YaelBRAUNPIVET repose sur la traditionnelle opposition "travail capital" et évoque "inéquité" et "injustice" pour parler des gros héritages. Bref, des concepts "moraux" et non "factuels" et "mesurables". Au lieu d'un argument rationnel ou d'une analyse factuelle basée sur des données, nous avons le droit à une diatribe de nature moraliste. "Les gros héritage, c'est mal".

Mais au fait, l'impôt sur l'héritage est-il un facteur de réduction des inégalités ? Et bien... Non.

Le graphique ci-joint, source Banque Mondiale, montre l'indice de Gini de la France comparé à tous les pays européens qui n'ont pas d'impôt sur l'héritage, ou très peu. (En fait, il manque la Hongrie sur le diagramme, parce que la BM n'a plus les données après 2017, dieu seul sait pourquoi).

Vous constaterez que 6 de ces pays ont un indice plus faible (donc plus égalitaire) que le notre, alors que nous avons l'impôt sur l'héritage déjà le plus élevé de l'UE (et de loin).

Concernant le Portugal, un des trois pays plus inégalitaires que nous dans ce classement, qui a supprimé l'impôt sur l'héritage (en ligne directe) en 2004, on constate que son indice de Gini a... chuté depuis cette abolition et se rapproche du nôtre.

La conclusion est claire: un impôt sur l'héritage élevé ne rend pas nécessairement un pays plus égalitaire, et la suppression de l'impôt sur l'héritage (la plupart de ces pays l'ont supprimé entre 1990 et 2010) ne transforme pas un pays en inégalistan.

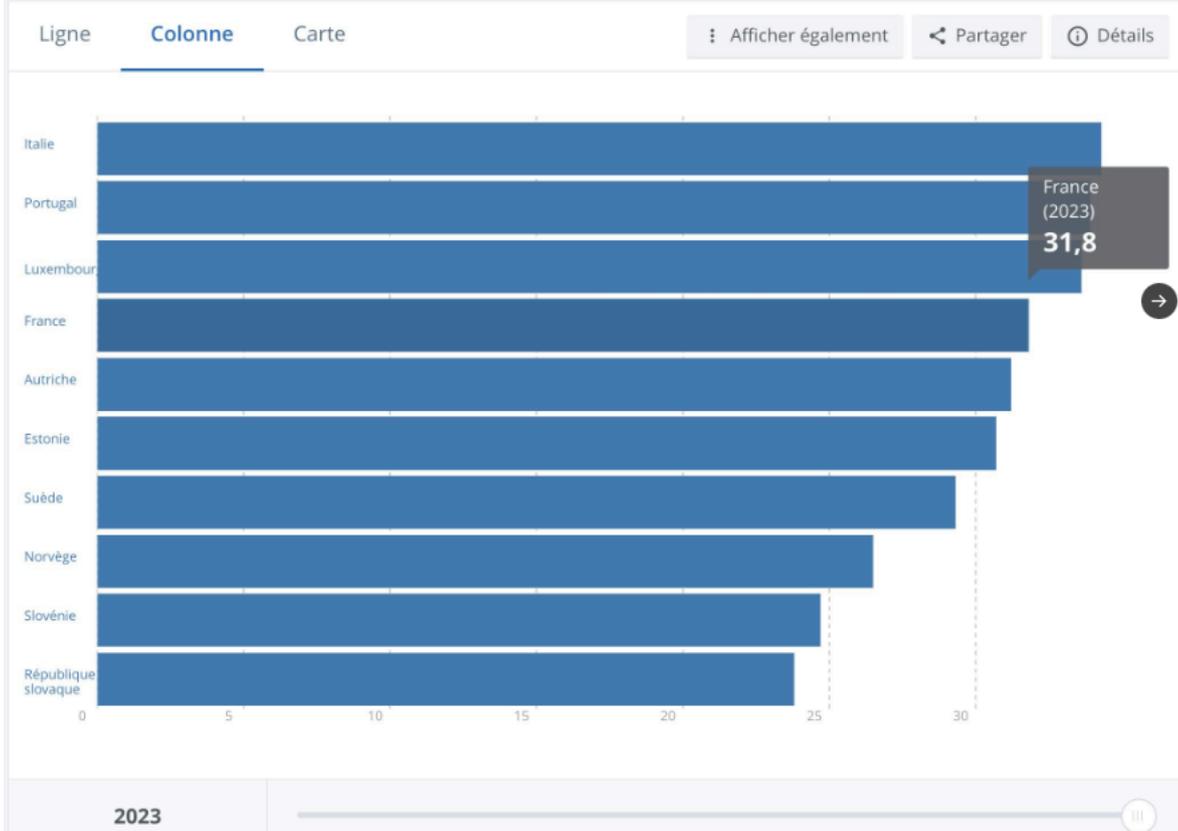
Cela s'explique fort bien: de l'argent qui reste chez les familles qui ont montré qu'elles savent le gérer, (même si parfois, hélas, cette sagesse comporte des exceptions...), ce sont des nouvelles entreprises financées, donc des nouveaux emplois généralement plus qualifiés et rémunérateurs que les anciens, c'est de l'investissement plus élevé dans des outils de travail plus productifs capable de générer de meilleurs salaires, etc... Bref, la fortune privée est le carburant de l'ascenseur social, quand bien même nos bonnes âmes gauchistes refusent de l'admettre.

Et pour la énième fois, à titre d'exemple, je rappelle que lorsque la Suède a supprimé le combo ISF-Impôt successoral, elle a engendré un boom économique et social financé par le retour des grandes fortunes qui s'étaient auparavant exilées.

Alors que prendre l'argent des familles qui savent créer de la richesse pour le donner à l'état, qui ne sait que la détruire, c'est réduire les opportunités économiques, et donc casser cet ascenseur.

Indice GINI - France, Austria, Sweden, Norway, Portugal, Slovenia, Slovak Republic, Luxembourg, Italy, Estonia

Banque mondiale, Groupe de recherche pour le développement. Données d'après les données brutes d'enquêtes sur les ménages obtenues des organismes statistiques gouvernementaux et des départements-pays de la Banque mondiale. Pour obtenir de plus amples renseignements et connaître les méthodes d'estimation, veuillez vous rendre au site de PovcalNet (iresearch.worldbank.org/PovcalNet/index.htm).



L'égalité à la française :





Sylvain Catherine ✓
@sc_cath

...

Personnellement, je n'ai pas d'opposition de principe à la taxation de l'héritage ou du patrimoine immobilier — du moins pas plus qu'à celle du travail. Et si l'on pouvait, de manière crédible, augmenter la taxation des héritages afin de réduire celle du travail, j'y serais favorable. Si ce n'est pas compensé, non.

Il y a plusieurs raisons à cela, mais la principale tient au différentiel de distorsion de l'activité. Certes, taxer l'héritage décourage l'activité économique, mais beaucoup moins que taxer le travail. Il y aurait équivalence entre les deux si les héritages résultaient intégralement d'un calcul prémédité quarante ans plus tôt, mais ce n'est pas ce que suggère la recherche empirique. Ils sont en grande partie le fruit du hasard — notamment de l'évolution des prix des actifs — et du fait que les personnes âgées détiennent une épargne de précaution dont beaucoup n'ont finalement pas l'usage. Il paraît donc peu vraisemblable que la taxation de l'héritage soit aussi nuisible que celle du travail.

Mais tous les impôts sont distorsifs ! Et zéro impôt vaut mieux que deux. Les héritages sont gonflés par l'imposition du travail des actifs : leurs salaires sont prélevés puis redistribués aux retraités, qui en épargnent une partie. Taxer les héritages revient donc à ajouter une couche supplémentaire d'imposition pour pallier un problème créé par les excès d'une première couche. C'est une solution moins efficace que de modérer les pensions afin d'alléger la fiscalité sur le travail.

6:25 AM · 20 oct. 2025 · 35,4 k vues



Olivier Redoules ✓
@od2ole

...

Autant il est négatif pour l'activité économique de taxer le capital, dès lors qu'il constitue un facteur de production, autant taxer les successions est assez neutre économiquement en principe. A montant égal de prélèvements, elle fait partie des fiscalités les moins nocives avec la fiscalité sur le foncier et la TVA. Sa principale limite est le risque d'exil fiscal.

La France taxe déjà beaucoup l'héritage (16 milliards en 2024) et les donations (5 milliards), soit 21 milliards d'euros ou 0,7 points de PIB. C'est l'un des niveaux les plus élevés de l'OCDE et 2 fois la moyenne de l'OCDE.

On peut sans doute réfléchir à une fiscalité plus efficiente, en supprimant les niches qui ne se justifient pas au regard du financement de l'économie, quitte à réduire son taux marginal élevé (45%) ou à réduire l'imposition des successions et donations moyennes. A cet égard, une éventuelle réforme du Dutreil doit bien considérer les conséquences économiques via le financement des entreprises et la préservation du capital productif.



BFM Business ✓ @bfmbusiness · 21 oct.

Taxer davantage les héritages 🏠

"On a un taux facial très élevé. C'est un peu la marque de fabrique de l'imposition à la française : beaucoup de complexité."

...



21/10/2025

● Le professeur de droit fiscal, Frédéric Douet, répond à Yaël Braun-Pivet en rappelant que l'impôt ne sert pas à corriger des « injustices sociales » mais bien « pour l'entretien de la force publique et pour les dépenses d'administration ».

(art. 13 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen).

21/10/2025



Yves Bourdillon ✓
@yvesbourdillon

...

Ce que beaucoup de gens ne comprennent pas c'est que l'abolition de l'héritage revient en fait à celui de la propriété, car si vous ne pouvez rien transmettre vous devenez juste le mandataire de biens que l'Etat considère comme siens. Vous en disposez de l'usufruit, certes, durant votre vie, mais en fait l'Etat vous en a délégué la gestion et les récupérera dans quelques années.

9:35 PM · 25 oct. 2025 · **102,9 k** vues

TABLE DES MATIÈRES

TOME 1 :	3
LA POLEMIQUE AUTOUR DE LA « TAXE ZUGMAN »	3
Chapitre 1 : Avant la réunion de l'Assemblée nationale fin octobre	3
Chapitre 2 : À partir de la réunion de l'Assemblée nationale	78
TOME 2.....	90
LA POLEMIQUE AUTOUR DES AIDES AUX ENTREPRISES	90
TOME 3 :	91
LA POLEMIQUE AUTOUR DE LA REFORME DES RETRAITES	91
TOME 4 :	123
NOUVELLE POLEMIQUE, SUR L'HERITAGE ??.....	123